



Etude de l'impact des importations, leur saisonnalité, des dons et aides alimentaires, sur la commercialisation du riz local

Rapport final

Consultants:

Dr Lamissa DIAKITE, Agro-économiste
M. Amadou BAGAYOKO, Agronome

Septembre 2014

«La présente étude a été réalisée avec l'aide de l'Union européenne. Le contenu de la publication relève de la seule responsabilité du consultant et ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue de l'Union européenne.»

Liste des tableaux	5
Liste des graphiques	6
Liste des sigles et acronymes	7
Résumé analytique	9
I. Introduction	13
1.1. Contexte et justification de l'étude.....	13
1.2 Objectifs de l'étude.....	16
1.3. Démarche méthodologique.....	17
II. Etat des lieux de la production nationale et lien avec la couverture des besoins nationaux en riz	18
2.1. Analyse de l'évolution des indicateurs de production du riz.....	18
2.2. Analyse de la couverture des besoins nationaux de consommation en riz.....	20
2.3. Analyse de la qualité du riz consommé au Mali.....	22
2.4. Les segments de consommation en terme de qualité.....	25
III. Analyse de l'évolution de la politique nationale des importations du riz et leur saisonnalité	27
3.1. Modification de la réglementation du commerce.....	27
3.1.1. Commerce intérieur, extérieur, subventions à la consommation.....	27
3.1.2. Restructuration des organismes publics :.....	28
3.2. Evolution du dispositif institutionnel de gestion de la politique céréalière :.....	28
3.2. 1. Système de commercialisation.....	29
3.2.2. Les principales réformes du système de commercialisation.....	29
3.2.3. Réforme de la réglementation fiscale, douanière et tarifaire.....	30
3.3. Analyse de saisonnalité des prix et de la commercialisation des céréales.....	30
IV. Analyse des circuits de commercialisation du riz importé, les structures de mise en marché	37
4.1. Les circuits de commercialisation du riz importé.....	37
4.2. Les opérateurs et structures impliqués dans la mise en marché du riz.....	39
4.2.1. Les opérateurs privés directs, les banques et les ONG.....	39
4.2.2. Les organismes publics impliqués dans la commercialisation des produits agricoles... 41	
V. Dynamique des échanges marchands de riz local et du riz importé au Mali 45	
5.1. Introduction.....	45
5.2. Evolution du volume et de la valeur des flux d'importations de riz au Mali.....	46
5.3. Analyse de l'évolution du volume des flux des exportations de riz au Mali.....	49
VI. Analyse de la part des aides alimentaires et dons dans la satisfaction des	

«La présente étude a été réalisée avec l'aide de l'Union européenne. Le contenu de la publication relève de la seule responsabilité du consultant et ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue de l'Union européenne.»

besoins de consommation en riz au Mali et analyse des acteurs impliqués...	51
6.1. Définition des concepts.....	51
6.2. Analyse de l'évolution des dons et aides alimentaires en riz au Mali	52
6.3. Analyse de la part des dons et aides alimentaires dans la satisfaction des besoins de consommation.....	53
6.4. Analyse de l'incidence des dons et aides alimentaires sur la commercialisation du riz locale au niveau national	54
6.5. Analyse du rôle et du mode d'intervention de l'Etat et les Offices de régulation dans la gestion des dons et aides alimentaires au Mali	55
6.5.1. Le Commissariat à la sécurité alimentaire (CSA).....	55
6.5.2. L'Office des Produits Agricoles du Mali (OPAM)	55
6.5.3. L'Observatoire des Marchés Agricoles (OMA)	56
6.5.4. Le Système d'Alerte Précoce (SAP)	56
6.5.5. Le Comité d'Orientation et de Coordination du Système de Sécurité Alimentaire (COCSSA),.....	57
6.5.6. La Cellule d'Appui au Développement à la Base (CADB)	57
6.5.7. Les Organisations de producteurs (OP) et les ONG	57
VII. Analyse des effets socio-économiques des différents éléments sur la valorisation du riz local.....	59
7.2.1. Effet des mesures d'exonération sur les prix à la consommation du riz	60
7.2.2. L'effet des mesures d'exonération sur les prix à la production.....	61
7.2. 3. Conclusion sur l'effet des mesures d'exonération.....	63
7.3. L'effet des prohibitions des exportations de céréales	63
7.3.1. Les différentes mesures de prohibition des exportations de céréales.....	63
7.3.2. L'effet des mesures de prohibition sur les prix à la consommation	64
7.3.3. L'effet des mesures de prohibition sur les prix à la production	64
7.3.4. Conclusion sur l'effet des mesures de prohibition	64
7.4. Analyse de la pression fiscale utilisée pour les importations de riz	65
7.5. Evaluation de la valeur des exonérations des importations de riz au Mali	66
VIII. Propositions pour une gestion concertée des dons de riz	67
IX. Proposition de stratégies de relance de la production et du marché du riz local	70
X. Conclusions	72
Bibliographie:.....	74
Annexes	77
Annexe 1: Termes de références pour Etude au Mali : Impact des importations, leur saisonnalité, les dons et aides alimentaires, sur la commercialisation du riz local	77
Annexe 2 : Evolution des indicateurs de production du riz au Mali	83
Annexe 3: Importations de riz (milliers de tonnes), de 2000/2001 à 2010/2011	83

«La présente étude a été réalisée avec l'aide de l'Union européenne. Le contenu de la publication relève de la seule responsabilité du consultant et ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue de l'Union européenne.»

Annexe 4: Evolution des prix mensuel du riz local au producteur en F CFA/Kg	83
Annexe 5: Evolution des prix mensuel du riz local au consommateur en F CFA/Kg.....	83
Annexe 6: Comparaison des prix moyens du riz local et du riz importé (BB et RM40)	84
Annexe 7: Ecart de prix moyen (FCFA) entre le riz local et le riz importé	84
Annexe 8: Evolution du prix moyen au consommateur du riz local 2008-2013	84
Annexe 9: Variation saisonnière du prix moyen des types de riz	85
Annexe 10: Evolution du prix au producteur de riz local, riz étuvé blanc et riz étuvé rouge en F CFA/Kg	85
Annexe 11: Evolution des prix au consommateur du riz local et importé en F CFA/Kg	86
Annexe 12: Evolution de la saisonnalité des prix au producteur du riz locale	86
Annexe 13: Evolution des prix au consommateur du riz local et importé en F CFA/Kg	86
Annexe 14: Effets des exonérations de taxes des importations sur le prix au producteur	87
Annexe 15: Effets des exonérations de taxes des importations de riz sur le prix au consommateur	87
Annexe 16: Effets des prohibitions des exportations de riz sur le prix au consommateur	88
Annexe 17: Effets des prohibitions des exportations de riz sur le prix au consommateur.....	88

Liste des tableaux

Tableau 1: Evolution des taux de croissance des indicateurs de production du riz au Mali.....	19
Tableau 2: Disponibilité alimentaire de riz blanc en quantité	20
Tableau 3: Couverture des besoins de consommation en riz à partir de la production nationale de riz.....	20
Tableau 4: Couverture des besoins de consommation à partir de la disponibilité en riz.....	22
Tableau 5: Les principaux axes d'approvisionnement en céréales	38
Tableau 6: Nombre des principaux axes de commercialisation du riz au Mali.....	38
Tableau 7: Evolution du volume des flux des importations de riz au Mali en tonnes	46
Tableau 8: Evolution de la valeur des flux des importations de riz au Mali en 1000 de F CFA.....	47
Tableau 9: Analyse de la valeur des importations de riz par rapport au PIB et à la consommation	47
Tableau 10: Importance des importations par rapport à la disponibilité nationale riz en %	48
Tableau 11: Importance des importations/production nationale de riz en %.....	49
Tableau 12: Evolution des exportations de riz de 2007 à 2012 en tonnes	50
Tableau 13: Evolution de la part du riz exportations par rapport à la production nationale de riz de 2007 à 2012 en %	50
Tableau 14: Evolution des dons et aides alimentaires en riz au Mali de 2008 à 2013.....	52
Tableau 15: Evolution des Dons et aides alimentaires en riz, les besoins de consommation en riz	53
Tableau 16: Evolution des prix aux consommateurs (F CFA/Kg).....	54
Tableau 17: Taux des droits et taxes permanents applicables au Mali depuis le 1er janvier 2000.....	65
Tableau 20: TEC : Pression fiscale du riz importé.....	65
Tableau 21: Evaluation de la valeur des exonérations du riz importé	66

Liste des graphiques

Graphique 1: Evolution des superficies en ha et de la production en tonnes.....	18
Graphique 2: Evolution des rendements du riz en Kg/Ha.....	19
Graphique 3: Evolution des prix mensuel du riz local au producteur en F CFA/Kg	33
Graphique 4: Evolution des prix mensuel du riz local au consommateur en F CFA/Kg.....	33
Graphique 5: Evolution du prix au producteur- de riz local, riz étuvé blanc et riz étuvé rouge en.....	34
F CFA/Kg	34
Graphique 6 : Evolution des prix au consommateur du riz local et importé en e F CFA/Kg....	36

Liste des sigles et acronymes

APCAM	:	Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture du Mali
BB	:	Brisure cent pourcent
CEDEAO	:	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CILSS	:	Comité permanent Inter-états de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel
CSLCP	:	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
CSRCP	:	Cadre Stratégique de Croissance et de Réduction de la Pauvreté
CPS- MDR	:	Cellule de Planification et de Statistiques du Ministère de Développement Rural
CMDT	:	Compagnie Malienne de Développement du Textile
CARD	:	Coalition africaine de développement de la riziculture
CORAF	:	Conseil Ouest et Centre Africain pour la Recherche et le Développement Agricoles
DNCC	:	Direction Nationale du Commerce et de la Concurrence
DNSI	:	Direction Nationale des Statistiques et de l'Informatique
EAF	:	Exploitations Agricoles Familiales
ELB	:	Entier Long Blanchi
GDCM	:	Grand Distributeur Céréaliier au Mali
IER	:	Institut d'Economie Rurale
INSTAT	:	Institut National des Statistiques
LOA	:	Loi d'orientation agricole
OHVN	:	Office de la Haute Vallée du Niger
OMA	:	Observatoire des Marchés Agricoles
ON	:	Office du Niger
ONG	:	organisations non gouvernementales
OP	:	Organisations Paysannes
OPAM	:	l'Office des Produits Agricoles du Mali
OMC	:	Organisation Mondiale du Commerce
ORS	:	Office Riz Ségou
PAM	:	Programme Alimentaire Mondial
PDA	:	Politique de Développement Agricole
PDDAA	:	Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture en Afrique
PIV	:	Périmètres Irrigués Villageois
PNISA	:	Le plan national d'investissement du secteur agricole
PSR	:	Plan Stratégique Révisé de la Recherche Agricole
PNSA	:	Programme National de Sécurité Alimentaire
PPM	:	Petits Périmètres Maraîchers
RM40	:	Riz Marchand Vingt et Cinq pourcent de brisure
RGPH	:	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
Riz DP	:	Riz des Décortiqueuses Privées
SDR	:	stratégie du développement rural
SNDI	:	stratégie nationale de développement de l'irrigation
PNPR - M	:	Plateforme Nationale des Producteurs de Riz du Mali
SAP	:	Système d'Alerte Précoce
SNDR	:	stratégie nationale du développement de la riziculture
SNSA	:	Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire
SNS	:	Stock National de sécurité
SIE	:	Stock d'Intervention de l'Etat

«La présente étude a été réalisée avec l'aide de l'Union européenne. Le contenu de la publication relève de la seule responsabilité du consultant et ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue de l'Union européenne.»

TEC UEMOA	:	Tarif Extérieur Commun de l'Union économique et monétaire ouest-africaine
UEMOA	:	Union économique et monétaire ouest-africaine
FSA		Fonds de Soutien Agricole
ODR		Opération de Développement Rural
PRMC		Programme de Restructuration du Marché Céréaliier
CADB		Cellule Administrative de Distribution des Biens
COC		Comité d'Orientation et de Coordination
COCSSA		Comité d'Orientation et de Coordination du Système de Sécurité Alimentaire
SAR		Système de Sécurité Alimentaire Renforcé

Résumé analytique

Le riz est un des produits stratégiques qui retiennent, depuis quelques années, l'attention des autorités maliennes. Les effets et impacts des différentes stratégies nationales, comme l'Initiative Riz et la politique d'aménagement de 50 000 ha par an, ont conduit à une augmentation remarquable de la production du riz à partir de 2008/2009. Cette tendance à la hausse s'est maintenue jusqu'en 2010/2011 avec une production de près de 2 500 000 tonnes de riz paddy. En 2011/2012 et 2012/2013, les conditions climatiques défavorables liées à la pluviométrie ont conduit à une baisse de la production du riz. Cependant, cette production est restée toujours supérieure à la moyenne des 7 dernières campagnes de production avec un taux moyen de croissance de 14% de la production.

L'amélioration des indicateurs de production (rendement et production) pendant la période 2008/2009 et 2012/2013 peut s'expliquer par les mesures de soutien mises en œuvre par le Gouvernement du Mali à travers la subvention des intrants (engrais et semences améliorées), l'appui/conseil notamment avec le recrutement des encadreurs, l'équipement agricole dont le matériel post-récolte (mini-rizeries, batteuses, décortiqueuses, etc).

Il faut noter bien que les indicateurs aient augmenté, la production nationale n'arrive pas à couvrir totalement les besoins de consommation des populations en riz. Par exemple, pour la période 2007/2008 à 2012/2013, les besoins de consommation sont couverts à 93% avec la production nationale de riz.

Pour couvrir les besoins nationaux en riz, le pays recourt aux importations commerciales, aux dons et aides alimentaires en riz et la mobilisation des stocks nationaux et paysans. Le présent rapport indique que les besoins sont couverts à 116% avec ces différentes sources de riz.

Plusieurs critères peuvent aider à déterminer la qualité du riz. Ces critères peuvent être la variété, le taux de brisures, les qualités organoleptiques.

En utilisant le taux de brisures, qui est un critère le plus couramment utilisé, on note:

- le riz de qualité supérieure (moins de 10% de brisures) est dominé par le riz provenant de Thaïlande, du Vietnam et des Etats-Unis, et répond principalement à la demande des pays riches.
- le riz de qualité inférieure (plus de 10% de brisures) est dominé par les exportateurs asiatiques (Thaïlande, Vietnam et Inde) et répond principalement à la demande des pays en développement d'Afrique, d'Amérique latine ou d'Asie.
- le riz de qualité moyenne qui contient 15 à 20 % de brisures et les riz de qualité faible (25 à 35 % et jusqu'à 100% de brisures).

Les cinq critères essentiels qui dictent le choix à l'achat des consommateurs sont entre autres:

1. Les attributs de marché que sont les prix associés au pouvoir d'achat;
2. Les conditions d'approvisionnement du riz sont des éléments importants à prendre en compte: la disponibilité régulière du produit sur le marché, qui crée les habitudes de consommation et les facilités de paiement à la consommation;
3. La qualité nutritionnelle (basée sur le taux de gonflement du riz);

4. Les attributs de qualité organoleptique acquis au cours du processus de transformation et de commercialisation depuis le champ jusqu'à l'assiette du consommateur comme la propreté, l'homogénéité, la couleur, l'odeur du riz, la texture et le goût, le taux d'humidité qui est lié à la durée du stockage ou la capacité de conservation.
5. Les types de plats à préparer.

Le marché du riz, tout comme le marché céréalier en général, a été restructuré depuis la mise en œuvre des mesures d'ajustement structurelles avec le programme de Restructuration du Marché Céréalière (PRMC) qui a commencé en 1981. La restructuration du marché a pris fin en 1992 avec la restructuration de l'Office du Niger (ON) et le marché du riz au niveau national. Les prix sont fixés selon les règles du marché selon la loi de l'offre et de la demande.

Les prix nominaux sur les marchés évoluent selon la saisonnalité des approvisionnements du marché en riz avec trois grandes périodes distinctes: (1) La période des récoltes où le marché est suffisamment approvisionné, les prix sur le marché sont très bas, cette période peut aller d'octobre à février. (2) La période de règlement des factures des fournisseurs d'intrants et de la redevance eau qui oblige les producteurs à vendre à prix moindre leur production, puisque ne disposant pas d'autres sources de revenu pour le paiement des factures. Cette période peut aller de mars à juin où les prix sur le marché sont moyens. (3) la période de soudure où le marché est peu approvisionné, les paysans sont en cours de stocks et les prix sont au plus haut. Cette période peut aller de juillet à septembre.

Ces périodes sont valables pour la production nationale et pour les importations de riz.

Il existe deux modes d'importation de riz au Mali: (1) les importations commerciales à travers les grossistes importateurs de riz avec toutes les procédures administratives et financières (2) les dons, aides alimentaires et legs en riz à travers les coopérations bilatérales et multilatérales.

Le Mali a dépensé par an, entre 2006 et 2012, près de 25 milliards de Franc CFA dans les importations commerciales de riz. Les importations globales de riz (toute catégorie confondue) contribuent à la satisfaction des besoins nationaux de consommation.

L'analyse des prix indique que le prix du riz importé est souvent supérieur au prix du riz local même si l'écart n'est toujours pas significatif.

Les Dons et aides alimentaires en riz tout comme les importations commerciales de riz sont conjoncturelles et variables d'une année à l'autre. Les dons et aides, en moyenne entre 2008 et 2013, sont de 3757 tonnes de riz blanc. Le ratio "Dons sur besoins de consommation" est faible et est en moyenne de 0,38%. Ceci voudrait dire qu'avec d'avantages d'efforts, le Mali pourrait être auto-suffisant en riz et dégager des surplus commercialisables dans la sous-région ou sur le marché africain et voir international.

L'analyse des mesures d'exonération sur les prix à la consommation du riz indique que les baisses de taxes devraient théoriquement être reportées sur les prix à la consommation. La baisse aurait dû être pour le riz d'environ 50 FCFA/kg en 2005 (lorsque les exonérations

avaient porté sur la seule TVA à 18%) et de 80 FCFA/kg en 2007, 2008 et 2009 (puisque alors les exonérations avaient porté à la fois sur la TVA à 18% et sur les droits de douane à 10%).

Les « exonérations » auraient normalement du provoquer une baisse du prix du riz importé (il aurait dû passer de 275 FCFA à 250 FCFA/kg). Cependant, cette baisse attendue du prix au consommateur ne s'est pas produite. Et ainsi la stabilité du prix du riz importé n'a pas permis de modérer la hausse du prix au consommateur de riz.

Les mesures de prohibition sur les exportations n'étaient pas des mesures conformes aux traités de la CEDEAO et de l'UEMOA bien que tout pays souverain a le devoir et l'obligation d'assurer l'approvisionnement correcte et régulier de sa population en denrées alimentaires. Les mesures de prohibition des exportations n'ont pas eu l'effet modérateur attendu sur les prix à la consommation, elles n'ont pas non plus pénalisé les producteurs maliens, sinon de manière très marginale.

Au Mali, les dons et aides alimentaires sont gérés à travers le dispositif de Sécurité Alimentaire sous l'égide du Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA) et coordonnés pour l'occasion par l'OPAM. Le rôle et le mode d'intervention des différentes structures impliquées sont définis dans le rapport.

Des propositions pour une gestion concertée des dons de riz, on peut noter:

- Revue et adaptation de la composition du dispositif de sécurité alimentaire au contexte actuel de responsabilisation des professionnels;
- Implication des Organisations professionnelles dans la gestion des dons et aides alimentaires;
- Implication de la société civile et des chambres consulaires dans la gestion des dons et aides alimentaires.

Des propositions de stratégies de relance de la production et du marché du riz local, il faut noter:

- un soutien de la recherche agricole pour la promotion de la création variétale, des techniques culturales, de transformation, de stockage et de conservation, etc.;
- une promotion avec la poursuite des programmes de réhabilitation et d'extension des périmètres irrigués dont la multiplication du nombre de petits périmètres irrigués villageois et aussi l'aménagement des bas-fonds;
- une meilleure vulgarisation de thèmes techniques intensifs adaptés aux petits périmètres avec la sensibilisation et formation des acteurs, à l'utilisation rationnelle de l'eau et la professionnalisation du métier du producteur rizicole;
- un développement de pôles d'entreprises autour de certaines niches de production comme le riz étuvé dans les régions de Mopti, Ségou et Sikasso, ou le riz parfumé dans l'Office du Niger;
- une mise en place des stratégies de désenclavement avec le développement des routes, des pistes rurales et de lutter contre les taxes illicites avec la mise en place un système de transport plus adapté pour éviter des pertes de transport;
- une installation des usines de transformations mieux adaptées pour la production de riz marchand de qualité et mise en place des lignes de crédits adaptés aux producteurs, distributeur d'intrants, et transformateurs.

«La présente étude a été réalisée avec l'aide de l'Union européenne. Le contenu de la publication relève de la seule responsabilité du consultant et ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue de l'Union européenne.»

I. Introduction

1.1. Contexte et justification de l'étude

Le Mali est un pays sahélien situé au cœur de l'Afrique de l'Ouest et dont la frontière la plus méridionale est à environ 600 km de la mer. Il s'étend entre le 10ème et le 25ème degré de latitude nord d'une part et d'autre part entre le 4ème degré de longitude Est et le 12ème degré de longitude Ouest, sur une superficie de 1 241 231 km². C'est un pays à vocation agropastorale. Il partage environ 7000km de frontière avec sept pays : Algérie, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée, Mauritanie, Niger et Sénégal.

L'économie nationale du Mali est basée sur l'agriculture dont la valeur ajoutée a toujours représenté plus de 30% du PIB et occupe près de 75% de la population active (INSTAT 2013). Quant au riz, il contribue à lui seul pour environ 5 % du PIB du pays (SNDI, 2009). Le Développement rural contribue à fournir près de 30% des recettes d'exportation (MA, 2009).

L'agriculture qui est censée être le complément naturel de l'industrie ne produit pas les effets d'entraînement escomptés sur le moyen terme. De même, le commerce qui se développe en général en aval du secteur industriel, semble évoluer au Mali indépendamment de celui-ci, l'essentiel de la valeur ajoutée du commerce étant liée aux biens importés.

Le pays dispose d'un potentiel agricole important, riche et diversifié qui est peu exploité. L'environnement naturel, austère, est marqué par un régime climatique caractérisé par une pluviométrie faible, variable dans l'espace et dans le temps, et des températures élevées qui ont tendance à accentuer son aridité. On distingue quatre zones agro-climatiques :

- la zone soudano-guinéenne au Sud : 6 % du pays, une pluviométrie de 800 à 1200 mm/an, les cultures sont pluviales avec quelques bas-fonds ;
- la zone soudanienne au centre, elle représente 17 % du pays avec une pluviométrie variant entre 600 à 1000 mm/an. Les cultures sont pluviales et irriguées avec présence de cheptel sédentaire/transhumant ;
- la zone sahélienne est située au Nord, elle représente 26 % du pays. Les précipitations se situent entre 200 à 600 mm/an. Dans cette zone, on rencontre essentiellement le système pastoral associé aux cultures pluviales, irriguées et de décrues ;
- la zone saharienne s'étend au Nord de Tombouctou et Gao, elle représente 51 % du pays avec une superficie inférieure à 200 mm/an. Dans cette zone, coexiste le système pastoral pur et mixte associant l'agriculture.

Le secteur rural demeure le premier pourvoyeur d'emploi : l'agriculture, l'élevage et l'exploitation des ressources forestières, fauniques et halieutiques sont pratiqués par la très grande majorité des ruraux.

Le Mali compte 14 517 176 habitants répartis dans 2 369 866 ménages (RPGH, 2009). La population malienne a été multipliée par près de 1,5 depuis 1998. Le Mali connaît une des plus fortes croissances démographiques de l'Afrique de l'Ouest (environ 3,6% RPGH 2009) avec une moyenne de 7 enfants par femme.

«La présente étude a été réalisée avec l'aide de l'Union européenne. Le contenu de la publication relève de la seule responsabilité du consultant et ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue de l'Union européenne.»

La population totale devrait doubler dans les 20 prochaines années. En zone rurale, le fort taux d'accroissement naturel devrait se traduire par un important exode vers les villes.

Face à un tel contexte démographique et à des contraintes climatiques drastiques (aridité du climat et tendance à la baisse de la pluviométrie depuis une trentaine d'années), l'Etat malien a développé plusieurs politiques et stratégies.

Il s'agit notamment du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLCP) devenu Cadre Stratégique de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (CSRCP) qui est le seul cadre de référence du Mali.

Il est fédérateur de toutes les politiques du Mali: la Loi d'orientation agricole (LOA) qui formule une vue à long-terme du secteur agricole fondée sur la promotion d'un secteur agricole durable, moderne et compétitif, reposant essentiellement sur les exploitations agricoles familiales.

La stratégie du développement rural (SDR) qui est l'unique cadre de référence en matière de politique économique et sociale dans le secteur rural, la stratégie nationale de développement de l'irrigation (SNDI) et récemment la stratégie nationale du développement de la riziculture (SNDR) et l'Initiative Riz qui appui singulièrement la stratégie nationale du développement de la riziculture. Le plan national d'investissement du secteur agricole (PNISA), plan d'investissement du PDDAA.

Dans toutes ces stratégies nationales, l'irrigation occupe une place de choix et est un élément incontournable pour améliorer la sécurité alimentaire des populations, mais pour diversifier et accroître les revenus agricoles ainsi que l'emploi en milieu rural.

La croissance des productions céréalières est en inadéquation avec la croissance démographique élevée. Celle-ci engendre la forte extension des terres de cultures et la fragilisation de l'écosystème et de l'environnement en général.

Le riz est considéré comme un produit stratégique au Mali, il est donc l'objet d'une attention particulière en termes de politiques publiques et d'enjeux politiques. Le riz est perçu comme la principale denrée permettant d'atteindre la sécurité alimentaire, d'améliorer les revenus des producteurs, et de satisfaire une demande urbaine croissante à un prix raisonnable. Pendant ces dernières années, les crises des prix alimentaires ont redonné vie au vieux projet de l'ère coloniale qui voulait faire du Mali non seulement un pays durablement autosuffisant en riz mais également un exportateur de riz, au moins pour l'Afrique de l'Ouest (Roy 2010).

La forte dotation du pays en ressources naturelles, principalement sa disponibilité en eau, semble justifier la position des autorités Maliennes qui assurent que le Mali dispose d'un avantage comparatif relatif dans la production de riz, comparé aux niveaux régionaux et internationaux.

La production de riz au Mali a montré une croissance rapide, tendance initiée dans les années 1980 par de fortes interventions publiques, et continuée pendant les années 1990 lorsque l'Etat s'est retiré du secteur et que les marchés du riz ont été rouverts. La nette

augmentation de la production en 2008 est impressionnante. Cependant, l'augmentation de la production n'a pas rempli, et de loin, l'objectif politique de faire du pays un exportateur net de riz.

Ceci, couplé à la hausse des prix en 2007/2008, a particulièrement contribué à donner du poids à l'idée d'une revitalisation de la production alimentaire avec le retour d'une forte intervention de l'Etat.

La Plateforme Nationale des Producteurs de Riz du Mali (PNPR), est une organisation professionnelle agricole à caractère associatif. Elle fédère sept représentations régionales appelées (Plateformes Régionales des Producteurs de Riz) avec plus de 300 organisations rizicoles de base, de taille et de nature différentes (fédération, unions de coopératives, des groupements, des coopératives, des associations, syndicats, etc.). Il sera procédé à la mise en place d'une base de données de toutes les OP membres de la PNPR.

A terme, la plateforme nationale des riziculteurs désire être le cadre de concertation de référence des organisations paysannes rizicoles, en s'impliquant davantage dans le processus de définition des politiques de développement du monde rural en général et de la riziculture en particulier, au plan national, sous régional et international.

L'objectif de la plateforme est d'une part, d'œuvrer pour assurer aux exploitations rizicoles du Mali un revenu décent de leur activité et d'autre part d'offrir un cadre de concertation, de promotion et de renforcement des capacités des organisations membres, pour leur meilleure participation à la définition et la mise en œuvre des actions de développement durables, notamment pour offrir à la profession agricole rizicole du Mali, un cadre de vie meilleure, favorable à leur épanouissement.

La démarche de la présente étude s'inscrit dans le cadre des actions de plaidoyer, pour attirer l'attention des décideurs, à percevoir les réalités du fonctionnement de la filière riz dans toutes ses dimensions. Elle s'inscrit également dans la mise en œuvre d'un projet sous régional multi-pays en Afrique de l'Ouest intitulé « Organisations Paysannes (OP) comme acteurs clefs dans une bonne gouvernance des filières rizicoles au niveau national et régional en Afrique de l'Ouest ».

Dans le cadre de la construction de ses argumentaires pour sa mission de dialogue politique, la PNPR s'intéresse à connaître l'impact des « importations, leur saisonnalité, les dons et aides alimentaires » sur le fonctionnement de la filière du riz local, notamment le segment de commercialisation du riz local. Eléments qui permettront à la PNPR et ses partenaires VECO, SOS Faim de travailler pour apporter une réponse idoine à la valorisation du riz, Ainsi, l'étude va s'intéresser aux éléments ci-après :

- analyse des importations du riz,
- analyse des dons et aides alimentaires (don japonais, etc.) et de leur utilisation,
- analyse de la qualité relative de riz local et importé,
- argumentaires pour faire le plaidoyer.

1.2 Objectifs de l'étude

L'objectif de l'étude est de permettre à la PNPR, de promouvoir des conditions de valorisation/promotion de la filière riz au Mali, à travers des actions de réflexions beaucoup plus large sur les politiques agricoles au niveau national, régional, et international dans un contexte marqué par les accords de partenariats économiques, de libéralisation des échanges.

Les objectifs spécifiques de l'étude s'articulent autour des points suivants:

- faire un état des lieux de la production nationale et faire le lien de ce résultat avec la couverture nationale des besoins du pays en riz en termes de qualité et de quantité.
- analyser l'évolution de la politique nationale des importations du riz et leur saisonnalité au Mali.
- analyser les circuits de commercialisation du riz importé : les structures de mise en marché et leur efficience,
- analyser l'évolution des prix du riz local pendant les cinq dernières années par rapport au riz importé.
- analyser la dynamique plus récente (05 dernières années) des échanges marchands du riz local et du riz importé à l'échelle nationale.
- analyser l'évolution des volumes des dons et aides alimentaires à l'échelle nationale des 5 dernières années.
- analyser la part des dons de riz et aides alimentaires dans la satisfaction des besoins nationaux
- analyser l'incidence de ces dons et aides sur la commercialisation du riz local à l'échelle nationale.
- analyser les acteurs impliqués dans la gestion des dons de riz et l'implication des OP riz
- mesurer les effets socio-économiques des différents éléments sur la valorisation du riz local.
- déterminer le rôle et le mode d'intervention de l'état et les offices de régulation s'il s'avère nécessaire compte tenu de l'évolution du contexte national, régional et international.

«La présente étude a été réalisée avec l'aide de l'Union européenne. Le contenu de la publication relève de la seule responsabilité du consultant et ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue de l'Union européenne.»

- élaborer des propositions pour une gestion concertée des dons de riz
- élaborer des propositions de stratégies à l'issu des éléments d'analyse globale permettant au riz local de reconquérir une part du marché occupé par les importations.

1.3. Démarche méthodologique

La démarche adoptée pour la réalisation de cette étude a été participative et analytique. Elle s'est déroulée en plusieurs phases :

- Une rencontre technique d'harmonisation de la compréhension des termes de référence avec le responsable technique de PNPR-Mali. Il s'agissait d'échanger les points de vue sur les différents éléments des termes de référence ainsi que sur l'offre technique proposée et qui a servi de base de recrutement du consultant ;
- La collecte des données statistiques au niveau national auprès des services de l'Etat et des organisations non gouvernementales (ONG). Ainsi, les données sont issues essentiellement de: l'IER, l'OMA, la CPS/SDR, l'INSTAT, la DNP, la DNCC, l'ON, le Commissariat à la Sécurité Alimentaire, l'OPAM.
- La phase d'analyse des données collectées: analyse de la production, des importations et exportations du riz, impact des importations commerciales et dons alimentaires sur le riz local, etc. Des données spécifiques sur les prix du riz au niveau de certains marchés du Mali ont été collectées sur les marchés auprès des commerçants (importateurs, grossistes, semi grossistes et détaillants). Les outils de la statistique descriptive ont été utilisés avec des logiciels Excel et Word;
- La phase de rédaction du rapport a suivi de la restitution des résultats auprès des commanditaires et professionnels de la filière riz au Mali.

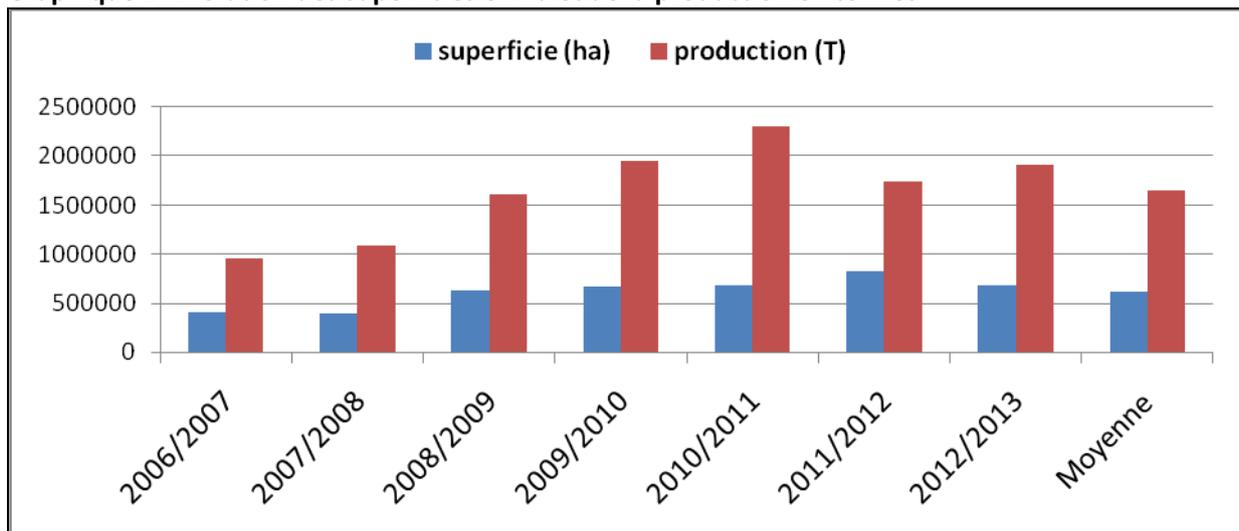
II. Etat des lieux de la production nationale et lien avec la couverture des besoins nationaux en riz

Il est ici analysé l'évolution des indicateurs de production du riz (superficie, rendement et production), les besoins de consommation et l'importance de la production nationale dans la satisfaction des besoins de consommation nationale.

2.1. Analyse de l'évolution des indicateurs de production du riz

La production du riz se fait dans la quasi-totalité des régions du Mali dans différents systèmes de production : système irrigué avec maîtrise totale de l'eau soit en gravitaire ou sur pompage avec les PIV, système d'irrigation en submersion contrôlée de l'eau, le système des bas-fonds (aménagé et non aménagé) et le système de submersion libre. Les données ci-dessous sont des moyennes issues de l'ensemble des synthèses de production publiées par la CPS/SDR. Le graphique ci-dessous présente l'évolution sur dix ans des superficies et de la production.

Graphique 1: Evolution des superficies en ha et de la production en tonnes



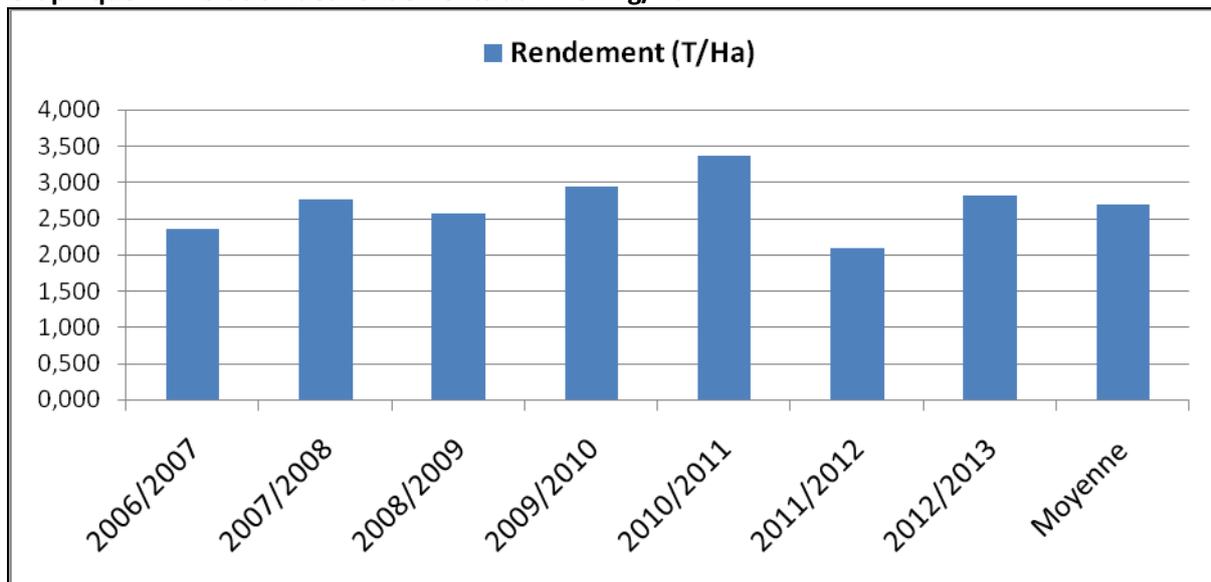
Au Mali, la production du Riz a évolué et cela de façon spectaculaire à partir de 2008/2009, où il a été enregistré près de 50% d'augmentation de la production par rapport à 2007/2008. Cette tendance à la hausse s'est maintenue jusqu'en 2010/2011 avec une production de près de 2 500 000 tonnes de riz paddy. En 2011/2012 et 2012/2013, les conditions climatiques défavorables liées à la pluviométrie ont conduit à une baisse de la production du riz. Cependant, cette production est restée toujours supérieure à la moyenne des 7 dernières campagnes de production. Le taux moyen de croissance de la production sur la période étudiée a été d'environ 14%.

Un des constats du graphique est aussi l'augmentation des superficies cultivées en riz pendant les 7 années concernées.

L'amélioration des indicateurs de production pendant la période étudiée peut s'expliquer par les mesures de soutien mises en œuvre par le Gouvernement du Mali à travers la subvention des intrants (engrais et semences), l'appui/conseil avec le recrutement des encadreurs, l'amélioration du niveau d'équipement agricole avec du matériel post-récolte (mini-rizeries, batteuses, décortiqueuses, etc.).

Le graphique ci-après présente l'évolution des rendements du riz paddy dans les différents systèmes rizicoles du Mali.

Graphique 2: Evolution des rendements du riz en Kg/Ha



Le constat qui se dégage de l'analyse du graphique ci-dessus est la tendance à la hausse des rendements du riz à partir de 2008/2009 année de lancement du processus de subvention de la production du riz par l'Etat. Le même constat de baisse de rendement en 2011/2012 et 2012/2013 est enregistré sur le graphique.

Le tableau ci-dessous présente les taux de croissance des indicateurs de production.

Tableau 1: Evolution des taux de croissance des indicateurs de production du riz au Mali

	2006/2007	2007/2008	2008/2009	2009/2010	2010/2011	2011/2012	2012/2013	Moyenne
superficie (%)	-	-4,07	59,89	6,15	3,22	20,96	-18,19	11,33
production (%)	-	12,70	48,53	21,35	18,32	-24,55	9,96	14,38
Rendement (%)	-	17,48	-7,11	14,31	14,64	-37,63	34,40	6,02

Source: Consultant à partir des données de la CPS/SDR 2013

Le constat général qui se dégage de l'analyse des taux de croissance est la confirmation des observations faites au niveau des deux graphiques ci-dessus avec l'augmentation des

«La présente étude a été réalisée avec l'aide de l'Union européenne. Le contenu de la publication relève de la seule responsabilité du consultant et ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue de l'Union européenne.»

indicateurs de production du riz paddy au Mali et cela à partir de 2008/2009, année de lancement de l'initiative riz.

2.2. Analyse de la couverture des besoins nationaux de consommation en riz

Cette analyse traite de la disponibilité alimentaire qui est le résultat de la production nationale, plus les importations commerciales de riz, plus les dons, les aides alimentaires et legs en riz plus les stocks au niveau des Offices comme l'OPAM de l'Etat et les stocks villageois avec les banques de céréales.

Tableau 2: Disponibilité alimentaire de riz blanc en quantité

Année	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Moyenne
Riz	837700	844250	848460	1048810	1609670	1531670	1513480	1529060	1220387,5
Taux de crois. (%)	-	0,78	0,50	23,61	53,48	-4,85	-1,19	1,03	10,48

Source :FAO, Country Stat, 2013

Il ressort de cette analyse, une augmentation de la disponibilité en riz qui s'explique par les sources de la production nationale et des importations de riz sur le marché international. Le taux de croissance moyen de la disponibilité alimentaire de riz est de 10,48% entre 2006 et 2013 avec en moyenne une disponibilité en riz de 1 220 387 tonnes de riz marchand.

Les besoins nationaux de riz sont déterminés à partir de la population totale mise à jour annuellement et des besoins de consommation par personne et par an tel que définis par la CPS/SDR et l'INSTAT. L'analyse est faite avec la production nationale en riz et aussi avec la disponibilité en riz au Mali. Le tableau ci-après présente la couverture des besoins de consommation à partir de la production nationale.

Tableau 3: Couverture des besoins de consommation en riz à partir de la production nationale de riz

Année	Population	Besoins de consommation (Kg/Hbt/an)	Besoins nationaux de consommation en tonne	Production Nationale de riz en tonnes	production nationale en riz blanc au taux de 65%	Couverture des besoins de consommation en tonnes	Couverture des besoins de consommation en%
2007/2008	12196000	55,1	671999,6	1082384	703549,6	31550	104,69
2008/2009	12464000	69,7	868740,8	1624246	1055759,9	187019,1	121,53
2009/2010	15040000	69,7	1048288	1074290	698288,5	-349999,5	66,61
2010/2011	15581000	69,7	1085995,7	1296153	842499,45	-243496,25	77,58
2011/2012	16141916	81,61	1317341,76	1741472	1131956,8	-185384,96	85,93
2012/2013	17325054	81,61	1413897,65	2211920	1437748	23850,35	101,69
Moyenne	14791328	71	1067711	1505078	978300	-89410	93

Source : Consultant à partir des données de Country Stat, FAO- 2013 et du recueil des statistiques du secteur agricole, décembre 2012

Pour l'analyse de la couverture des besoins de consommation par la production nationale de riz, le paddy a été transformé en riz blanc avec un taux de transformation de 65%. Il ressort de l'analyse, que le niveau de production nationale n'est pas stable du fait des aléas climatiques et des facteurs conjoncturels comme l'utilisation des intrants agricoles, le respect du calendrier culturel.

«La présente étude a été réalisée avec l'aide de l'Union européenne. Le contenu de la publication relève de la seule responsabilité du consultant et ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue de l'Union européenne.»

Pour les premières années de la subvention des intrants agricoles, selon les statistiques de la CPS/SDR, les besoins de consommation ont été couverts par la production nationale.

Concernant la période étudiée entre 2007/2008 et 2012/2013, en moyenne les besoins de consommation ne sont pas couverts par la production nationale ; cette production locale couvre environ les 93% des besoins de consommation en riz. Les écarts entre la production locale et les besoins nationaux en riz sont couverts par des importations commerciales, des aides alimentaires en riz, des dons, etc. La couverture des besoins à partir de la disponibilité en riz est présentée dans le tableau suivant.

Tableau 4: Couverture des besoins de consommation à partir de la disponibilité en riz

Année	Population	Besoins de consommation (Kg/Hbt/an)	Besoins nationaux de consommation en tonne	Disponibilité en riz blanc en tonnes	Couverture des besoins de consommation en tonnes	Couverture des besoins de consommation en%
2007/2008	12196000	55,1	671999,6	844250	172250,4	125,63
2008/2009	12464000	69,7	868740,8	848460	-20280,8	97,67
2009/2010	15040000	69,7	1048288	1048810	522	100,05
2010/2011	15581000	69,7	1085995,7	1609670	523674,3	148,22
2011/2012	16141916	81,61	1317341,76	1531670	214328,24	116,27
2012/2013	17325054	81,61	1413897,65	1529060	115162,35	108,15
Moyenne	14791328	71	1067711	1235320	167609	116

Source : Consultant à partir des données de Country Stat, FAO- 2013 et du recueil des statistiques du secteur agricole, décembre 2012

De l'analyse des données du tableau ci-dessus, la couverture des besoins de consommation du riz à partir de la disponibilité (qui désigne la production locale et les importations) de riz à 116%. Il apparaît ainsi que le Mali arrive à couvrir ses besoins de consommation en riz qu'avec le secours des importations. Pour y arriver avec la production nationale, l'Etat devrait en plus des efforts consentis, poursuivre le soutien du secteur riz avec plus d'aménagement hydro-agricoles pour plus de maîtrise d'eau, d'organisation des acteurs, de formation et d'information des acteurs.

2.3. Analyse de la qualité du riz consommé au Mali

La qualité marchande du riz est d'abord déterminée par la variété et le taux de brisures.

- La qualité du riz local consommé varie selon la variété et selon les modes de décortilage du riz. Il existe ainsi la variété GAMBIACA qui est améliorée. Elle est devenue la meilleure qualité du riz local consommé au Mali. Au delà du riz Gambiaca, il existe le riz issu des décortiqueuses privées (appelé riz DP). Il existe aussi le riz étuvé blanc et le riz étuvé rouge. Ce sont là les variétés locales les plus consommés au Mali.
-
- Le marché des riz de qualité supérieure (moins de 10% de brisures) est dominé par le riz provenant de Thaïlande, du Vietnam et des Etats-Unis, et répond principalement à la demande des pays riches.

- Le marché des riz de qualité inférieure (plus de 10% de brisures) est dominé par les exportateurs asiatiques (Thaïlande, Vietnam et Inde) et répond principalement à la demande des pays en développement d'Afrique, d'Amérique latine ou d'Asie.
- Parmi ces riz, on distingue les riz de qualité moyenne, qui contiennent 15 à 20 % de brisures et les riz de qualité faible (25 à 35 % et jusqu'à 100% de brisures).

Toute irrégularité (tâches, grains jaunes ou présence de son résiduel) réduit le degré de qualité.

La forme et la couleur du grain permettent de différencier les riz de consommation. Selon la forme du grain, on distingue trois types de riz.

- Le riz à grain long (trois fois plus long que large) est léger, non collant. On peut citer le riz basmati d'Inde et Pakistan, le riz à parfum de jasmin de Thaïlande, le riz Ferrini d'Italie. Il existe aussi des riz glutineux à grain long au Laos et en Thaïlande ;
- Le riz à grain moyen (deux à trois fois plus long que large) est plus court que le riz à grain long et gonfle davantage à la cuisson ;
- Le riz à grain court ou rond (presque aussi large que long).
- les riz italiens à grain moyen et court, comme les rizarborio, carnaroli ou violone nano.

Après décorticage, le riz peut être blanchi ou pas. Cette opération permet de distinguer le riz en fonction de sa couleur.

- Le riz brun ou riz complet est un riz entier, débarrassé de son enveloppe extérieure, fibreuse et non comestible, la balle, mais qui conserve le germe (l'embryon) et le son qui le rendent plus nutritif que le riz blanchi.
- Le riz rouge est un riz complet avec une couche de son rouge: par exemple les riz bhoutanais, himalayen et thaï ;
- Le riz noir est un riz complet avec une fine couche noire de son sous laquelle se trouve un grain blanc, par exemple les riz noirs balinaï, chinois et thaï ;
- Le riz est dit blanc après décorticage et polissage, opérations par lesquelles il perd une grande partie de ses éléments nutritifs, en particulier la niacine, la thiamine, le magnésium, le zinc, le fer et des fibres. Dans certains pays, dont les États-Unis, il est enrichi en fer, niacine et thiamine afin de lui rendre une partie de sa valeur nutritive ;
- Le riz blanc peut être enduit de silicate de magnésium ou recouvert d'un mélange composé de glucose et de talc ("riz poli", "riz glacé").

On distingue aussi les riz par leur goût.

- Le riz arborio est un riz blanc, rond, classique, considéré comme un des riz les plus fins, car il peut absorber une bonne quantité du liquide de cuisson sans trop ramollir.
- Les riz aromatiques (parfumés naturellement) sont beaucoup plus savoureux que les autres variétés de riz, étant donné leur goût particulier. Le riz basmati (cultivé en Inde et au Pakistan) est l'un des plus connus et des plus appréciés ; indispensable à la cuisine indienne, il a une texture légère et sèche et une saveur parfumée. Le riz

à parfum de jasmin (cultivé sur le plateau de l'Isarn au nord-est de la Thaïlande) est aussi très apprécié.

2.4. Les segments de consommation en terme de qualité

Au Mali, la consommation de riz est en lien non seulement avec la croissance démographique, l'urbanisation, mais aussi l'amélioration du pouvoir d'achat des populations et l'émergence d'autres besoins (alimentation animale notamment). Cette dynamique de la demande s'est traduite par une segmentation du marché des produits céréaliers.

Selon une étude conduite par Michigan State University (MSU) – l'Observatoire du Marché Agricole (OMA, – Ministère de l'Agriculture), sur différents marchés, les types ou qualités de riz présents sur le marché malien sont :

- Les riz entiers haut de gamme d'origine diverses, est consommé par une fange réduite de la population à haut revenu qui correspond généralement les expatriés occidentaux vivant au Mali et les hautes cadres des administrations et du secteur des affaires. Ce segment de consommateurs utilise moins de 3% des importations (Baris, 2005) et local.

Il est essentiellement alimenté à partir des importations. On trouve ce riz essentiellement dans les supermarchés de la capitale entre 900 et 1 750 FCFA le kilogramme et est conditionné dans des emballages de 2 à 5 kilogrammes. Fort heureusement des acteurs nationaux se positionnent sur ce segment de consommation en reconditionnant le riz « Gambiaka » soit par des méthodes artisanales (vannage, tamisage, criblage manuel) pour en obtenir une qualité supérieure ;

- Le segment du riz à 15-25%, qui représente une qualité intermédiaire entre le lux et la qualité dominante qui est le riz 40% ou RM 40 (selon les normes utilisées par l'Office du Niger). Ce segment représente 10% de la part de marché nationale (MSU – OMA – Ma septembre 2011);
- Le segment riz RM40, assimilé au riz 35% du marché mondial, représente près de 80 à 85% de la part de marché. C'est le riz de grande consommation qui est le Gambiaka d'origine local. Il se vend actuellement entre 375 et 400 FCFA le kilogramme ;
- Le segment du riz brisure 100% correspond à une catégorie de riz de qualité relativement médiocre lorsqu'il s'agit du riz local ou importé non parfumé. Lorsqu'il est parfumé provenant de l'importation, ce type de riz est très prisé et s'assimile au semi lux ou au lux très généralement utilisé lors cérémonies car disposant d'un taux de gonflement élevé.

Il ressort cinq (5) critères essentiels qui dictent le choix à l'achat des consommateurs. Il s'agit entre autres :

1. Les attributs de marché que sont le prix associé au pouvoir d'achat;
2. Les conditions d'approvisionnement du riz sont des éléments importants à prendre en compte: la disponibilité régulière du produit sur le marché, qui crée les habitudes de consommation et les facilités de paiement à la consommation. Or les riz locaux ne sont pas régulièrement présents sur les marchés ;

3. La qualité nutritionnelle (basée sur le taux de gonflement);
4. Les attributs de qualité organoleptique acquis au cours du processus de transformation et de commercialisation depuis le champ jusqu'à l'assiette du consommateur comme la propreté, l'homogénéité, la couleur, l'odeur du riz, la texture et le goût, le taux d'humidité qui est lié à la durée du stockage ou la capacité de conservation. Les consommateurs prennent peu en compte la qualité du riz sur le plan hygiénique ;
5. Les types de plats à préparer.

En général les consommateurs de faible revenu recherchent du riz à taux de gonflement élevé et qui se conserve une fois cuit. Leur choix est souvent dicté par les contraintes économiques qui les poussent à acheter du riz importé de faible qualité. Les riz brisures importés, le riz étuvé présentent cette propriété de taux de gonflement élevés.

Le type de consommation des classes moyennes dépend de la taille des ménages : les grandes familles consomment du riz importé, alors que les ménages plus réduits optent plutôt pour le RM40 ou la Gambiaka.

Les consommateurs aisés recherchent un riz ayant un goût sucré, propre, à faible taux de brisures. Leur choix se porte sur la Gambiaka ou le RM40.

En plus de cette typologie des consommateurs maliens, il est apparu lors des enquêtes que toutes les catégories de ménages sont sensibles aux caractéristiques organoleptiques du riz, et apprécient fortement les riz locaux, la Gambiaka et le riz RM40 pour leur goût et leur adaptabilité à tous les types de plat cuisinés au Mali (bouillie, Riz au gras, Riz sauce oignon, Riz sauce arachide, Riz à la sauce d'oignon etc.).

Toujours pour les riz locaux, le riz étuvé est surtout consommé dans la zone de Mopti (ORM), la zone Mali sud contigüe à la frontière de la Guinée.

III. Analyse de l'évolution de la politique nationale des importations du riz et leur saisonnalité

La politique de commercialisation du Mali reste conforme à la législation et réglementation sous régionale à travers l'UEMOA et la CEDEAO. Elle est régie par le code du commerce.

3.1. Modification de la réglementation du commerce

3.1.1. Commerce intérieur, extérieur, subventions à la consommation

- **Mars 1982 :**
 - Une loi « fixant le régime du commerce des céréales » qui définit les bases de la libéralisation de ce secteur d'activité.
 - A la même date, une autre loi modifie la mission de l'OPAM notamment en supprimant son monopole sur la commercialisation des céréales. Tout commerçant remplissant les critères prévus par le Code du Commerce est libre d'acheter ou de vendre des céréales.
- **1984 :** Suppression de la police économique à l'Office du Niger ; les producteurs choisissent librement la destination de leur production.
- **Novembre 1987 :** Suppression des barèmes et introduction de l'homologation souple des prix.
- **Mai 1988 :**
 - Liberté des prix pour le mil, le sorgho et le maïs.
 - Liberté des prix du riz, sauf dans les zones de riziculture encadrée.
- **Décembre 1989 :** Liberté des prix du riz sur l'ensemble du territoire.
 - 1981 : libéralisation des importations de riz et suppression des droits et taxes à l'importation.
 - A partir de 1986, les importations de céréales sont ouvertes à tout commerçant remplissant les conditions définies par la réglementation. Les commerçants remplissent une déclaration d'intention d'importation et les contrôles sont effectués a posteriori (auparavant, la DNAE effectuait un contrôle ex-ante).
 - De mars 1987 à juin 1988, les importations de riz sont prohibées.
 - En juin 1988, rétablissement des droits et taxes sur le riz importé.
 - De juin 1988 à juillet 1989, politique de jumelage : lors de chaque opération d'importation, les importateurs sont tenus d'acheter une certaine quantité de riz local.
 - 1990 : Mise en place de la taxe conjoncturelle d'importation (TCI), qui s'ajoute aux autres droits et taxes dès que le prix frontière atteint un prix de référence¹.
- **Exportations:**

¹. Depuis la dévaluation du F CFA, la TCI n'a plus été appliquée, le prix frontière étant toujours supérieur au prix de référence.

«La présente étude a été réalisée avec l'aide de l'Union européenne. Le contenu de la publication relève de la seule responsabilité du consultant et ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue de l'Union européenne.»

- A partir de la campagne 1989/90, les exportations de céréales sont libres à condition que les besoins nationaux soient couverts².
- **Subventions à la consommation :**
 - En novembre 1987, la suppression des barèmes signifie l'arrêt des subventions publiques à la consommation.
- **Crédit:**
 - Janvier 1988 : accès des opérateurs privés au crédit de campagne à travers l'OPAM.
 - Novembre 1989 : accès direct des opérateurs privés au crédit de campagne.
 - Janvier 1990 : la BCEAO banalise les crédits de campagne ; un taux unique (12%) s'applique désormais à tous les crédits court terme.
 - Janvier 1991 : Arrêté portant création et réglementation de la profession de tiers détenteur dans le cadre de la commercialisation des produits agricoles.

3.1.2. Restructuration des organismes publics :

- **OPAM:**
 - 1982 : suppression du monopole
 - 1987 : définition de la nouvelle mission.
 - 1988 : restructuration et début du Contrat-Plan transitoire Etat-OPAM.
 - 1989 : réorganisation.
 - 1990 : deuxième Contrat-Plan Etat - OPAM.
 - 1994: troisième Contrat-Plan Etat - OPAM.
- **Office du Niger:**
 - 1987/88 à 1989/90 : premier contrat plan Etat - Office du Niger.
 - 1991 : l'atelier d'assemblage de matériel agricole (A.A.M.A.) devient autonome.
 - 1991 : mise en place du premier comité provisoire de gestion des terres dans la zone de Niono.
 - 1992 : mise en place du premier comité paritaire (producteurs - Office du Niger) de gestion de la redevance dans la zone de Niono.
 - 1995 : fermeture des rizeries de l'Office.
 - 1995 : élaboration du Contrat-Plan Etat - Office du Niger - producteurs.
 - 1996 : décret de gérance de l'Office du Niger.
 - 1997 : vente des rizeries à un opérateur privé.

3.2. Evolution du dispositif institutionnel de gestion de la politique céréalière :

²Des subventions à l'exportation ont été mises en place (sur ressources du PRMC) en 1989/90 et 1990/91.

«La présente étude a été réalisée avec l'aide de l'Union européenne. Le contenu de la publication relève de la seule responsabilité du consultant et ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue de l'Union européenne.»

3.2. 1. Système de commercialisation

La réforme du système de commercialisation des céréales dont le riz s'est caractérisée par les mesures suivantes:

- Appui au secteur privé par la mise en place de lignes de crédit destinées aux commerçants privés et aux associations villageoises. Cependant, il faut noter l'absence de mesures touchant le système de consommation ou, en d'autres termes, des mesures visant à mieux connaître et à promouvoir la demande du riz et des différents produits dans le secteur de l'économie rurale Malien ;
- la redéfinition du rôle de l'OPAM, ses fonctions se limitant à la gestion du stock national de sécurité, la gestion des aides alimentaires et l'approvisionnement en céréales des zones déficitaires ;
- la provision de meilleures informations sur les prix de marché des céréales (Système d'Information du Marché SIM) devenu Observation du Marché Agricole (OMA) et sur les perspectives de la production (système d'alerte précoce SAP) ;
- la suppression des contrôles sur les prix à la consommation des céréales secondaires et du riz (depuis début 1990) sur l'ensemble du territoire ;
- la suppression des contrôles sur les quantités de céréales exportables en cas de surplus national ;
- l'abolition des taxes sur les exportations, mais le maintien d'un système de contingentement sur les importations de riz comme mesure de protection de la production avec la Taxe Conjoncturelle d'Importation (TCI).

Les résultats des analyses menées ont conclu à travers la revue de littérature que les résultats de cette phase des réformes sont meilleurs à ceux de la phase avant la réforme. Ces résultats suffisamment traités dans les travaux de Egg (1999) ; Dembélé et al. (1999) ; Dème (1999) et Lancer (1999).

3.2.2. Les principales réformes du système de commercialisation

- Mars 1982 : décret portant création d'un Comité d'Orientation et de Coordination (COC).
- Janvier 1993 : lettre de « Politique de développement de la filière rizicole nationale ».
- Novembre 1993 : création d'un « Comité interministériel de suivi de la politique de protection de la filière rizicole ».
- Début 1999 : création du Comité d'Orientation et de Coordination du Système de Sécurité Alimentaire (COCSSA) en remplacement du COC.
- Après la suppression du monopole officiel de l'OPAM en 1982, c'est donc à la fin des années 1980 que les principales mesures de libéralisation du secteur céréalier ont été prises.

Il est à noter que les mesures relatives au sous-secteur riz ont été décalées dans le temps par rapport à celles concernant les céréales sèches ; ce décalage concerne aussi bien la suppression du monopole public sur la commercialisation, que la déréglementation des prix ou la restructuration des offices publics (ON, ORS).

- libéralisation de tous les prix des céréales, des biens et services y compris ceux des produits pétroliers;

- Adoption d'un nouveau code des investissements en 1990 en vue de promouvoir les investissements privés;
- Adoption du code de commerce révisé en 1992 pour faciliter la création d'entreprise;
- Adoption d'un nouveau code minier en 1991 pour attirer les investissements dans ce domaine;
- Suppression du monopole d'embauche de l'Office de la Main-d'œuvre en 1991;
- Adoption du code de travail révisé en 1992 simplifiant les procédures de licenciement et de recrutement;
- Création de l'office national des produits pétroliers et la liquidation de la société PETRO STOCK.

3.2.3. Réforme de la réglementation fiscale, douanière et tarifaire

- **Réforme de la réglementation fiscale et douanière**

- Création de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) et de la Taxe pour les Prestations de Service (TPS) en remplacement de l'Impôt sur les Affaires et Services (IAS).

- **Réforme tarifaire**

- Centralisation à partir de février 1991 de 81 % des recettes du cordon douanier.

- **Réforme du secteur financier**

- Restructuration et privatisation de la Banque de Développement du Mali (BDM SA) ;
- Restructuration de l'Office des Postes et de Télécommunication avec 3 structures : Société des télécommunications du Mali, Office National des Postes, Société des Chèques Postaux et des Caisses d'Épargne et de Crédit devenue par la suite la Banque de l'Habitat du Mali).

3.3. Analyse de saisonnalité des prix et de la commercialisation des céréales

Le riz, à l'instar de tous les produits céréaliers subit une évolution saisonnière en termes de prix et de volume sur les marchés.

Au Mali cette évolution saisonnière se fait à l'intérieur d'une période appelée officiellement la campagne de commercialisation. Elle commence le 01 novembre de l'année (n) et se poursuit jusqu'au 31 Octobre de l'année (n + 1). En termes d'évolution des prix et des quantités de riz sur les marchés, la campagne de commercialisation peut être grossièrement divisée en trois parties essentielles :

- La période des récoltes qui va de novembre à février, c'est la période où l'offre est importante sur les marchés et où les prix sont au plus bas. La baisse du niveau des prix dépend du déroulement de la campagne de commercialisation précédente, du niveau des stocks reports et du déroulement de la campagne agricole, qui pourvoie en céréales la campagne de commercialisation concernée. Cette période des récoltes est celle de la reconstitution des stocks .On doit ainsi admettre que la propre surabondance saisonnière de post-récolte (saison et contre saison) a un effet sur le prix de vente de riz

local. Alors, les mauvaises récoltes contribuent fortement aux renchérissements des prix du riz local. Mais il faut noter que le niveau des prix à l'intérieur de cette période est variable et fortement lié aussi aux résultats de la campagne agricole et de commercialisation passée dont singulièrement le niveau des stocks disponibles en riz et en d'autres céréales qui pourvoient en céréales la campagne de commercialisation concernée car la nouvelle campagne de commercialisation qui débute en période des récoltes est celle de la reconstitution des stocks;

- La période intermédiaire qui s'étend de mars à juin, c'est la période de la commercialisation normale du riz. Durant cette période, les quantités sur les marchés baissent régulièrement et les prix augmentent, surtout après le mois de mars, précisément le 31 mars.

Cette période peut paraître très courte dans certaines conditions comme celles des périmètres irrigués où l'échéance de la redevance d'eau et/ou de remboursement des crédits de campagne peut bousculer rapidement les événements en faveur d'une diminution ou d'une augmentation des prix agricoles dans la grande zone de production du riz de l'Office du Niger. Par ailleurs, la variation de prix à la fin de cette période peut être impacté par l'offre de riz de contre saison. Cette offre sur les marchés du riz de contre saison implique très généralement unfléchissement ou un maintien des prix observés pendant cette période intermédiaire.

Les contraintes liées à la gestion de l'eau et souvent à l'entretien des canaux d'irrigation limite l'extension de la contre saison. Les effets de la production de la contre saison sur les prix ne dépassent pas un mois, ils n'impliquent pas de baisse significative des prix, mais un ralentissent plutôt dans leur progression à la hausse.

- La période de soudure, qui s'étend de juillet à Octobre est la période où les stocks au niveau des producteurs sont à leur niveau minimum et où les prix sont à leur niveau maximum. Le niveau maximum des prix dépend du déroulement de la campagne agricole pourvoyeuse en céréales de la prochaine campagne de commercialisation, du niveau des stocks, de la disponibilité des stocks du riz importé et de la détaxation du riz importé. C'est une période où les producteurs sont très prudents quant à la mise en marché de leur production à cause des aléas climatiques qui pèsent sur les campagnes agricoles au Sahel, notamment au Mali.

Durant cette période, les stocks commerciaux constitués pour bénéficier de l'évolution saisonnière des prix sont mis en marchés. C'est une période cruciale pour l'alimentation des populations. La période de soudure, les prix augmentent pour deux raisons essentielles en ce qui concerne la production nationale : (i) les stocks des producteurs sont à leur niveau minimum et ceux-ci sont très prudents quant à la mise en marché de leur production, (ii) c'est durant cette période que les stocks commerciaux constitués par stockage prolongé par les producteurs individuels ou une organisation pour bénéficier de l'évolution saisonnière des prix sont mis en marchés.

De ce fait, c'est la période où les prix du riz local sont à leur niveau maximum. En période de soudure, ce sont les riz importés qui sont les plus consommés et cette période valorise plus les avis de détaxation du riz importé.

Cette division de la campagne de commercialisation est pédagogique. Dans la réalité plusieurs facteurs interviennent et peuvent soit rallonger, soit écourter les différentes parties de la campagne de commercialisation.

Qu'il s'agisse du riz local ou du riz importé, les prix connaissent des variabilités saisonnières assez importantes dont les impacts se font sentir sur les consommateurs.

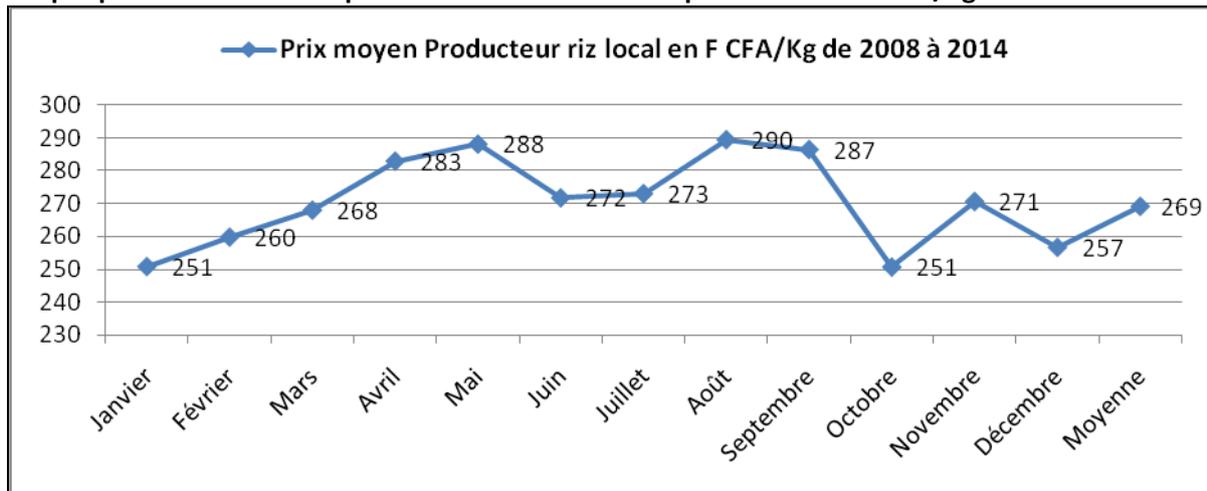
Les prix du riz sont fonction de l'offre, donc de la production, mais aussi de la politique d'importation préconisée et mise en œuvre par les autorités du pays. Par ailleurs, ces prix du riz sont déterminés selon d'autres facteurs liés à l'offre nationale en céréales sèches, la concentration du marché des importations, les exonérations fiscales (comme pendant les années d'exception douanière), les taxes conjoncturelles d'importation, l'importance des

achats institutionnels (PAM, FAO, etc.), le déstockage des provisions stratégiques (OPAM, PAM, etc.).

Les graphiques ci-après présentent l'évolution mensuelle des prix du riz au producteur et au consommateur.

Les données du graphique de l'évolution mensuelle des prix du riz au producteur constituent la moyenne mensuelle des prix de 2008 à 2014 jusqu' en fin juillet 2014.

Graphique 3: Evolution des prix mensuel du riz local au producteur en F CFA/Kg



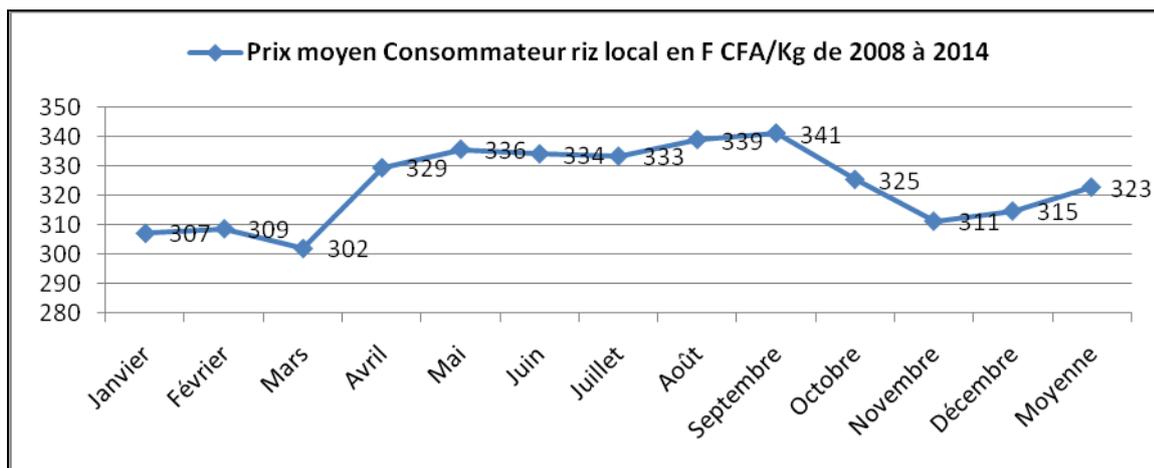
Source: OMA, Bulletin mensuel des produits agricoles, <http://www.oma.gov.ml/>

Le constat qui ressort de l'analyse du graphique est la variation mensuelle des prix du riz au producteur comme développé dans le texte plus haut. Les prix moyen de 251F CFA/Kg en janvier, passe à 283 F CFA/Kg. Les prix aux producteurs varient de 250F CFA/Kg à 290F CFA/Kg.

Le prix du riz au producteur atteint son plus grand maximum de 290F CFA/Kg en août correspondant à la pleine période de soudures. Le mois d'octobre correspondant à la phase des récoltes, le prix moyen du riz est de 251 F CFA/Kg. Le graphique ci-dessus indique l'évolution saisonnière des prix du riz au producteur.

L'évolution des prix mensuels aux consommateurs est présentée dans le graphique suivant.

Graphique 4: Evolution des prix mensuel du riz local au consommateur en F CFA/Kg



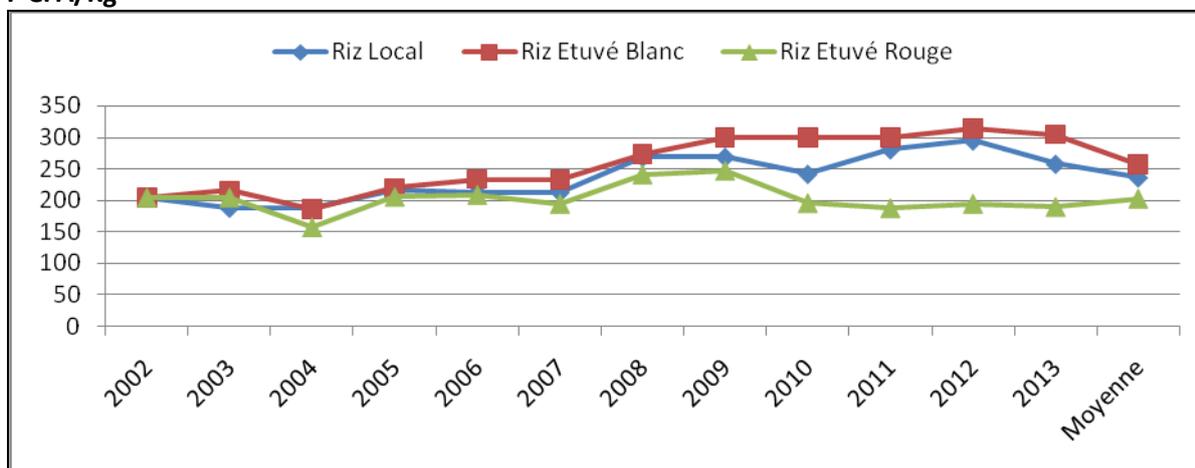
Source: OMA, Bulletin mensuel des produits agricoles, <http://www.oma.gov.ml/>

Le constat est que le prix au consommateur suit la même tendance que le prix au producteur et restent toujours supérieurs à 300F CFA/Kg et varient de 302 F CFA/Kg à 341F CFA/Kg. Il est aussi enregistré 307 F CFA/Kg en janvier avec un prix maximum de 341F CFA/Kg en septembre.

La période de soudure reste la plus contraignante non seulement pour les producteurs qui ne disposent plus de stocks suffisant et aux consommateurs qui ne disposent pas suffisamment de revenu pour assurer un meilleur approvisionnement en riz.

Le graphique ci-après présente l'évolution des prix du riz local au producteur, du riz étuvé blanc et rouge.

Graphique 5: Evolution du prix au producteur- de riz local, riz étuvé blanc et riz étuvé rouge en F CFA/Kg

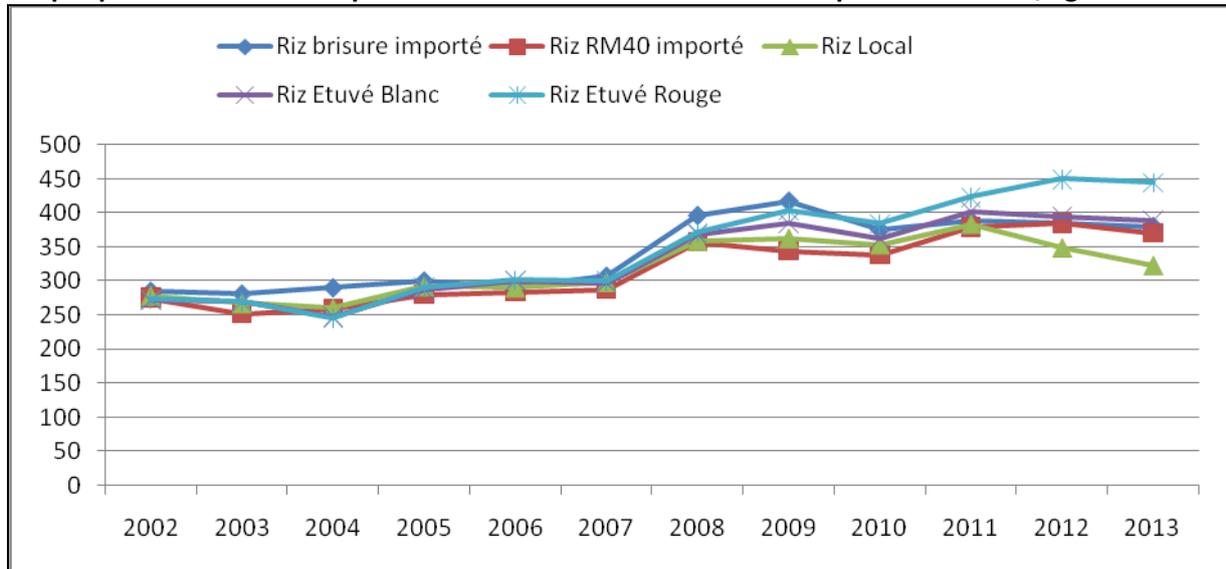


Source: OMA, série de prix du riz au producteur de riz

Le constat de l'analyse du graphique ci-dessus est que le prix du riz étuvé Blanc est plus élevé que le prix du riz local et du riz étuvé rouge qui est enregistré au plus bas prix. Tous les prix analysés ont à partir de 2008, connu des hausses. Les prix du riz local et du riz étuvé blanc suivent presque la même tendance.

«La présente étude a été réalisée avec l'aide de l'Union européenne. Le contenu de la publication relève de la seule responsabilité du consultant et ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue de l'Union européenne.»

Le graphique ci-dessous présente l'évolution des prix aux consommateurs du riz local et du riz importé.

Graphique 6 : Evolution des prix au consommateur du riz local et importé en e F CFA/Kg

Il ressort de l'analyse du graphique ci-dessus, que les prix au consommateur du riz ont la même tendance d'évolution avec une amorcé plus marquée pour l'ensemble des catégories de riz en 2008. Le riz RM 40 importé semble enregistrer le plus bas comme l'indique le graphique sauf en 2011-2012 et 2013 où le riz local a enregistré les plus bas prix du sûrement en raison de l'augmentation de la production rizicole au niveau nationale avec la subvention des engrais.

L'analyse suivante concerne les circuits de commercialisation du riz local et importé au Mali.

IV. Analyse des circuits de commercialisation du riz importé, les structures de mise en marché

Cette analyse traite des circuits à travers lesquels se fait la commercialisation du riz importé ainsi que des structures impliquées dans la mise en marché de ce riz importé.

4.1. Les circuits de commercialisation du riz importé

Au Mali, il existe deux modes d'importation de riz: (1) les importations commerciales à travers les grossistes importateurs de riz et (2) les dons, aides alimentaires et legs en riz à travers les coopérations bilatérales ou multilatérales.

- Les importations commerciales du riz sont pratiquées par les commerçants (grossistes imports/exports) qui remplissent les conditions d'importation au Mali. Ils prennent des intentions d'importations de riz auprès de la DNCC tout en précisant la qualité, la quantité, le prix d'achat, l'origine du riz, la destination.

Selon l'état d'approvisionnement du marché riz (bon ou mauvais) des exonérations de Taxes et Impôts émis par les services compétents de la fiscalité Malienne sont accordées ou non aux commerçants. Si l'état d'approvisionnement est jugé satisfaisant, toutes les taxes d'importations sont appliquées avec la Taxes Conjoncturelle d'importation (TCI) dont le niveau est variable et peut atteindre les 45% de la valeur d'achat du riz à l'extérieur.

- Quant aux dons, aides alimentaires en riz ou legs en riz, les accords se font entre le Gouvernement du Mali et les partenaires au niveau bilatéral et multilatéral.

Le riz issu des importations commerciales, est commercialisé sur le marché intérieur de même que le riz local. Il y a une sorte de concurrence établie entre les deux types de riz. Quant aux dons, aides et legs en riz, le Gouvernement désigne un certain nombre de structures qui s'occupent de la commercialisation de ce riz.

Le riz local et le riz des importations commerciales utilisent quatre (4) principaux axes de commercialisation.

1) Axe occidental: La principale source d'approvisionnement de cet axe à partir de l'intérieur du pays sont Bamako. Les destinations du riz sont Kayes, Nioro, Yélimané. Les produits de cet axe peuvent être réexportés sur le Sénégal et la Mauritanie.

2) Axe du centre: C'est l'axe de la région de Ségou. Il constitue sans doute l'un des axes les plus dynamiques du pays en termes d'échanges de riz avec le reste du pays et même avec les pays voisins (Burkina Faso, Mauritanie, Côte d'Ivoire, etc.). Il est surtout alimenté à partir des importations de Bamako pour Ségou, Bla, Barouéli, Koutiala.

3) Axe sud: Ce circuit est alimenté en riz importé à partir de Bamako pour les villes du sud Mali (Sikasso, Koutiala, Bougouni, Yanfolila, Kolondiéba, Yorosso, Kadiolo). Cet axe approvisionne les pays de la Côte d'Ivoire, du Burkina Faso, de la Guinée.

4) Axe Oriental: Les grossistes de Mopti sont approvisionnés en riz importé à partir de Bamako, de Ségou et souvent de Sikasso pour les zones de Koro, de Bankass, Dialassagou, etc.) Mopti constitue le pôle de redistribution du riz vers les régions du Nord (Tombouctou, Kidal et Gao).

En ce qui concerne les transactions avec certains pays de la sous-région de l'Afrique de l'Ouest, les circuits sont mal maîtrisés. Toutefois il existe des flux entre :

- les régions de Ségou, Sikasso et le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire et la Guinée,
- les régions de Mopti, Gao et le Niger;
- les régions de Kayes, Bamako et le Sénégal;
- le Nord de la région de Koulikoro et la Mauritanie.

Tableau 5: Les principaux axes d'approvisionnement en céréales

Principaux axes et produits	Zones d'origines	Zones de destinations	
	Intérieur Mali	Intérieur Mali	Extérieur
Axe occidental (Riz, Mil, Sorgho, Maïs,)	Kégnéba, Bafoulabé, Kita, Bamako.	Nioro du Sahel, Kayes, Yélémani	Mauritanie, Sénégal, Guinée.
Axe centre (Mil, sorgho, maïs, riz)	Niono, Bamako, Ségou, Bla, Mopti, Koro, Bankass, Koulikoro	Tominian, San, Bla, Mopti, Bamako	Guinée, Sénégal, Côte d'Ivoire, Burkina Faso.
Axe sud (Mil, sorgho, maïs, riz)	Sikasso, Kadiolo, Bougouni, Koutiala, Yorosso, Kolondiéba, Yanfolila, Bamako	Bamako, Mopti, Tombouctou, Gao, Kidal, Kayes	Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée.
Axe oriental (Riz, Blé,)	Gao, Tombouctou, Diré.	Tombouctou, Gao, Kidal, Diré	Burkina Faso, Niger.

Source : L. DIAKITE, 2014, adapté du SIM

Les localités originaires des différents axes contribuent toutes à l'approvisionnement de Bamako en céréales. Ces localités sont aussi sources potentielles d'exportation des céréales dans les pays voisins. Le Commissariat à la Sécurité alimentaire (CSA) à travers le projet de Mobilisation des Initiatives en Matière de sécurité alimentaire, a réalisé une étude Nationale sur les bassins de production des spéculations céréalières au Mali, octobre 2011.

Cette étude a défini l'«axe de commercialisation» comme la connexion entre zone de production et zone de consommation, via zone de regroupement. Les principaux axes de commercialisation dans la région sont définis dans le tableau ci-après:

Tableau 6: Nombre des principaux axes de commercialisation du riz au Mali

	Circuits commercialisation	Importance en %
Kayes	17	10,43
Koulikoro	19	11,66
Sikasso	64	39,26
Ségou	33	20,25
Mopti	21	12,88

«La présente étude a été réalisée avec l'aide de l'Union européenne. Le contenu de la publication relève de la seule responsabilité du consultant et ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue de l'Union européenne.»

Gao	07	4,29
Tombouctou	02	1,23
Total	163	100,00

Source: Auteur à partir des données de l'INSTAT

La Région de Sikasso enregistre 39,26% des circuits de commercialisation du Mali avec 64 circuits de commercialisation en céréales. La Région de Tombouctou enregistre le plus faible niveau des circuits de commercialisation avec 02 circuits enregistrés soit 1,23%.

4.2. Les opérateurs et structures impliquées dans la mise en marché du riz

4.2.1. Les opérateurs privés directs, les banques et les ONG

Les producteurs pour la production locale, les commerçants, les transporteurs, les transformateurs et les consommateurs opèrent directement dans la filière.

- **Les producteurs de riz**

Ils sont les premiers intervenants de la chaîne de commercialisation du riz au niveau national. En effet, après avoir stocké la partie de leur production destinée à la consommation familiale, les producteurs vont sur les marchés hebdomadaires pour vendre les surplus. C'est cette quantité qui constituera le premier apport alimentaire destiné aux villes. C'est à ce niveau de la filière que démarre l'approvisionnement alimentaire des centres de consommation en production nationale de riz.

Sur ces marchés, les prix sont variables et se forment souvent pendant les négociations entre producteurs-vendeurs et acheteurs. Dans ce contexte les prix rémunérateurs sont un facteur de stimulation de l'ensemble du processus d'approvisionnement des centres urbains.

- **Les grossistes**

Ce sont les commerçants des villes et des grands centres ruraux qui opèrent le groupage, le stockage et la revente du riz décortiqué collecté auprès des producteurs. Ils agissent dans le circuit de commercialisation selon leurs moyens financiers (grossistes ou semi-grossistes) et disposent généralement de locaux de stockage dans les agglomérations urbaines proches de la zone de collecte et sur les places de marchés ruraux. Certains d'entre eux (toujours selon les moyens financiers) peuvent être propriétaires de moyens de transport (camionnettes, camions de 10 tonnes, etc.). Très couramment, les grossistes ne se spécialisent pas pour un seul produit céréalier ; ils sont, pour la plupart, multi-produits céréaliers pour minimiser les risques financiers.

- **Les importateurs**

L'Etat du Mali, à travers son organisme spécialisé, l'Office des Produits Alimentaires du Mali (OPAM), ou au travers des dons et/ou l'aide alimentaire internationale, est resté longtemps le principal opérateur de l'importation de céréales dont le riz. A la faveur des mesures de libéralisation du commerce en rapport avec le Programme d'Ajustement Structurel, plusieurs opérateurs privés participent aujourd'hui à cette activité. Il faut noter que les importateurs de riz au Mali ne sont pas que des commerçants maliens.

En raison du libéralisme commercial, des importateurs en provenance d'Asie, par exemple, participent aussi à la commercialisation des produits locaux. Dans sa stratégie de l'approvisionnement correct du pays, le gouvernement accorde, chaque fois que cela est nécessaire, aux opérateurs économiques céréaliers l'exonération des droits et taxes à l'importation du riz. Cette décision de l'Etat est assortie d'un cahier de charges qui fixe les conditions d'importation, de distribution et de mise à la consommation finale.

Par ailleurs, des circuits informels animés par les opérateurs privés ont toujours assuré l'importation de quantités non négligeables de riz à partir de pays voisins, même à l'époque où l'OPAM avait encore le monopole des importations de céréales. Les quantités de céréales qui transitent par ces circuits ne sont pas chiffrées en raison, justement, de leur caractère informel. Les importateurs assurent d'autre part, l'importation d'autres denrées alimentaires comme le sucre, la farine, l'huile, les produits laitiers et les conserves.

Ils disposent d'une surface financière importante et peuvent bénéficier de prêt bancaire puisqu'ils justifient de garanties suffisantes à offrir aux institutions financières. Très généralement, ils organisent le transport et le stockage dans les centres villes et sont, le plus souvent, propriétaires de magasins de stockage et certains possèdent leur propre camion de transport.

- **Les exportateurs**

Malgré l'augmentation croissante de la production, le Mali n'est pas encore un exportateur net de riz. Les échanges transfrontaliers constituent la source principale des exportations de riz. Il n'existe pas une exportation organisée confirmée de riz. Le commerce du riz est donc informel. Le commerce frontalier de riz se fait principalement avec la Mauritanie. Cela s'explique par sa proximité avec la principale zone de production qu'est l'Office du Niger.

- **Les détaillants**

Il existe une catégorie spécialisée, appelée détaillant, dans la revente au détail dont l'offre s'adapte à la demande fractionnée des consommateurs de telle manière que les quantités se mesurent à l'aide d'unités de mesure locale (égales ou inférieures au kilogramme) ou d'unité conventionnelle qu'est le kilogramme. Ces revendeurs au détail ont des ressources financières extrêmement limitées et ont pour fournisseurs les collecteurs, les demi-grossistes des villes voire les grossistes.

- **Les transporteurs**

Les transporteurs ont un rôle très important dans l'acheminement du riz des zones de production vers les zones de consommation. En effet, excepté les importateurs et quelques grossistes, les commerçants n'ont pas de moyens de transport propres.

Dans le domaine du transport, on peut distinguer la catégorie des transporteurs propriétaires de camions et la catégorie des «locataires» ou des «coxeurs».

Ces derniers sont souvent d'anciens chauffeurs ayant beaucoup d'expérience et de connaissances sur les réalités du métier mais qui ne possèdent pas de véhicules. Le

«locataire» loue le camion à son propriétaire et le gère ensuite à sa manière tout le temps que dure la location.

- **Les consommateurs**

Les consommateurs sont les derniers intervenants des filières de produits alimentaires. C'est pour eux que se met en place cette chaîne d'intervenants, du producteur jusqu'au détaillant. La satisfaction de leurs besoins est le but ultime de l'existence des systèmes d'approvisionnement et de distribution des produits alimentaires.

Sans eux, ces systèmes n'auraient aucune raison d'exister. Leur rôle est donc important pour indiquer aux intervenants qui les précèdent ce qu'ils désirent en produits, en quantités, en prix, en infrastructures, etc. Les contraintes ressenties par les consommateurs doivent, grâce à leur comportement, se répercuter tout au long de la filière jusqu'au producteur. Cependant, en ville, ces consommateurs se multiplient car la diversité des revenus favorise une demande très diversifiée en produits.

- ✓ **Les banques et autres institutions financières, les SFD notamment, participent à l'approvisionnement des villes d'une manière indirecte, en assurant le financement des activités des différents acteurs.** Leur rôle est cependant assez limité, car la plupart financent les gros commerçants importateurs de céréales et autres denrées alimentaires.
- ✓ **Des Organisations Non Gouvernementales (ONG) comme Afrique verte interviennent aussi** directement dans la commercialisation des céréales dont le riz. AMASSA Afrique Verte apporte le plus souvent des appuis techniques, logistiques et financiers (mais en quantité plus limitée) et elle est plus proche des opérateurs privés et associatifs.

4.2.2. Les organismes publics impliqués dans la commercialisation des produits agricoles

Cette analyse concerne les acteurs impliqués dans la commercialisation du riz sur les marchés intérieurs, régionaux et internationaux. Cette analyse est faite à travers le cadre institutionnel de la gestion de la sécurité alimentaire.

Le cadre institutionnel a évolué au cours des trente dernières années, en particulier depuis le premier épisode aigu de la sécheresse en 1973. Les institutions et organismes d'intervention étaient orientés vers la gestion des crises conjoncturelles, notamment l'identification des zones sinistrées, la réception et la distribution des aides alimentaires aux populations démunies. Depuis, l'évolution du concept de sécurité alimentaire a conduit à concevoir une politique et des institutions destinées à gérer des situations alimentaires plus complexes. Cette évolution est en cours actuellement. Certains organismes de production, detransformation, et de commercialisation assurent des rôles précis dans la chaîne agroalimentairenotamment en agissant sur l'offre tandis que d'autres (santé, éducation, culture) sont plus impliqués dans le segment de la demande. En dehors de ces deux grands groupes, tous ces organismes dépendants de ministères qui assument des missions spécifiques en rapport avec la sécurité alimentaire. Quelques institutions sont chargées d'assurer dans une optique plus intégrée les politiques et stratégie de sécuritéalimentaire:

a) Institutions de niveau ministériel :

- Ministère chargé de l'économie et des finances,
- Ministère chargé du commerce,
- Ministère chargé du développement rural,
- Ministère chargé de l'environnement et des ressources naturelles,
- Ministère chargé de l'administration territoriale,
- Ministère chargé de l'industrie,
- Ministère chargé des transports.
- Ministère chargé de la santé.

b) Institutions de coordination interministérielle et les CPS:

- **Comité d'Orientation et de Coordination du Système de Sécurité Alimentaire (COCSSA)**

Chargé de coordonner toutes les actions du système de sécurité alimentaire du Mali avec toutes les institutions mises en place à cet effet notamment l'OPAM, l'OMA, le SAP avec les partenaires Techniques et Financiers (PTF) intéressés par le dossier de la sécurité alimentaire en rapport avec des Organisations de Producteurs (APCAM) et ONG.

- **La Cellule de Planification et de Statistique du MDR (CPS/MDR)**

La Cellule de Planification et de Statistique a été créée par l'ordonnance N° 92-052/PCTSP du 5 Juin 1992. Elle a pour missions le pilotage, la coordination et la mise en cohérence de toutes les politiques, les activités de planification, de coordination et de diffusion de l'information du secteur du développement rural.

La CPS ne dispose pas de démembrements aux niveaux régional et local. Toutefois, elle dispose sur le plan fonctionnel de relais à ces niveaux avec les bureaux de la statistique et de documentation, de la planification et du suivi-évaluation créés au sein des directions nationales du MDR.

- **La Cellule de Planification et de Statistique du Ministère de la Santé**

La Cellule de Planification et de statistique du Ministère de la Santé a été créée par l'ordonnance N° 92-052/PCTSP du 5 Juin 1992. Au sein de cette CPS a été créée une Division Suivi de la Situation Alimentaire et Nutritionnelle (DSSAN) par Décret N° 99-088/P-RM du 27 Avril 1999 déterminant le cadre organique de la CPS-santé. Selon l'article 11 de ce Décret, la DSSAN est chargée de:

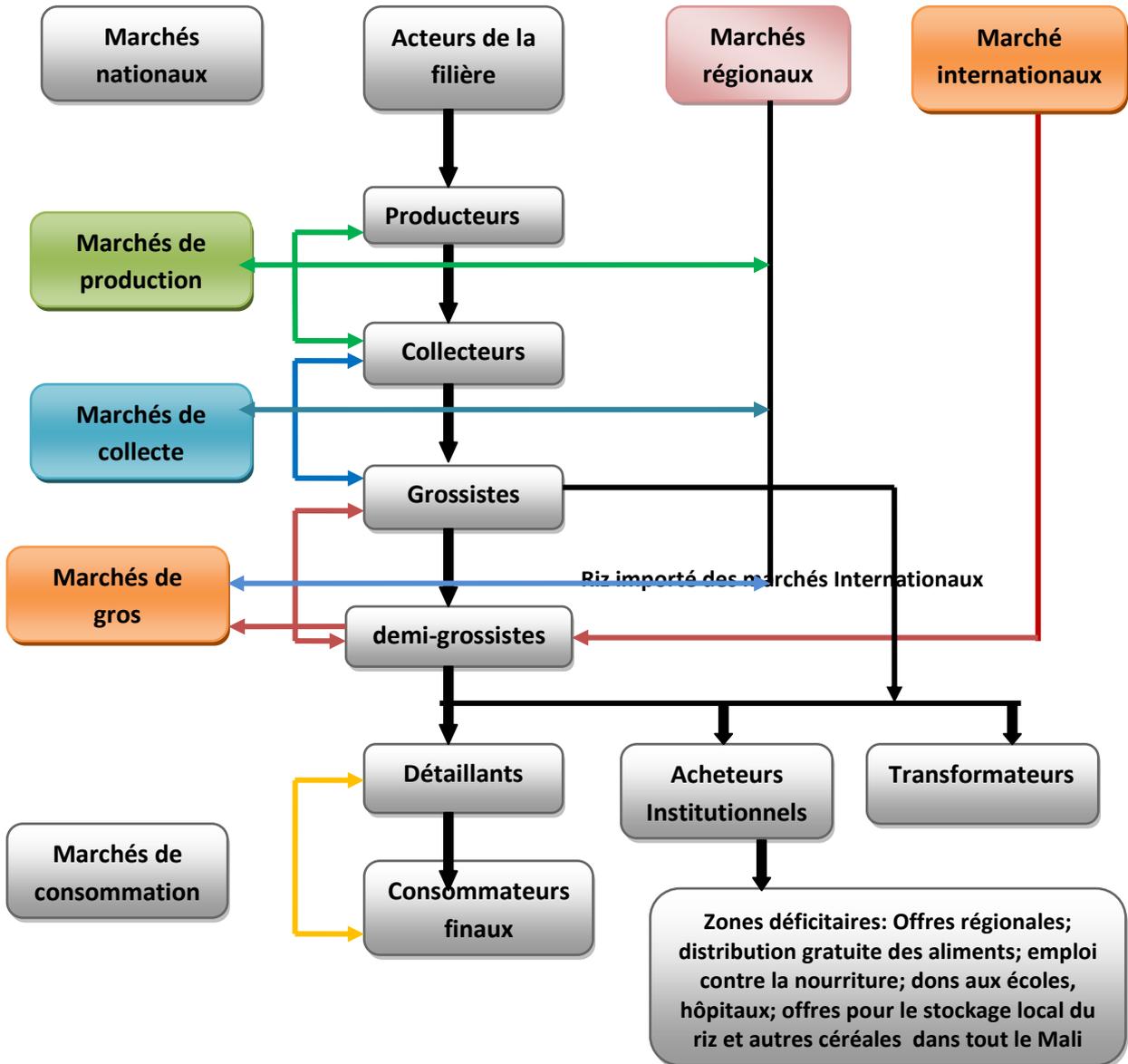
- faire le suivi et l'évaluation de façon permanente de l'évolution de la situation nutritionnelle sur l'ensemble du territoire national ;
- suivre la mise en œuvre du plan national d'alimentation et de nutrition;
- produire des informations nécessaires pour la définition de stratégies nationales en matière de nutrition;
- appuyer le renforcement des systèmes de collecte de données en matière de pratiques alimentaires.

- **Les Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD)**

«La présente étude a été réalisée avec l'aide de l'Union européenne. Le contenu de la publication relève de la seule responsabilité du consultant et ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue de l'Union européenne.»

Les CTD sont constituées des conseillers municipaux au niveau des communes, des conseillers de cercles, des conseillers régionaux. Ces collectivités conçoivent et préparent les stratégies de développement de leur collectivité. Les CTD peuvent participer au processus de distribution des dons en apportant des appuis au processus d'expression des besoins de la population.

Schéma de distribution du riz importé des marchés internationaux



NB: Les marchés transfrontaliers peuvent être de production, de collecte ou de gros

Source: N'krumah, A., A. Elbehri, et B. Legret (2013), Le riz au Mali: Améliorer la compétitivité et les politiques de soutien un développement inclusive de la filière riz, Dans : Reconstruire le potentiel alimentaire de l'Afrique de l'Ouest, A. Ibehri (ed.), FAO/FIDA.

«La présente étude a été réalisée avec l'aide de l'Union européenne. Le contenu de la publication relève de la seule responsabilité du consultant et ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue de l'Union européenne.»

V. Dynamique des échanges marchands de riz local et du riz importé au Mali

5.1. Introduction

Le riz importé au Mali joue un rôle de stabilisation de l'offre au niveau du marché et des prix. Il nivelle les variations du prix local pendant la période de soudure où son effet se conjugue à celui du déstockage des provisions stratégiques notamment le Stock National de Sécurité (SNS), le Stock d'Intervention de l'Etat (SIE).

Ce faisant, il contraint à la baisse le prix du riz domestique, ce qui n'est pas à l'avantage des producteurs. Les importations se justifient par l'écart négatif de l'offre nationale et les besoins de consommation.

La compétitivité du riz malien ne peut être admise comme une donnée figée. Un de ses écueils tient au dopage des exportations asiatiques par la dépréciation du yuan chinois et du dollar, mais celle-ci est un phénomène circonstanciel qui peut connaître à tout moment un revirement.

Avant la dépréciation du yuan, notamment au cours de la période qui a succédé à la dévaluation du franc CFA en 1994, le riz malien a été déclaré compétitif sur le territoire national.

De même, la suppression des subventions aux exportations (exonération des droits de taxes et impôts) qui biaisent le jeu de la concurrence loyale pourrait, même si c'est plus hypothétique, considérablement changer la donne. Les taxes conjoncturelles d'importation, dont le pays s'est quelques fois servi, l'ont par moment placé à un niveau supérieur de compétitivité sur le marché intérieur.

A contrario des éléments conjoncturels, l'appréciation des coûts du fret maritime qui joue en faveur de la compétitivité du riz malien, s'avère plus structurel.

Au Mali comme dans l'espace communautaire ouest-africain, ces coûts de transaction permettent au riz malien d'avoir une meilleure compétitivité. Ceci est renforcé par le tarif douanier préférentiel à taux nul dans l'espace sous régional de libre-échange.

La compétitivité du riz malien reste tributaire de facteurs exogènes comme les prix internationaux du riz, le cours du dollar, le coût du fret maritime et terrestre et la mise en œuvre du tarif extérieur commun de l'Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) et de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Elle est aussi sous la dépendance de certains facteurs endogènes qui ont trait aux coûts de production, aux techniques de production, au suivi et aux respect des itinéraires techniques, et tout ce qui peut garantir la productivité et qui pourrait la compromettre s'ils ne sont pas pris en compte.

La compétitivité du riz malien passe aussi par la prise en compte de facteurs de compétitivité hors-prix. En la matière, l'accueil réservé au Gambiaka par les consommateurs depuis son introduction, augure de belles perspectives en termes de marché.

La préférence pour cette variété par les consommateurs peut lui permettre de tenir tête aux assauts du riz d'outremer. Pour preuve, au moins en 2001, 2003 et 2004, alors que le riz importé se vendait à 270 F CFA le kilogramme, celui cultivé localement maintenait ses parts de marché malgré un prix supérieur de 20 à 25 francs CFA. Durant ces années, le Gambiaka se vendait sans difficulté.

Les plus gros importateurs du riz Malien sont la Guinée qui importe les 59,89% des exportations du riz Malien et la Mauritanie qui enregistre les 26,89% du riz Malien exporté. Cependant, certains de ces pays comme le Sénégal est un grand consommateur de riz, mais du riz de qualité "Bon Brisure (BB)" que le Mali ne produit pas. La Côte d'Ivoire en général consomme du riz de haut de gamme "Entier Long Blanchi (ELB)" que le Mali ne produit pas. Le Mali peut ainsi aller à la recherche de marché de riz en améliorant la productivité, la compétitivité, tout en mettant l'accent sur la qualité du riz marchand.

5.2. Evolution du volume et de la valeur des flux d'importations de riz au Mali

L'analyse de la dynamique des échanges marchands de riz local et du riz importé au Mali est faite à travers l'évolution des flux d'origine du riz importé de 2006 à 2012 en termes de volume (tonnes) et de valeur (F CFA). Elle traite de l'importance des importations par rapport à la production locale et à la disponibilité en riz et des importations par rapport au PIB du secteur agricole et au PIB national. Le tableau ci-après présente l'évolution des flux des importations de riz.

Tableau 7: Evolution du volume des flux des importations de riz au Mali en tonnes

Pays de provenance	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Moyne	par pays
PAKISTAN	21698	22141	23016	43864	39478	15769	16557	26075	18,13
INDE	33668	34355	35712	25617	23055	18423	19344	27168	18,89
BIRMANIE	52505	53576	55693	48706	43835	29978	31477	45110	31,36
THAILANDE	16000	16327	16972	64865	58379	16260	17073	29411	20,45
VIETNAM	9429	9622	10002	9991	8992	5561	5839	8491	5,90
SINGAPOUR	1227	1252	1301	1170	1053	705	740	1064	0,74
CHINE	1924	1964	2041	4572	4115	1496	1571	2526	1,76
JAPON	5930	6051	6290	1986	1787	2885	3029	3994	2,78
Total principaux pays	142381	145288	151027	200771	180694	91077	95630	143839	78,02
Autres	35099	74843	57720	30615	27554	28240	29652	40532	21,98
Total	177480	220131	208747	231386	208248	119317	125282	184371	100,00

Source : INSTAT, bulletin du commerce extérieur de 2006, 2007, 2008 et 2009 et FAOSTAT pour 2010 et 2013

L'essentiel du riz importé au Mali provient de l'Asie dont l'essentiel provient de la Birmanie (31,36%), de la Thaïlande (20,45%), de l'Inde (18,89%), du Pakistan (18,13%). Il ressort que le Mali importe environ 78% de son riz de l'Asie et les autres 22% proviennent d'autres continents notamment l'Europe, l'Amérique. De 2006 à 2012, le Mali a importé en moyenne **184 371 tonnes** de riz. Le volume des importations varie selon les années et devrait être

«La présente étude a été réalisée avec l'aide de l'Union européenne. Le contenu de la publication relève de la seule responsabilité du consultant et ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue de l'Union européenne.»

fonction du niveau de production. La valeur des importations est présentée dans le tableau suivant.

Tableau 8: Evolution de la valeur des flux des importations de riz au Mali en 1000 de F CFA

Pays de Provenance	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Moyenne	par pays
Pakistan	2859663	2859663	2859663	2859663	2859663	2859663	2859663	2859663	15,96
Inde	3768026	3768026	3768026	3768026	3768026	3768026	3768026	3768026	21,02
Birmanie	5743148	5743148	5743148	5743148	5743148	5743148	5743148	5743148	32,04
Thaïlande	1779416	1779416	1779416	1779416	1779416	1779416	1779416	1779416	9,93
Vietnam	1244719	1244719	1244719	1244719	1244719	1244719	1244719	1244719	6,94
Singapour	126619	126619	126619	126619	126619	126619	126619	126619	0,71
Chine	462072	462072	462072	462072	462072	462072	462072	462072	2,58
Japon	1938882	1938882	1938882	1938882	1938882	1938882	1938882	1938882	10,82
Total principaux Pays	17922545	75,46							
Autres	4303435	10439964	7740284	3892121	3502909	5330525	5597051	5829470	24,54
Total	22225981	28728275	26750984	27180023	24462021	21197213	22257074	24685939	100,00

Source : INSTAT, bulletin du commerce extérieur de 2006, 2007, 2008 et 2009 et FAOSTAT pour 2010 et 2011

Les données du tableau ci-dessus indiquent qu'en moyenne, le Mali dépense par an entre 2006 et 2012, près de **25 milliards de Franc CFA** dans les importations de riz. Les pays Asiatiques enregistrent près de 75% de la valeur des importations contre près de 25% pour les autres continents. L'analyse des données des importations de riz (volume et valeur), fait apparaître une sorte de paradoxe avec des volumes et des valeurs qui continuent à augmenter avec les subventions qui se poursuivent et s'internalise dans le système de budgétisation de l'Etat.

Par exemple pour la campagne 2013/2014, il y a plus de 35 milliards de F CFA de subvention d'intrants agricoles et pour la campagne 2014-2015, il y a des prévisions de plus de 35 milliards de F CFA intégrant l'ensemble des activités du secteur de développement rural. Il faut cependant noter que, dans les statistiques nationales, du riz est importé à partir des pays africains qui sont moins producteurs de riz comme le Togo, le Sénégal, la Côte d'Ivoire, le Ghana, la Gambie.

Il s'agit pour l'essentiel des cas de transits ou de réexportations via les ports de ces pays ou des cas des réexportations. Les rapports de la valeur des importations par rapport au PIB et à la consommation sont présentés dans le tableau suivant.

Tableau 9: Analyse de la valeur des importations de riz par rapport au PIB et à la consommation

Indicateurs	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Moyne
Valeur import.riz/PIBnational (courant)	0,69	0,84	0,68	0,64	0,44	0,66	0,59	0,65
Valeur importations riz/PIB national (constant 1987)	1,57	1,94	1,72	1,68	1,18	1,62	1,46	1,59
Valeur importations riz/PIB secteur primaire (courant)	2,09	2,58	1,89	1,83	1,29	1,94	1,74	1,91
Valeur importations riz/PIB secteur primaire, (constant 1987)	4,61	5,81	4,78	4,60	3,14	4,59	4,13	4,52
Valeur import/Consom. finale (courant)	0,84	1,02	0,84	0,81	0,56	0,81	0,73	0,80
Valeur importa/Conso: ménage (1987)	2,04	2,53	2,28	2,25	1,58	2,14	1,92	2,11

«La présente étude a été réalisée avec l'aide de l'Union européenne. Le contenu de la publication relève de la seule responsabilité du consultant et ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue de l'Union européenne.»

Valeur importations Riz/Consom. ménages (constant)	1,06	1,30	1,07	1,03	0,71	1,03	0,93	1,02
Valeur imporn riz/conso. Ménages (constant 1987)	2,63	3,25	2,97	2,93	2,07	2,77	2,49	2,73

Source : INSTAT, bulletin du commerce extérieur de 2006, à 2012

La valeur des importations de riz est variable de 0,44 à 0,84 d'une année à l'autre et reste toujours inférieur à 1 du PIB national à prix courant. Pour le PIB national à prix constant de 1987, la valeur des importations de riz varie de 1,18 à 1,94 et reste inférieur de 2 à prix constant de 1987.

Concernant le PIB du secteur primaire à prix courant, la valeur des importations varie de 1,29 à 2,09 avec une moyenne de 1,94. Pour le PIB du secteur primaire à prix constant de 1987, la valeur des importations est de 3,14 à 5,81 avec une moyenne de 4,59.

La valeur des importations de riz par rapport à la consommation finale à prix courant varie de 0,56 à 1,02 avec une moyenne de 0,81. La valeur des importations de riz rapportée à la consommation finale à prix constant de 1987 varie de 1,58 à 2,53 avec une moyenne de 2,14. Par rapport à la consommation des ménages à prix courant, la valeur des importations de riz représente 0,71 à 1,30 avec une moyenne de 1,04. Cette valeur est de 2,07 à 3,25 avec une moyenne de 2,77 de la consommation des ménages au prix courant de 1987.

Il ressort de cette analyse, que la valeur des importations de riz sont importantes tant pour l'économie nationale que pour les consommateurs.

Au Mali, les importations de riz n'ont cessé d'augmenter bien que l'Initiative riz ait accordé des subventions des intrants et équipement agricoles aux producteurs de riz qui laissent envisager la réalisation des économies de devises à l'importation du riz et garder un prix accessible aux consommateurs. Particulièrement, la courbe des importations de riz a amorcé une croissance à partir des années 2002 jusqu'à 2008 après une légère chute entre les campagnes 2001/2002 à 2003/2004. En dépit de la politique d'intensification consignée dans l'Initiative Riz, le Mali importe encore de nos jours au moins 100 000 tonnes de riz blanc. Le tableau suivant donne l'importance des importations par rapport à la disponibilité nationale.

Tableau 10: Importance des importations par rapport à la disponibilité nationale riz en %

Année	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Moy.
Dispo. Nationale en riz blanc (tonnes)	837700	844250	848460	1048810	1609670	1531670	1513480	1529060	1220388
Importation riz blanc (tonnes)	130360	150250	189460	205000	140860	100000	421 554	167480	154773
Importance import. /Dispo en %	16	18	22	20	9	7	28	11	16

Source : Consultant à partir des données de Country Stat, FAO- 2013 et du recueil des statistiques du secteur agricole, décembre 2012

Avec les mesures nationales d'intensification, la part des importations dans l'approvisionnement nationale va en diminuant entre 2008 et 2011. Mais la variation des importations de riz au Mali reste tributaire des résultats de la campagne de production nationale. On ne constate que la tendance de baisse des importations qui a démarré à partir de 2009. L'année 1994 marque le début d'une autre période caractérisée par une baisse

«La présente étude a été réalisée avec l'aide de l'Union européenne. Le contenu de la publication relève de la seule responsabilité du consultant et ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue de l'Union européenne.»

graduelle des importations qui s'est maintenue jusqu'en 2011 et particulièrement pendant la campagne 2011/2012 caractérisée par une mauvaise pluviométrie, les importations de riz ont largement augmenté après une baisse sensible entre les années 2009 à 2011.

Cette reprise des importations massives est en fait liée à la campagne de cette année indiquée 2011/2012. En résumé, on retiendra que les niveaux actuels des importations de riz au Mali sont élevés eu égard au potentiel rizicole.

Sur les périodes 2006 à 2013, les importations représentent en moyenne 16% de la disponibilité nationale de riz.

Les importations commerciales de riz au Mali sont dominées par deux ou trois gros importateurs qui représentent au moins 2/3 des importations totales chaque année (Baris et Borgui 2005). Les conditions pour des marchés compétitifs sont ainsi loin d'être remplies, ce qui a des implications en termes de marges commerciales et de transmission des prix le long de la filière.

Tableau 11: Importance des importations/production nationale de riz en %

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Moyenne
production Nationale de riz (tonnes)	624273	703549,6	1055759,9	698288,5	842499,45	1131956,8	1437748	1437748	991478
Importation riz blanc (tonnes)	130360	150250	189460	205000	140860	100000	421554	167480	154773
Importance import. /product. en %	21%	21%	18%	29%	17%	9%	17%	9%	18%

Source : Consultant à partir des données de Country Stat, FAO- 2013 et du recueil des statistiques du secteur agricole, décembre 2012

Par rapport à la production nationale de riz, la valeur des importations par rapport à la production de nos jours sont certes en baisses (**21% en 2006 contre 9% en 2013**), mais existent toujours avec en moyenne 18% de la production nationale de riz.

5.3. Analyse de l'évolution du volume des flux des exportations de riz au Mali

Les céréales et produits céréaliers faisant l'objet d'exportation du Mali sont le maïs, le mil, le sorgho, la farine de froment et les farines de céréales sèches et de riz. L'analyse est ici consacrée au riz exporté entre le Mali et ses voisins sur la période de 2005 à 2012. La base de données sur le commerce extérieur de l'INSTAT a été utilisée.

Le principe de la libre circulation des hommes et des biens conformément aux traités de l'UEMOA (Source: Commission de l'UEMOA, Ouagadougou, Janvier 2003) et de la CEDEAO (Source: Commission CEDEAO, Lagos, mai 1975) devrait contribuer à améliorer le niveau des échanges des produits agricoles surtout dans les pays de la sous-région.

Le tableau ci-après présente l'évolution des flux d'exportations de riz de 2007 à 2012.

«La présente étude a été réalisée avec l'aide de l'Union européenne. Le contenu de la publication relève de la seule responsabilité du consultant et ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue de l'Union européenne.»

Tableau 12: Evolution des exportations de riz de 2007 à 2012 en tonnes

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Moyenne	% par pays
Côte d'Ivoire	-	-	-	-	-	25	25	1,05
Burkina Faso	-	-	-	-	-	26	26	1,09
Mauritanie	226	140	627	62	62	346	244	10,23
Guinée	-	250	2832	-	1880	1836	1133	47,53
Sénégal	-	-	-	-	-	945	945	39,64
Niger	-	-	-	62	-	3	11	0,45
Total	226	390	3459	124	1942	3181	2384	100

Source: INSTAT, bulletins du commerce extérieur de 2007 à 2012

Le riz en provenance du Mali fait l'objet d'exportation surtout dans les pays frontaliers du Mali. Les quantités exportées sont faibles du fait que ce ne sont pas des exportations commerciales du riz mais plutôt les échanges transfrontaliers enregistrés au niveau des services des frontières notamment la Douane et aussi le service de la protection des végétaux présent à tous les postes frontaliers. Le constat est qu'excepté l'Algérie où il n'est pas enregistré des exportations de riz, au niveau de toutes les autres frontières des pays voisins, les exportations de riz se font de façon timide. En fait le volume exporté de riz peut être plus important que les quantités du tableau ci-dessus par le biais des exportations non contrôlées.

Tableau 13: Evolution de la part du riz exportations par rapport à la production nationale de riz de 2007 à 2012 en %

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Moyenne
Total riz exporté (T.)	226	390	3459	124	1942	3181	2384
Production (T.)	1082384	1607647	1950805	2308233	1741473	1914867	1767568
Rapport Riz importé/ Production local (%)	0,021	0,024	0,177	0,005	0,112	0,166	0,135

Source: L/ DIAKITE à partir des données de l'INSTAT de 2007 à 2012

Le constat qui ressort de l'analyse du tableau ci-dessus est que la quantité de riz Malien exporté est très faible d'année en années. Elle représente environ 0,14% de la production locale du riz.

Selon les données analysées, le riz est exporté vers les pays voisins du Mali. Le constat est que les exportations du riz Malien vers le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire et le Niger sont très faibles. Il faut noter que les exportations enregistrées ne représentent qu'une tendance à travers les données recensées officiellement. Il y a plusieurs flux qui ne sont pas enregistrés compte tenu de l'étendue des frontières du Mali avec les pays voisins.

Les plus gros importateurs du riz malien sont la Guinée qui importe les 59,89% des exportations du riz Malien et la Mauritanie qui enregistre les 26,89%, le Sénégal 11,69%.

En dépit de ces données, il y a lieu de rappeler que le Sénégal est plutôt un grand consommateur du riz de qualité "Bon Brisure (BB)" que le Mali ne produit pas. De même, la Côte d'Ivoire en général consomme du riz de haut de gamme "Entier Long Blanc (ELB)" que le Mali ne produit pas.

Le Mali peut ainsi aller à la recherche de marché de riz en améliorant la productivité, la compétitivité, tout en mettant l'accent sur la qualité du riz marchand.

La recherche de marché de riz dans la sous-région, en Afrique et sur d'autres continents devrait être une des priorités actuelles de développement de la riziculture Malienne. Cette

recherche de marchés devrait se faire concomitamment avec l'amélioration de la qualité du riz marchand produit en vue de répondre aux préférences des consommateurs.

VI. Analyse de la part des aides alimentaires et dons dans la satisfaction des besoins de consommation en riz au Mali et analyse des acteurs impliqués

Le présent chapitre définit les concepts d'aide alimentaire, de dons et de sécurité alimentaire. Il donne une analyse des dons et aides alimentaires en riz de 2008 à 2013 et traite de l'incidence des dons et aides alimentaires sur la commercialisation du riz local.

6.1. Définition des concepts

L'aide alimentaire décrit le transfert entre un pays donateur à un pays bénéficiaire de produits agro-alimentaires. Cette définition exclut les achats et les livraisons de denrées dans les régions en surplus vers les régions en besoin à l'intérieur même d'un pays bénéficiaire. Le but de l'aide alimentaire est de "contribuer à assurer la sécurité alimentaire en répondant en temps voulu et de manière appropriée aux situations de pénurie ou de déficit alimentaires".

L'aide peut prendre la forme d'un don ou peut être conditionnelle. Les programmes de coupons alimentaires, de transferts d'argent et de travail contre nourriture sont tous des exemples d'aide alimentaire.

L'efficacité à résoudre l'insécurité alimentaire dépend à la fois de la forme d'aide adoptée et du contexte dans lequel elle est appliquée. Le défi de l'aide alimentaire consiste à répondre efficacement à l'urgence alimentaire sans compromettre l'émergence d'une sécurité alimentaire durable.

La sécurité alimentaire est réalisée lorsque "toutes les personnes, en tout temps, ont économiquement, socialement et physiquement accès à une alimentation suffisante, sûre et nutritive qui satisfait leurs besoins nutritionnels pour leur permettre de mener une vie active et saine."

De cette définition découlent les notions de disponibilité des aliments en quantités suffisantes et en qualités appropriées (via la production nationale, les importations, l'entreposage et les dons), d'accès physique (exemple: les infrastructures) et économique (exemple: le pouvoir d'achat), d'utilisation (exemple: la salubrité, la diversité et la distribution équitable à l'intérieur des ménages) et de stabilité (climatique, socio-économique et politique).

En outre, la sécurité alimentaire comporte une dimension temporelle. L'insécurité alimentaire peut être conjoncturelle (les crises et les famines) ou structurelle (la pauvreté chronique). Les inefficacités dans les systèmes de production et de commercialisation des produits alimentaires, les faibles revenus des consommateurs, le manque d'éducation nutritionnelle et les faibles capacités à anticiper les besoins sont tous des freins à la réalisation de la sécurité alimentaire.

Concernant les importations de riz, un accent particulier est mis sur les dons et aides alimentaires en riz. Au Mali, l'assistance alimentaire en riz comporte deux volets : la distribution alimentaire et la monétisation (vente de vivres). C'est ce volet du don en riz qui concurrence le riz local.

«La présente étude a été réalisée avec l'aide de l'Union européenne. Le contenu de la publication relève de la seule responsabilité du consultant et ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue de l'Union européenne.»

6.2. Analyse de l'évolution des dons et aides alimentaires en riz au Mali

L'analyse donne des précisions sur les pays donateurs, les types de riz, les quantités et valeur de riz en dons et aides alimentaires. Le tableau ci-après présente l'évolution des dons et aides alimentaires en riz de 2008 à 2013.

Tableau 14: Evolution des dons et aides alimentaires en riz au Mali de 2008 à 2013

Années	Pays donateurs	Types	Quantités (tonnes)	Valeur en F CFA
2006	Japon	Riz blanc	4 802	1599171
2007	Japon	Riz blanc	5 300	1764858
2008	Japon	Riz blanc importé	5 300	81967950
2009	Japon	Riz blanc importé	11 494	4187681460
2010	Japon	Riz blanc local	12 113	378987300
2011	Japon	Riz blanc local	2 300	765900000
2012	Algérie	Riz Algérien	3 048	1014834
	Chine	Riz blanc importé	2 960	985763250
	Saoudien	Riz blanc importé	3 667	1221111
	Egypte	Riz blanc importé	71	23543100
	Turquie	Riz blanc importé	110	36630000
2013	Algérie	Riz blanc importé	3047,55	1014834150
	Nigeria	Riz blanc importé	49,9	16616700
	Emirats Arabes Unis	Riz blanc importé	13,8	4595400
	Algérie	Riz blanc importé	3 047,55	1014834150
	Côte d'Ivoire	Riz blanc importé	30	9990000
Moyenne	-	-	3 584,59	532 933 965

Source : Consultant à partir des données l'INSTAT 2013

Les pays donateurs de riz au Mali sont fondamentalement le Japon, les USA et, en période de crise humanitaire (comme en 2012) d'autres pays comme l'Algérie, l'Arabie Saoudite, la Turquie et de nombreuses organisations apportent une assistance alimentaire et l'humanitaire (PAM, FAO, CICR etc.). La valeur estimée de ces aides est en moyenne de 532 933 965 F CFA pour un volume de 3 584,59 Tonnes entre 2008 et 2013.

Les dons de riz au Mali remontent à la période de sécheresse cyclique vécue par le Mali dans les années 1970 et qui avait entraîné une pénurie alimentaire au niveau national.

En rapport avec le riz local, les dons de riz ont trois caractéristiques majeures :

- certains donateurs de riz privilégient le marché local et le produit donné est souvent acheté sur le marché local de riz,

«La présente étude a été réalisée avec l'aide de l'Union européenne. Le contenu de la publication relève de la seule responsabilité du consultant et ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue de l'Union européenne.»

- leur régularité même si la production nationale de riz devient excédentaire,
- une bonne partie de ces dons est acheté sur le marché international et ainsi leur marché d'achat ne tient pas compte ni des importations commerciales ni de la production locale).

Pour le cas particulier du Japon, il faisait des dons d'engrais. Mais après plus de 10 ans d'expériences dans les engrais, le Japon a bien voulu expérimenter le don en riz au Mali. Ainsi de 2006 à 2013, le Japon a eu à initier les dons de riz avec 41 309 tonnes de riz contre un total de dons de 57353,80 tonnes soit 72% des dons. Il ressort ainsi que le Japon reste de nos jours le plus grand donateur en riz au Mali.

Une analyse plus pointue du cas du japonais à ce niveau serait une bonne chose. Un pays qui donnait de l'engrais pour la production et qui remplace cet appui avec des dons de riz . L'impact de cette opération mérite d'être mieux analysée. Quelle quantité d'engrais ? pour combien de producteurs ? Pour produire quelle quantité de riz.... ? Quelles mesures doivent être prises pour la suite par l'Etat en termes d'alternatives....????

6.3. Analyse de la part des dons et aides alimentaires dans la satisfaction des besoins de consommation

Cette analyse présente l'évolution des dons et aides alimentaire en riz, l'évolution des besoins de c consommation et la part des dons et aides alimentaires dans la satisfaction des besoins de consommation.

Le tableau ci-après indique l'évolution des Dons et aides en riz dans la satisfaction des besoins de consommation en riz.

Tableau 15: Evolution des Dons et aides alimentaires en riz, les besoins de consommation en riz

	Evolution des Dons et Aides de riz au Mali en tonnes	Evolution des Besoins de consommation de riz en tonnes	Part des Dons et Aides de riz par rapport aux besoins de consommation au Mali en (%)
2008	246	672000	0,04
2009	12576	868741	1,45
2010	1138	1048288	0,11
2011	2300	1085996	0,21
2012	3141	1317342	0,24
2013	3141	1413898	0,22
Moyenne	3757	1067711	0,38

Source: Consultant à partir des données l'INSTAT et de la CPS/SDR

Le constat qui sort de l'analyse du tableau ci-dessus indique que les Dons et les aides alimentaires ne sont pas du tout important dans la satisfaction des besoins nationaux de consommation.

Les Dons et aides alimentaires en riz sont variables d'une année à l'autre. Ils sont en moyenne entre 2008 et 2013, de 3 757 tonnes de riz blanc. Les besoins de consommation sont très importants avec 1 067 711Tonnes. Le ratio "Dons sur besoins de consommation" est faible et est en moyenne de 0,38%.

«La présente étude a été réalisée avec l'aide de l'Union européenne. Le contenu de la publication relève de la seule responsabilité du consultant et ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue de l'Union européenne.»

Il faut noter que les dons et aides alimentaires sont généralement destinés aux zones en difficultés alimentaires généralement situés dans la zone Nord et Ouest du Mali. Dans ces zones désignées, les aides et dons sont très importants pour la population de ses zones.

6.4. Analyse de l'incidence des dons et aides alimentaires sur la commercialisation du riz locale au niveau national

Cette analyse est faite à partir du prix moyen du riz importé (brisure et RRM 40) et du prix du riz local. L'incidence est le rapport entre ces deux types de riz. Les prix utilisés sont de la base de données de l'OMA.

Le tableau ci-après présente l'évolution des prix des différentes catégories de riz avec le rapport entre les différents types de riz.

Tableau 16: Evolution des prix aux consommateurs (F CFA/Kg)

	Riz brisure importé	Riz RM40 Importé	Prix moyen de riz importé (Brisure +RM 40)	Prix Riz local	Rapport prix riz importé/riz local
2002	285	275	280	278	101
2003	281	252	267	267	100
2004	290	259	275	260	106
2005	300	280	290	292	99
2006	290	284	287	290	99
2007	307	287	297	298	100
2008	396	357	377	359	105
2009	417	344	381	363	105
2010	375	339	357	354	101
2011	388	379	384	384	100
2012	385	385	385	349	110
2013	380	370	375	323	116
Moyenne	341	318	329	318	104

Source: Série de données de l'OMA

Le constat qui sort de l'analyse des données du tableau ci-dessus est l'existence de différence entre les prix du riz local et du riz importé. Selon les données annuelles, les différences les plus importantes sont enregistrées en 2013 et en 2012 avec un écart respectif de 16% et de 10% du prix du riz importé supérieur au prix du riz local.

Selon les données du tableau ci-dessus, les prix du riz local en 2005 et 2006 étaient légèrement supérieurs au prix du riz importé.

Pour la période étudiée de 2002 à 2013, en moyenne le prix du riz importé est de 4% supérieur au prix du riz local.

On retient ainsi que les importations de riz influence négativement le prix du riz local et pour ce faire des mesures de protection devraient être envisagées pour l'amélioration de la productivité et de la production locale et aussi pour une meilleure organisation de la commercialisation du riz local.

C'est ainsi que les mesures de soutien avec le processus de subvention des intrants agricoles, d'appui à l'équipement agricole, d'appui/conseil aux acteurs de la filière du riz local devraient se poursuivre et se renforcer.

6.5. Analyse du rôle et du mode d'intervention de l'Etat et les Offices de régulation dans la gestion des dons et aides alimentaires au Mali

Au Mali, les dons et aides alimentaires sont gérés à travers le dispositif de Sécurité Alimentaire coordonné pour l'occasion par l'OPAM. Le rôle et le mode d'intervention des différentes structures impliquées sont analysés dans le chapitre suivant.

6.5.1. Le Commissariat à la sécurité alimentaire (CSA)

Le Commissariat à la sécurité alimentaire, créé en 2004 et logé à la Présidence de la République, il a pour mission d'élaborer et d'assurer la mise en œuvre de la politique nationale de sécurité alimentaire. Il propose des stratégies, prépare et met en œuvre en rapport avec les départements ministériels concernés, les mesures visant à assurer une pleine couverture des besoins alimentaires du pays; il veille à la bonne gestion du stock de sécurité et des banques céréalières, il procède à l'analyse des perspectives alimentaires résultant des campagnes agricoles; il planifie et contrôle les opérations de distribution de vivres; il élabore et met en œuvre, en rapport avec les différentes structures publiques et privées concernées les mesures d'organisation des marchés céréaliers. Il assure la coordination du programme national de sécurité alimentaire.

6.5.2. L'Office des Produits Agricoles du Mali (OPAM)

Cet organisme a été longtemps l'instrument de régulation de la politique céréalière au Mali. Son évolution a passé par une phase de monopole du commerce des céréales, puis une phase de régulation du marché avec une mission de garantir un écoulement des produits à des prix rémunérateurs dans les zones excédentaires, garantir un approvisionnement des produits à des prix accessibles pour les populations des zones déficitaires, stabiliser les prix. Dégagé aujourd'hui du commerce concurrentiel des céréales au profit de missions plus réduites et cependant importantes dans la stratégie de la sécurité alimentaire, l'OPAM a dans son portefeuille :

- des missions de service public : gestion du SNS, mise en place et gestion d'une cellule de veille, mise en œuvre des recommandations du SAP, gestion des aides alimentaires ;
- des missions commerciales : traitement des stocks et autres activités commerciales ;
- et la mise en œuvre d'actions spécifiques de sécurité alimentaire.

Il constitue une pièce importante dans l'ensemble du système de sécurité alimentaire au Mali et relève présentement du Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA) avec coordonne la gestion des Dons, des Aides Alimentaires en riz au Mali.

«La présente étude a été réalisée avec l'aide de l'Union européenne. Le contenu de la publication relève de la seule responsabilité du consultant et ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue de l'Union européenne.»

6.5.3. L'Observatoire des Marchés Agricoles (OMA)

La libéralisation du commerce et des prix des céréales a rendu nécessaire la mise en place en 1989 d'un système efficace d'information, d'évaluation et de prévision concernant le marché céréalier (SIM). Le SIM, jadis rattaché à l'OPAM avait les missions suivantes :

- la collecte des données sur plusieurs marchés (plus de 85 marchés) répartis sur l'ensemble du territoire ;
- le traitement et la diffusion des données ;
- le suivi de la situation céréalière par le biais d'une commission consultative composée de services techniques et de chambres consulaires.

L'Observatoire des Marchés Agricoles (OMA) qui a remplacé le SIM est placé sous la tutelle de l'APCAM. L'objectif général est la régulation du marché des produits agricoles grâce à la collecte et la diffusion d'une information pertinente et fiable.

6.5.4. Le Système d'Alerte Précoce (SAP)

Le SAP mis en place par le Gouvernement, placé sous la tutelle du Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA) et a pour mission de surveiller les situations de crises alimentaires et d'informer à temps les pouvoirs publics et les partenaires au développement en vue de déclencher les actions de secours.

Le SAP est chargé de :

- identifier les zones et les populations exposées à des risques de crise alimentaire et nutritionnelle ;
- déterminer les aides à apporter ;
- indiquer les meilleures utilisations possibles.

Actuellement la surveillance du SAP porte sur l'ensemble du territoire malien. Les informations collectées par le SAP englobent la pluviométrie, l'état des cultures, des pâturages et des animaux, les prix sur les marchés, les migrations des populations et leurs habitudes alimentaires, la situation des réserves alimentaires et enfin l'état de santé des populations. Les sources d'information sont les services administratifs et techniques.

Des enquêtes peuvent être menées par des services spécialisés pour apprécier l'importance de certains problèmes à résoudre comme par exemple une situation de malnutrition particulièrement grave. Le SAP dispose au niveau régional d'un groupe de travail chargé d'analyser les informations et au niveau national d'un autre chargé d'examiner, d'adopter et de diffuser les informations sous forme de rapports mensuels.

Les études du SAP cherchent à mettre en évidence six (6) situations alimentaires nécessitant un suivi et des interventions appropriées :

- situation normale où il n'y a rien à signaler (R.A.S) ;
- difficultés socio-économiques légères (D.E.L) ;
- difficultés socio-économiques sévères (D.E.S) ;
- difficultés alimentaires (D.A) ;
- crises alimentaires (C.A) ;
- famines (FA.).

Elles cherchent également à repérer les risques de rupture d'approvisionnement au niveau d'une population qui a des besoins solvables d'approvisionnement et qu'elle n'arrive pas à satisfaire pour les raisons suivantes :

- pénuries de céréales ;
- circuits d'approvisionnement bloqués ou épuisés ;
- stratégies d'adaptation en matière d'approvisionnement ne donnant pas de résultats pour une majorité de la population.

6.5.5. Le Comité d'Orientation et de Coordination du Système de Sécurité Alimentaire (COCSSA),

Il a été créé par décret n° 034/P-RM du 24 février 1999, il a pour mission de :

- orienter et piloter les stratégies de sécurité alimentaire ;
- renforcer et superviser le système de sécurité alimentaire ;
- veiller à la qualité et à la fiabilité des prestations fournies par les principales composantes du système ;
- engager les actions pour résoudre les crises alimentaires et déclencher, le cas échéant, le plan d'intervention d'urgence ;
- établir une concertation permanente entre l'Etat et les partenaires.

Il constitue une avancée importante dans la prise en charge des problèmes complexes de la sécurité alimentaire en tirant ainsi profit de la riche expérience du PRMC et en recherchant avec les partenaires un consensus autour des grands problèmes de sécurité alimentaire.

Il se réunit au moins trois fois par an et dispose d'un secrétariat permanent.

Il faut cependant noter qu'avec la mise en place du Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA), les missions du COC-SSA ont vu ses missions recentrer sur le renforcement de la supervision du système de sécurité alimentaire.

6.5.6. La Cellule d'Appui au Développement à la Base (CADB)

La situation de sécurité alimentaire est gérée au niveau du Ministère de l'Administration Territoriale et des Collectivités Locales par la CADB qui, en rapport avec le SAP, l'OPAM, et les Partenaires, centralise les informations sur la situation alimentaire, prépare les décisions pour le Ministre et supervise les distributions des secours aux populations sinistrées en rapport avec les autorités des structures décentralisées : Gouverneurs des régions, Préfets des cercles, Maires des communes. Avec les différentes réformes du système de sécurité alimentaire, la CADB reste toujours présente mais de façon active comme au début du processus.

6.5.7. Les Organisations de producteurs (OP) et les ONG

Dans l'état actuel du dispositif de gestion, les OP spécialisées comme la Plateforme Nationale de Producteurs de Riz, Faso Jigi-PACCEM, des ONG spécialisées comme AMASSA-Afrique Verte sont peu représentées dans la gestion des Dons et Aides Alimentaires en riz au Mali.

Cependant, les OP ainsi que les ONG peuvent jouer un rôle important dans le dispositif de gestion. Elles peuvent par exemple aider des institutions comme le SAP dans l'identification

des zones vulnérables et des zones candidates aux distributions gratuites et aux distributions à travers des ventes à prix modérés.

VII. Analyse des effets socio-économiques des différents éléments sur la valorisation du riz local

Ce chapitre présente une analyse globale des effets des réformes et une analyse des mesures spécifiques en rapport avec les exonérations et les mesures d'interdiction des exportations des produits agricoles dont les céréales avec le riz.

7.1. Analyse globale des effets des réformes de la commercialisation du riz

Au niveau macroéconomique, une étude comparative entre l'option « d'importation de riz » et l'option « d'extension des aménagements hydro-agricoles » pour juguler les nouvelles demandes à l'horizon 2015 a été réalisée. Les résultats de cette étude indiquent que le développement du riz Malien est bien justifié de par ses effets sur les équilibres macroéconomiques, sur la sécurité alimentaire et sur la pauvreté. Il sera surtout bénéfique s'il se fait en substitution au riz importé.

Il faut noter que les enjeux du riz malien sont aussi sous régionaux. Par exemple, sur des besoins estimés à quelque 7 millions de tonnes, l'Afrique de l'Ouest totalise un déficit rizicole de 3 millions de tonnes qu'elle compense par des importations qui représentent environ 40 % de la demande (FAO, 2011).

Concernant la commercialisation du riz au Mali, il faut noter la concentration du marché des importations aux mains de quelques opérateurs privés, ayant pour objectif principal des marges bénéficiaires importantes en augmentant les prix à la consommation du riz importé. Cet oligopole qui semble réfuter l'accroissement des parts de marché par la réduction des prix, est motivé par les caractéristiques mêmes de la demande.

Outre l'effet attendu des accords d'intégration régionale sur la libre circulation des biens et des personnes au niveau de la CEDEAO et de l'UEMOA, la riziculture malienne bénéficie déjà d'effets conjoncturels résiduels comme **la dévaluation du franc CFA intervenue en janvier 1994 qui a largement freiné les importations**. Ceci a eu comme conséquence positive l'effondrement des effets concurrentiels de la libéralisation du commerce extérieur intervenue en 1980, renforcée par le rétablissement des barrières tarifaires et autres restrictions quantitatives sur les importations (Dupressoir, 2001).

Il faut noter que les coûts de transaction, notamment du fret maritime, inhérents à l'accroissement du volume des échanges commerciaux et à la flambée du prix du baril de pétrole, peuvent permettre au riz malien d'être plus compétitif. Cette compétitivité devrait bénéficier des coûts financiers et délais inhérents au transit terrestre, dont il faut tenir compte pour un pays importateur enclavé comme le Mali.

Le riz malien bénéficie donc d'un contexte dont il pourrait tirer avantage même si l'environnement international changeait de façon significative. Ses contraintes majeures sont essentiellement endogènes et transformables. Elles peuvent être levées par une

volonté politique forte qui pourrait mettre en place un programme national d'envergure tenant compte de l'ampleur des défis.

La filière qui génère des millions d'emplois directs et indirects dépend de la capacité des acteurs nationaux à lever les contraintes qui pèsent sur le riz. Il faut à présent pouvoir profiter des indicateurs favorables pour transformer le potentiel des atouts en une réalité productive, en tirant parti des opportunités pour parer les faiblesses et écarter les menaces. Cela ne peut être possible qu'en contrepartie d'une filière forte où les parties prenantes entretiennent dans l'équité une synergie d'action et des liens fonctionnels dynamiques, sous l'arbitrage d'un État agissant selon les principes de bonne gouvernance.

Les différentes études réalisées avaient confirmé dans les années 90 et 2000 la compétitivité du riz Malien par rapport au marché international. Il est nécessaire de faire l'actualisation de ces conclusions surtout avec toutes les mesures de soutien de la filière riz mises en œuvre au Mali.

7.2. Effet des exonérations de taxe sur les importations et des mesures de prohibition des exportations de céréales

Les exonérations sont des mesures administratives prises visant l'allègement de la pression fiscale sur les importations d'un produit donné en un moment donné. La production locale du riz ne couvrant pas les besoins de consommation en riz, les importations restent une des alternatives. La pression fiscale étant importante sur les importations de riz surtout avec la Taxe Conjoncturelle d'Importation (TCI), sans exonérations, les prix seront hors de portée des consommateurs de riz. C'est ainsi que pour juguler cette situation que l'Etat accorde des exonérations. Les effets de ces exonérations sont analysés comme suit: sur les prix au consommateur et au producteur.

7.2.1. Effet des mesures d'exonération sur les prix à la consommation du riz

Les baisses de taxes devraient théoriquement être reportées sur les prix à la consommation. On s'attendrait à ce que le prix du riz importé baisse en premier, puis à ce que la baisse de prix se transmette au riz local voire aux céréales sèches (par effet de substitution). La baisse aurait dû être pour le riz d'environ 50 FCFA/kg en 2005 (lorsque les exonérations avaient porté sur la seule la TVA à 18%) et de 80 FCFA/kg en 2007, 2008 et 2009 (puisqu'alors les exonérations avaient porté à la fois sur la TVA à 18% et sur les droits de douane à 10%).

Par ailleurs, il est vraisemblable que l'effet des « exonérations » ne se fasse sentir que dans un délai de 1 à 3 mois (le temps nécessaire pour importer et écouler les stocks importés avant la détaxe). (Cf.F. Galtier, L. DIAKITE et S. B. DIARRA, octobre 2009)

En 2005, quelle que soit la localité considéré, les prix des céréales locales ont fortement augmenté pour le riz comme pour les céréales « sèches ») jusqu'à l'arrivée des nouvelles récoltes au mois d'octobre (malgré des mesures d'exonération prises dès le mois de février). Le prix du riz importé dépend du prix international. Il n'avait donc aucune raison d'augmenter en 2005, année où la flambée des prix était liée à une mauvaise production au niveau local du fait d'attaques de criquets. Les « exonérations » auraient normalement du provoquer une baisse du prix du riz importé (il aurait dû passer de 275 FCFA à 250 FCFA/kg). Cependant, cette baisse ne s'est pas produite. Et la stabilité du prix du riz importé n'a pas

«La présente étude a été réalisée avec l'aide de l'Union européenne. Le contenu de la publication relève de la seule responsabilité du consultant et ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue de l'Union européenne.»

permis de modérer la hausse du prix des autres céréales qui reste de nos jours une réalité pour le consommateur de riz.

7.2.2. L'effet des mesures d'exonération sur les prix à la production

Les exonérations de taxes sur les importations de céréales avaient pour objectif de modérer les prix à la consommation. Le risque était cependant qu'elles nuisent aux producteurs en provoquant une stagnation ou une baisse du prix à la production du riz, voire même des céréales sèches. En 2005 et en 2007, les « exonérations » accordées ne semblent pas avoir eu un effet dépressif sur les prix. Les prix ont continué à augmenter malgré la mise en place des exonérations en 2007. La situation est plus ambiguë en 2008 où le prix à la production des céréales sèches s'est stabilisé et a même baissé sur certains marchés de production dès août 2008 (2 mois avant les récoltes). Cependant, il a été difficile d'avoir un effet des « exonérations » sur les importations de riz (mises en place en avril 2008) ou même un effet de l'orientation des prix à la baisse sur les marchés internationaux (depuis juin 2008).

En effet, le prix à la production du riz a continué d'augmenter jusqu'à la nouvelle récolte en octobre 2008.

Comme pour les prix à la consommation, c'est finalement en 2009 que les « exonérations » semblent avoir eu un effet sur les prix. Les prix à la production du riz ont en effet baissé (avec 1 ou 2 mois de délais) avec la mise en place des « exonérations » en mars et en août 2009.

7.3. Analyse des effets de l'initiative riz sur les acteurs de la filière

Au cours de la campagne agricole 2008/09, la mesure prise par les autorités Maliennes **"l'initiative Riz"** a été bien appréciée par l'ensemble des intervenants de la filière riz au Mali. Une analyse permet de faire les constats suivants :

- **Pour les producteurs** : l'augmentation de la production a eu comme effet la contribution à l'amélioration de la sécurité alimentaire des ménages ruraux producteurs de riz. Le maintien du niveau élevé des prix a eu aussi pour effet, une amélioration du revenu des producteurs contribuant ainsi à la réduction de la pauvreté. Il y a eu un effet de mobilisation des producteurs pour maintenir les prix à un niveau acceptable pour eux. Ils sont mieux organisés en utilisant surtout les radios de proximité. Ils ont tendance à quitter le phénomène de "bonne ou mauvaise année de production". En bonne année de production, les producteurs détiennent les stocks et les prix baissent et en année de mauvaise récolte, les producteurs manquent de stocks et les prix augmentent (loi de l'Offre et de la Demande). Depuis la mise en œuvre de l'initiative riz, les productions sont dans l'ensemble bonnes et les prix aussi sont restés élevés. Les effets au niveau des producteurs se résument par une augmentation de la production et une augmentation des revenus.
- **Pour les consommateurs**: avec la hausse généralisée des prix mondiaux des matières premières dont le riz, le consommateur malien a bénéficié du prix du riz le plus bas de la sous région avec un écart de prix variant entre 100 et 150 FCFA/ kg. C'est dire qu'en absence de l'Initiative Riz, la pression de la demande nationale et les exportations frauduleuses auraient entraîné une hausse plus importante de prix. En réalité, même si

les consommateurs ont eu un bas prix par rapport à la sous région, les consommateurs ont payé un prix relativement élevé.

- **Pour les opérateurs économiques et autres prestataires** : les commerçants de riz et les autres prestataires (transporteurs, banques, fournisseurs d'équipements, transformateurs, etc.) ont sûrement réalisé de bonnes affaires par le biais non seulement du système de production du riz (approvisionnement en intrants agricoles, transport, crédits de campagne, mais aussi des exonérations accordées dans le cadre des importations du riz marchand.
- **Le paiement de la redevance et du crédit engrais** : les revenus générés ont permis aux producteurs des offices de s'acquitter correctement du paiement des redevances eau et du crédit engrais. Par exemple, à l'Office du Niger, le taux de recouvrement a été de 98, voire 100%. Aussi, les banques ont atteint un taux de recouvrement du crédit engrais de 93% et 100% respectivement pour la BNDA et la BMS.
- **L'accélération de la dissimilation du Nerica** : l'Initiative Riz a entraîné une véritable visibilité de la culture du riz pluvial à travers le Nerica. Les surfaces ont considérablement augmenté passant de 3 000 ha en 2006 à 11 000 ha en 2008, soit un accroissement de 267% sans les surfaces cultivées dans les zones marginales des régions de Ségou et Mopti. La diffusion du Nerica est une des principales causes de l'initiative riz au Mali.
- **L'amorce de l'intensification des différents systèmes de production rizicoles** Cette intensification a été une réalité avec surtout la subvention des engrais à hauteur de 12 500 F CFA/sac d'engrais de 50kg.
- **L'amélioration du taux de mécanisation** : l'équipement des producteurs en matériel agricole a permis d'augmenter considérablement les surfaces exploitées et d'améliorer le respect du calendrier agricole. Par exemple, le suivi de 50 motoculteurs sur les 70 reçus en zone Office du Niger a indiqué que 2 021 ha ont été labourés, soit en moyenne 40 ha par motoculteur. Cela n'allait pas se faire dans le respect du calendrier agricole si les motoculteurs n'étaient pas disponibles.
- **L'intensification de la culture de contre saison au niveau des PPIV** : la dotation en semences améliorées, en engrais, en équipements agricoles (tracteurs, motopompes, etc.,) des producteurs des régions du nord a permis d'intensifier la culture du riz surtout dans les PPIV des régions de Gao, Tombouctou et Mopti.
- **L'amélioration de la qualité du riz marchand** : les équipements de post – récolte (batteuses, mini rizeries) ont permis d'améliorer la qualité du riz marchand et de créer des emplois. Pour une première fois, la zone Mali Sud est dotée de batteuses, de décortiqueuses et de mini – rizeries.

- **L'accessibilité aux engrais** : la disponibilité et l'accessibilité des engrais dues à l'Initiative Riz ont permis d'approvisionner 52 % des producteurs de riz qui n'avaient aucune possibilité d'accès à ces intrants. Cela a été possible grâce à la subvention et aux modes de distribution à savoir la vente au comptant et à crédit.

7.2. 3. Conclusion sur l'effet des mesures d'exonération

Le rapport (MIC-DNCC, 2009) qui reprend les mesures de 2005, 2007 et 2008 conclut que «l'adoption des différentes mesures d'exonération des droits et taxes s'est traduite d'une façon générale par une amélioration de l'état d'approvisionnement du marché et à défaut d'une baisse des prix, leur stabilité ».

L'effet des « exonérations » semble avoir été faible sauf peut-être en 2008 et surtout en 2009. S'il est vrai que des dispositifs ont été mis en place pour inciter les commerçants à répercuter les baisses de taxes dans leurs prix (cahiers des charges, magasins-témoins), l'efficacité de ces dispositifs n'est pas prouvée. Il est connu que les exonérations de charge ne sont pas toujours pertinentes dans les situations où l'instabilité des prix est d'origine « naturelle », c'est-à-dire provient de la variabilité de la production domestique du fait d'aléas naturels (Galtier et al. 2009). En particulier, ces mesures ne sont pas du tout adaptées lorsque la mauvaise récolte porte sur des biens non échangeables et peu substituables avec des biens échangeables. Le riz et les céréales sèches étant très peu substituables, des exonérations sur les importations de riz ne sont pas de nature à tempérer la hausse du prix des céréales sèches.

Il est vrai que le recours à la détaxe des importations est toujours une mesure pertinente (Galtier et al. 2009), mais son efficacité dépend néanmoins des conditions d'application de la mesure. On peut penser que le contexte était défavorable en 2008 et les opérateurs ont anticipé de nouvelles hausses de prix sur les marchés internationaux, ce qui ne les incitait pas à réduire leurs prix en réponse aux détaxes. C'est peut-être pourquoi, ils ont attendu que le marché international « se retourne » pour stabiliser ou baisser leurs prix.

7.3. L'effet des prohibitions des exportations de céréales

Pendant les périodes de difficultés d'approvisionnement du marché malien en produits agricoles dans les années 2005-2006-2007-2008, le Gouvernement a initié et mis en œuvre plusieurs mesures administratives, fiscales pour pouvoir assurer un approvisionnement correcte et régulier du marché surtout le marché de riz.

7.3.1. Les différentes mesures de prohibition des exportations de céréales

Les mesures de prohibition des exportations ont porté sur de nombreux produits alimentaires (selon les périodes): riz, mil, sorgho, maïs, blé, lait, sucre, huile alimentaire, farine, viande et bétail.

Depuis 2004, les exportations de céréales ont été prohibées à deux reprises. La première période de prohibition s'est déroulée pendant la période allant du 3 juillet 2007 au 3 septembre 2007. Elle a porté sur « exportations et réexportations de riz, mil, sorgho, maïs, blé, lait, sucre, huile alimentaire et farine » (Arrêté interministériel n°07-1622 du 3 juillet 2007 établissant une prohibition pour une durée de 2 mois). La deuxième période de prohibition s'est étendue du 31 décembre 2007 au 9 décembre 2008.

Elle a concerné les exportations et réexportations de riz, mil, sorgho et maïs (Arrêté n°07-3405 du Ministère de l'Economie de l'Industrie et du Commerce du 31 décembre 2007 et arrêté n° 08-3438 /MEIC-SG du 9 décembre 2008 abrogeant l'arrêté précédent).

La principale différence entre les deux mesures réside dans le fait que la première a été programmée pour une durée limitée (au demeurant assez courte : 2 mois), tandis que la seconde a été mise en place pour une durée indéterminée et a en pratique duré pendant presque la totalité de l'année 2008.

7.3.2. L'effet des mesures de prohibition sur les prix à la consommation

A aucun moment les mesures de prohibition des exportations ne semblent avoir eu un effet modérateur sur les prix.

Les prix continuent en général à augmenter même plusieurs mois après la mise en place des prohibitions. Lorsque finalement les prix baissent, c'est du fait de l'arrivée des nouvelles récoltes en octobre.

Le constat fait sur le terrain auprès des opérateurs révèle que les mesures d'interdiction des exportations ont surtout eu comme effet d'augmenter les coûts de transaction (surtout du fait des « taxes informelles »). Ainsi, les coûts de transaction qui étaient de 60 000 FCFA par camion de 60 à 80 tonnes quand les exportations étaient légales, sont passés à 500 000 FCFA sur les différents axes frontaliers (sans prendre en compte les autres frais payés après la frontière du Mali).

7.3.3. L'effet des mesures de prohibition sur les prix à la production

A aucun moment les mesures de prohibition des exportations ne semblent avoir eu un effet dépressif sur les prix. Les prix continuent en général à augmenter même plusieurs mois après la mise en place des prohibitions. Ceci est même le cas des marchés frontaliers comme Kouri et Loulouni pour le maïs. Lorsque finalement les prix baissent, c'est du fait de l'arrivée des nouvelles récoltes en octobre.

L'augmentation des coûts de transaction induite par les mesures de prohibitions (« taxes informelles ») n'ont donc pas vraiment pénalisé les producteurs maliens. Ceci n'est pas très étonnant compte tenu de l'ampleur de cette augmentation des coûts de transaction. Les études empiriques ont en effet montré une augmentation des coûts de transaction de 440 000 FCFA camion de 60 à 80 tonnes (Diarra et Dembélé 2008 ; Staatz 2008). Ceci représente seulement une augmentation de 5 à 8 FCFA/kg dont le coût peut être réparti entre les producteurs maliens, les intermédiaires et les consommateurs des pays voisins.

7.3.4. Conclusion sur l'effet des mesures de prohibition

Les mesures de prohibition sur les exportations ont fait beaucoup parler d'elles sans doute du fait de leur caractère illégal (elles contreviennent aux engagements multilatéraux du Mali dans le cadre de l'UEMOA et de la CEDEAO) et immoral (elles manifestent un manque de solidarité vis-à-vis des pays voisins). Certains y ont vu un risque de baisse de prix et de perte de revenu pour les producteurs maliens. En fait, les mesures de prohibition des exportations se sont révélées sans effet. Si elles n'ont pas eu l'effet modérateur attendu sur les prix à la consommation, elles n'ont pas non plus pénalisé les producteurs maliens, sinon de manière très marginale.

7.4. Analyse de la pression fiscale utilisée pour les importations de riz

Le Mali applique la structure de l'UEMOA du Tarif Extérieur Commun (TEC), adoptée en 2000 et qui représente le plus bas tarif parmi les pays africains pour les importations de riz. Le tarif comporte quatre composantes :

- i. Le tarif en lui-même (10 pour cent du prix)
- ii. Une composante pour couvrir les coûts de collecte des données statistiques (1 pour cent du prix)
- iii. Un taux solidaire communautaire (1 pour cent du prix)
- iv. Un taux communautaire (0.5 pour cent du prix)

Tableau 17: Taux des droits et taxes permanents applicables au Mali depuis le 1er janvier 2000

Categories	Droit de Douane	Redevance Statistique	Prélèvement Communautaire de Solidarité
0	0%	1%	1%
1	5%	1%	1%
2	10%	1%	1%
3	20%	1%	1%

Ce tarif ne s'applique pas aux importations en provenance d'autres pays de l'UEMOA. L'utilisation par le gouvernement de la TVA mérite une attention particulière, celle-ci impactant le différentiel de prix entre les produits importés et les produits domestiques. En effet, la TVA n'est appliquée que sur les produits importés internationalement, et opère de facto comme une barrière tarifaire additionnelle sur les importations. Il est également important de noter que le Mali est un pays enclavé, bénéficiant d'une forme de protection naturelle due à ses coûts de transport élevés.

Le Tec UEMOA, entré en vigueur en 2000, comporte quatre bandes, dont les taux de droit de douane correspondant sont de 0 %, 5 %, 10 % et 20 %.

Deux critères fondamentaux ont été utilisés pour le classement dans les différentes bandes : le niveau de transformation et la nature sociale des différents produits. En taxant davantage les produits transformés, l'UEMOA souhaite encourager et protéger les activités de transformation et de création de valeur ajoutée dans l'espace communautaire. Par contre, si le produit est un bien social (médicaments, livres, etc.), il est exempt de droits de douanes. De même, les biens de première nécessité sont faiblement taxés, à l'image des matières premières de base qui servent d'intrants aux industries régionales, des biens d'équipement ou des produits de grande consommation comme le lait en poudre ou les céréales (mil, sorgho, maïs).

Tableau 18: TEC : Pression fiscale du riz importé

Désignation des marchandises	DROITS ET TAXES								Pression Fiscale
	US	DD	RS	P CS	PC (I)	I SCP	Autre Taxe (II)	TVA	
Riz.									
Riz en paille (riz paddy) :									
De semence	kg	5	1	1	0.5	-	-		7,50

«La présente étude a été réalisée avec l'aide de l'Union européenne. Le contenu de la publication relève de la seule responsabilité du consultant et ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue de l'Union européenne.»

Autres	kg	5	1	1	0.5	-	-	18	26,58
Riz décortiqué (riz cargo ou riz brun)	kg	10	1	1	0.5	-	-	18	32,48
Riz semi-blanchi ou blanchi, même poli ou glacé :						-	-		
En emballage immédiat de plus de 5kg ou en vrac	kg	10	1	1	0.5	-	-	18	32,48
En emballage immédiat de 5kg ou moins	kg	10	1	1	0.5	-	-	18	32,48
Riz en brisures	kg	10	1	1	0.5	-	-	18	32,48

Source: UEMOA, TEC

7.5. Evaluation de la valeur des exonérations des importations de riz au Mali

Les exonérations accordées entre 2005 et 2010 se résument comme suit:

- Exos de DD et TVA en 2010: 50 000 - 60 000 t de riz
- Exos de DD et TVA en 2009: 60 000 - 80 000 t de riz
- Exos de DD et TVA : 85000 - 105 000 t de riz : Cahier des charges (Pc<310) en 2008
- Exos de DD et TVA : 5500 t de riz en 2007
- Exos de TVA : 180 000 – 200 000 t de riz en 2006

Tableau 19: Evaluation de la valeur des exonérations du riz importé

Année	Quantités exonérées (Tonnes)	Prix moyen (F CFA/Tonne)	Valeur total exonérée (F CFA)	Pression fiscale (%)	Valeur total exonération en F CFA
2006	200000	125000	25000000000	32,48	8120000000
2007	55000	131000	7205000000	32,48	2340184000
2008	105000	128000	13440000000	32,48	4365312000
2009	80000	117000	9360000000	32,48	3040128000
2010	60000	117000	7020000000	32,48	2280096000
Moyenne	110000	275000	12405000000	32,48	4029144000

Source: Estimation de l'auteur à partir des données de l'INSTAT

Sur les 5 années concernées de 2006 à 2010, le Mali importe en moyenne par an, plus de 12,5Milliards de Franc CFA soit environ 25 Millions de Dollar. Sur ce montant, le Gouvernement a exonéré en moyenne plus de 4 Milliards de Franc CFA soit plus de 8 Millions de Dollar.

Ce montant de la valeur des importations de riz si le montant était réinvesti dans le tissu de l'économie nationale, pouvait contribuer non seulement à plus de maîtrise de l'eau au niveau des différents systèmes de production rizicole, mais aussi à assurer l'approvisionnement en intrants agricoles (semences améliorées et engrais) et faciliter l'accès au marché pour la commercialisation du riz local.

Pendant les 5 années concernées par l'étude, le Gouvernement à exonéré plus de 20Milliards de Franc CFA.

Des stratégies devraient être mis en œuvre en vue de réduire considérablement les importations commerciales de riz, et investir de plus dans la promotion de la chaîne de valeur du riz.

«La présente étude a été réalisée avec l'aide de l'Union européenne. Le contenu de la publication relève de la seule responsabilité du consultant et ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue de l'Union européenne.»

VIII. Propositions pour une gestion concertée des dons de riz

Le Mali dispose d'un des meilleurs dispositifs de sécurité alimentaire piloté par le Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA). Le dispositif est composé non seulement de structures techniques (OPAM, SAP, OMA, COC-PRMC), mais aussi des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) notamment la Coopération Canadienne, la FAO, le PAM, la Coopération Française).

En plus de ce noyau principal chargé de la gestion du dispositif de sécurité alimentaire, il existe des structures techniques du Ministère de Développement Rural (MDR), du Ministère de l'Economie et des Finances (MEF), du Ministère du Commerce, du Ministère de l'Intérieur etc., qui sont impliqués dans la gestion du dispositif avec les Chambres Consulaires comme l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture (APCAM), la Chambre de Commerce et d'Industrie. Ce dispositif existe depuis la mise en œuvre des mesures d'ajustement structurel avec les différentes réformes notamment le Programme de Restructuration du Secteur Céréalière qui a abouti notamment au recentrage des activités de l'OPAM, de l'Office du Niger.

Pour la distribution des Dons et Aides Alimentaires au Mali, c'est le dispositif de sécurité alimentaire qui est mobilisé. La reproche qui peut être faite au dispositif actuellement est l'insuffisance de la représentation des Organisations Professionnelles et ceci en tenant compte de l'évolution du processus de responsabilisation des professionnels.

Ainsi, bien que la gestion des dons et aides soit concertée, quelques recommandations sont faites pour la prise en compte de la dynamique professionnelle. Ces recommandations sont adressées au Gouvernement du Mali.

1. Revue et adaptation de la composition du dispositif de sécurité alimentaire:

Les différentes mesures de réformes sectorielles et institutionnelles ont abouti à plus de responsabilisation des acteurs des chaînes de valeur avec la mise en place de plusieurs organisations professionnelles et interprofessionnelles notamment la Coordination Nationale des organisations Paysannes (CNOP), l'Assemblée permanente des Chambres d'Agriculture (APCAM), la Plateforme Nationale du Riz (PNPR-M), la Coordination Nationale des Commerçants Céréalières du Mali (CNCCM). Chacune de ces organisations joue un rôle et a une certaine responsabilité dans les chaînes de valeur avec des acteurs précis et peut être représentée dans le dispositif de distribution des Dons et Aides Alimentaires au Mali.

2. Implication des Organisations professionnelles dans la gestion des dons et aides alimentaires

Des organisations, comme la Plateforme nationale de Riz, peuvent aider le dispositif dans la gestion des Dons et Aides Alimentaires surtout dans sa distribution au niveau des zones qui sont dans le besoin.

Certes l'OPAM et son réseau arrivent à jouer ce rôle à l'intérieur du pays, mais la Plateforme Nationale des Producteurs de Riz (PNPR-M) qui regroupe l'ensemble des professionnelles agricoles (producteurs et leurs organisations) des différents bassins de production de riz

,pourra mieux aider le dispositif tout en contribuant à l'identification et en facilitant l'accès aux personnes qui sont dans le besoin .

3. Implication de la société civile et des chambres consulaires dans la gestion des dons et aides alimentaires

Des organisations de la société civile comme les Associations des Consommateurs notamment l'Association des Consommateurs du Mali (ASCOMA), le REDECOMA (Réseau des Consommateurs du Mali) qui militent tous pour une équité dans l'accès de l'ensemble des consommateurs aux biens de consommation comme le riz, pourront aussi jouer un rôle dans le dispositif de sécurité alimentaire pour témoigner du processus de distribution des Dons et Aides Alimentaires. Il en est de même pour l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agricultures du Mali (APCAM) et la Chambre de Commerce et d'Industrie du Mali (CCIM).

La mise en œuvre de ces différentes propositions devrait contribuer à un dispositif de gestion concertée des dons et aides alimentaires de riz

IX. Proposition de stratégies de relance de la production et du marché du riz local

Le riz est un des produits prioritaires du Mali qui fait l'objet de beaucoup d'attention du Gouvernement et des partenaires au développement. Depuis 2009, le Mali a élaboré et mis en œuvre la Stratégie Nationale de Développement de la Riziculture.

A la lumière des résultats des analyses faites dans le présent rapport, que les recommandations ci-après sont formulées en vue d'assurer la relance de la production et du marché du riz local:

9.1. Recommandations à l'endroit du Gouvernement du Mali

1. Un soutien à la recherche agricole pour la promotion de la création variétale, des techniques culturales, de transformation, de stockage et de conservation. L'objectif recherché ici est la mise au point de variétés plus performantes du point de vue rendement et qualité du riz produit;

2. Poursuivre la stratégie de subvention de la production à travers l'accès aux engrais, des semences et l'étendre sur la commercialisation et la consommation du riz.

3. Une promotion avec la poursuite des programmes de réhabilitation et d'extension des périmètres irrigués dont la multiplication du nombre de petits périmètres irrigués villageois et aussi l'aménagement des bas-fonds. Tous les aménagements devraient être accompagnés du renforcement de la sécurité foncière dans les aménagements par la diversification des productions (maraîchage, pisciculture, élevage, etc.);

4. Une meilleure vulgarisation de thèmes techniques intensifs adaptés aux petits périmètres avec la sensibilisation et formation des producteurs à l'utilisation rationnelle de l'eau et la professionnalisation du métier du producteur rizicole. Le développement d'un véritable service d'appui conseil adapté et de formation au choix des technologies dont les décortiqueuses et à leur utilisation est une nécessité;

5. Un développement de pôles d'entreprises autour de certaines niches de production comme le riz étuvé dans les régions de Mopti, Ségou et Sikasso, ou le riz parfumé dans l'Office du Niger. Ceci devrait être corrélé avec l'amélioration de la qualité marchande du riz, par la promotion de décortiqueuses fiables et performantes avec l'instauration de normes nationales pour l'importation et l'exportation;

6. Une mise en place des stratégies de désenclavement avec le développement des routes, des pistes rurales et de lutter contre les taxes illicites avec la mise en place un système de transport plus adaptés pour éviter des pertes;

7. Une installation des usines de transformations mieux adaptées pour la production de riz marchand qualité et mise en place des lignes de crédits adaptés aux producteurs, distributeur d'intrants, et transformateurs;

«La présente étude a été réalisée avec l'aide de l'Union européenne. Le contenu de la publication relève de la seule responsabilité du consultant et ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue de l'Union européenne.»

8. Un renforcement institutionnel et organisationnel des producteurs et leurs OP à travers des programmes de formation et d'information (appui/conseil) et à travers une législation et réglementation favorable à la promotion des professionnels du riz;

9. une amélioration de l'accès aux facteurs de productions (engrais, terre, eau, etc.) par la poursuite du processus de subvention des intrants agricoles;

10. Une mise à disposition des infrastructures de stockage avec le renforcement des initiatives qui existent à l'intérieur du pays notamment les magasins de stockage et de conservation de l'OPAM, du PACCEM/FASO JIGI;

11. Un partenariat efficient entre le Gouvernement et la profession agricole dans le cadre de la responsabilisation et la participation aux prises de décisions comme cela est déjà inscrit dans le cadre du partenariat "Public-Privé" tout en impliquant les professionnels dans tous les dossiers concernant le riz;

12. Une meilleure régulation des importations de riz avec une bonne évaluation de la production nationale du riz et aussi avec une bonne évaluation des besoins de consommation prenant en compte la dynamique de la population (résidente, non résidente, visiteur,...).

13. Une implication des organisations paysannes dans la gestion des dons et l'expression des besoins des populations en riz.

14. Pour devenir exportateur de riz, la stratégie à développer par le Mali devrait passer par l'amélioration de la valeur ajoutée du riz à travers l'amélioration de la qualité marchande du riz et par la recherche de marchés potentiels au niveau de la sous-région de l'Afrique de l'Ouest, ensuite au niveau des autres pays de l'Afrique et ensuite vers l'international.

9.2. Recommandations à l'endroit des professionnels du riz

1. la recherche de plus de perfection de la profession avec plus d'initiatives positives à la recherche des investissements pour l'amélioration de la compétitivité et de la productivité du riz Malien tant dans la sous-région qu'au niveau international;
2. le développement d'un marché national et régional performant du riz avec plus de professionnalisme, plus d'organisation des acteurs et en adoptant le principe du marketing mixte avec ces "4 P": le Produit, la Place, le Prix, la Promotion. C'est la gestion des 4P qui crée un bon marketing. Le choix de la qualité et du mix des 4 P est entièrement laissé à la discrétion des professionnels. Ce sont des variables contrôlables du marketing qui doivent aller de pair avec les variables incontrôlables du marché, de l'environnement et des objectifs du marketing.
3. la mise en place d'un système d'information (collecte et diffusion) sur l'ensemble des chaînes de valeurs importantes de concert avec l'OMA.

4. une meilleure organisation de l'ensemble des acteurs au niveau des différents groupes d'acteurs de la chaîne de valeur avec plus de synergie entre les différents groupes et le Gouvernement.

X. Conclusions

La production du riz depuis 2008/2009 a augmenté avec la mise en œuvre des mesures d'accompagnement de la filière notamment les subventions des intrants agricoles (semences et engrais), l'appui/conseil. Cependant cette production nationale n'arrive pas à couvrir les besoins de consommation des populations en riz qui ne sont couverte qu'à 93% entre 2007/2008 et 2012/2013. En termes de valeur commerciale, il existe au Mali du riz de haut de gamme avec un taux faible de brisure environ 10%. Il y a aussi le riz de qualité moyenne avec un taux de brisure de 20% et le riz de faible qualité avec un taux de brisure de plus de 20%.

La politique nationale des importations du riz a évolué conformément à la réforme du marché céréalier qui a commencé au Mali en 1981 avec le Programme de Restructuration du marché Céréalière (PRMC) et s'est poursuivi jusqu'en 1992. Le PRMC a abouti non seulement à la libéralisation totale du marché céréalier dont celui du riz avec la réforme de l'Office du Niger, mais aussi à la mise en œuvre du dispositif de sécurité alimentaire qui fait école aujourd'hui dans la sous-région.

La commercialisation du riz importé se fait selon les circuits de commercialisation du riz au Mali avec les mêmes acteurs partant des grossistes importateurs avec les demi-grossistes, les détaillants sur les marchés de consommation. Les structures chargées de la mise en marché du riz importé à travers les dons et aides alimentaires sont les structures du dispositif de sécurité alimentaire notamment le Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA), l'office des Produits Agricoles du Mali (OPAM), l'Observatoire du Marché Agricole (OMA), le Système d'Alerte Précoce (SAP) avec les associations professionnelles et la Chambre de Commerce et d'Industrie du Mali.

L'analyse de l'évolution des prix du riz local depuis 2008/2009, donne un résultat non attendu par rapport aux objectifs de la subvention et des exonérations notamment la baisse du prix du riz au consommateur. Le constat est que les producteurs se sont mieux organisés pour maintenir les prix du riz à un niveau élevé au niveau des producteurs. Le rapport du prix du riz importé par rapport au prix du riz local indique que le riz importé est vendu à un prix relativement plus élevé au prix du riz local.

L'autre paradoxe qui existe, est l'augmentation simultanée des importations avec la subvention des intrants agricoles et aussi les exonérations de taxes et impôts pour l'importation du riz. La subvention devrait contribuer à réduire considérablement les importations commerciales de riz au Mali et à terme mettre fin aux importations de riz.

Les dons et aides alimentaires sont destinés essentiellement aux zones en difficultés alimentaires généralement situées dans la zone Nord et Ouest du Mali. Dans ces zones désignées, les aides et dons sont très importants pour la population de ces zones. Les Dons et aides alimentaires en riz sont variables d'une année à l'autre. Ils sont en moyenne entre

«La présente étude a été réalisée avec l'aide de l'Union européenne. Le contenu de la publication relève de la seule responsabilité du consultant et ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue de l'Union européenne.»

2008 et 2013, de 3 757 tonnes de riz blanc. Les besoins de consommation sont très importants avec 1 067 711 Tonnes. en 2013. Le ratio "Dons sur besoins de consommation" est faible et est en moyenne de 0,38%.

L'effet des « exonérations » a été faible. le dispositif mis en place pour inciter les commerçants à répercuter les baisses de taxes dans leurs prix (cahiers des charges, magasins-témoins) n'a pas eu les effets escomptés. Il est connu que les exonérations de charge ne sont pas toujours pertinentes dans les situations où l'instabilité des prix est d'origine « naturelle ». Le riz et les céréales sèches étant très peu substituables, des exonérations sur les importations de riz ne sont pas de nature à tempérer la hausse du prix des céréales sèches.

Il est vrai que le recours à la détaxe des importations est toujours une mesure pertinente, mais son efficacité dépend néanmoins des conditions d'application de la mesure.

Les mesures de prohibition sur les exportations ne sont pas pertinentes dans un contexte d'intégration sous régionale. Certains y ont vu un risque de baisse de prix et de perte de revenu pour les producteurs maliens. En fait, les mesures de prohibition des exportations se sont révélées sans effet.

Des recommandations faites pour une gestion concertée, on note:

- la revue et l'adaptation de la composition du dispositif de sécurité alimentaire au nouveau contexte socio-économique du Mali,
- l'Implication des organisations professionnelles dans la gestion des dons et aides alimentaires comme la Plateforme Nationale des professionnels du Riz;
- l'Implication de la société civile et des chambres consulaires dans la gestion des dons et aides alimentaires

Au niveau des recommandations stratégiques faites en vue d'augmenter la production et la productivité du riz, il faut noter:

- Le soutien à la recherche agricole pour la promotion de la création variétale, des techniques culturales, de transformation, de stockage et de conservation.
- La promotion avec la poursuite des programmes de réhabilitation et d'extension des périmètres irrigués
- La vulgarisation de thèmes techniques intensifs adaptés aux petits périmètres avec la sensibilisation et formation des producteurs à l'utilisation rationnelle de l'eau et la professionnalisation du métier du producteur rizicole.
- Le développement de pôles d'entreprises autour de certaines niches de production comme le riz étuvé dans les régions de Mopti, Ségou et Sikasso, etc.

- La mise en place des stratégies de désenclavement avec le développement des routes, des pistes rurales et de lutter contre les taxes illicite,
- L'installation des usines de transformations mieux adaptées pour la production de riz marchand qualité et mise en place des lignes de crédits adaptés aux producteurs, distributeur d'intrants, et transformateurs.

Bibliographie:

Analyse préliminaire des incitations et pénalisations sur les prix pour le riz au Mali, SPAA FAO, mai 2011 ;

Bilan de l'Initiative Rie de la campagne agricole 2009-2010, Ministère de l'Agriculture, Novembre 2010 ;

Concertation pour le renforcement de l'échange des données statistiques et des informations sur l'économie du riz, Communication de l'INSAH/CILSS – décembre 2007 ;

Compétitivité du riz local en Afrique de l'Ouest depuis la hausse des prix alimentaires mondiaux, PRESAO – Mai 2012 ;

Compétitivité du riz ouest africain face aux importations : vrais enjeux et fausses questions, Frédéric Lançon Grain de Sel décembre 2011 ;

Etude de la stratégie de commercialisation des céréales au Mali, Rapport diagnostic du Ministère de l'Agriculture – septembre 2011 ;

Etude sur la transmission des fluctuations et les prix de parité du riz et du maïs au Mali, APCAM et OMA – janvier 2010 ;

Etude régionale de la Chaîne de Valeur du Riz en Afrique de l'Ouest (Côte d'Ivoire, Libéria, Mali, République de Guinée et Séra Léone, Etude de cas du Mali, Rapport provisoire – mars 2014 ;

Franck Galtier, Lamissa Diakité (IER) et Salif Diarra (OMA): Efficacité des politiques de stabilisation des prix alimentaires en Afrique Sub-saharienne, Le cas du Mali, Octobre 2009

La filière riz au Mali : compétitivité et perspectives de marché, AFD – Mali, septembre 2005 ;

S Diarra S. (2008). Banques de céréales et régulation du Marché céréalier au Mali, Avril 2008

Galtier et al. (2009). Quels instruments mobiliser face à l'instabilité des prix alimentaires ?

Rapport final de l'étude. Ecart / AFD – MAEE. Août 2009. 256 p + annexes
Stratégie Nationale de Développement de la Riziculture du Mali, Mai 2009 ;

«La présente étude a été réalisée avec l'aide de l'Union européenne. Le contenu de la publication relève de la seule responsabilité du consultant et ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue de l'Union européenne.»

Dembélé N et Diarra S. (2007). Rôle des Banques de céréales dans le dispositif de stockage des céréales au Mali, Novembre 2007.

Diarra S. et Dembélé N. (2008). Reconnaissance rapide sur l'impact des restrictions à l'exportation des céréales en 2008 au Mali, Août 2008.

Diarra S. (2008). Banques de céréales et régulation du Marché céréalier au Mali, Avril 2008;

N'krumah, A., A. Elbehri, et B. Legret (2013), Le riz au Mali: Améliorer la compétitivité et les politiques de soutien à un développement inclusive de la filière riz Dans : Reconstruire le potentiel alimentaire de l'Afrique de l'Ouest , A. Elbehri (ed.), FAO/FIDA

Annexes



Annexe 1: Termes de références pour Etude au Mali : Impact des importations, leur saisonnalité, les dons et aides alimentaires, sur la commercialisation du riz local.

1. Contexte et Justification

La situation alimentaire au Mali reste un objet d'attention, si on considère la forte proportion de la population sous-alimentée et les niveaux de malnutrition. Avec un doublement de la population tous les 20 ans, la demande alimentaire va augmenter et aura - doublée en 2025. Sur le long terme, la consommation a augmenté de 8% par an sous l'influence de la croissance urbaine. Les dernières enquêtes montrent que la consommation à Bamako dépasse les 60 kg/personne/an soit 10 kg de plus que les dernières statistiques. Au cours des 30 dernières années, les politiques nationales ont essentiellement abordé des questions sur la disponibilité alimentaire en période de pénurie de production et des conflits. Les crises récentes (quatre entre 2004/05-2011/12) ont mis en évidence l'importance de l'accès (physique et économique) à la nourriture, affectant les populations urbaines pauvres, ainsi qu'une frange importante de la population rurale, qui repose également sur les marchés de l'approvisionnement alimentaire.

Le potentiel agro-écologique au Mali est suffisamment élevé pour satisfaire la demande croissante. Les marchés intérieurs pour la production alimentaire ont émergé, qui sont progressivement intégrés dans la production et marchés sous régionaux. Cependant, bien que l'économie du Mali reste agricole, il y a des déficits alimentaires. Les produits les plus importés sont aussi les plus en concurrence avec les chaînes d'approvisionnement locales. Le riz en est un bon exemple de cette situation paradoxale.

Une nouvelle période de volatilité des prix est venue après une période de 30 ans de stabilité relative et de faiblesse des prix mondiaux, ce qui a favorisé des politiques orientées sur le consommateur (« biais urbain ») et a conduit à l'extraversion de l'économie alimentaire. Les crises ont généré des politiques publiques et les initiatives public-privées plus interventionnistes, comme l'Initiative Riz, afin de réguler les marchés en faveur des consommateurs et des producteurs.

«La présente étude a été réalisée avec l'aide de l'Union européenne. Le contenu de la publication relève de la seule responsabilité du consultant et ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue de l'Union européenne.»

En effet d'après une étude sur la compétitivité des filières agricoles dans l'espace UEMOA faite par l'IRAM et parue en 2006, le Mali est :

1er producteur avec 931 925 Tonnes de paddy en 2003 soit 43% de la production totale ;
5è producteur de maïs avec 459463 Tonnes en 2004 soit 13% de la production totale ;
3è producteur de mils/sorgho avec 1465000 tonnes en 2003 soit 17% de la production totale ;

La situation a beaucoup évolué avec une production de riz qui est passée de 960 420 tonnes en 2006/2007 à 1.607.647 tonnes en 2008/2009, soit une augmentation globale de 67%. Actuellement selon les statistiques récentes 2012/2013, le Mali est à 1 914 867 tonnes de production de riz (source EAC/CPS 2012/13) avec un besoin d'environ 900 000 tonnes.

Ces rangs et potentiel font ainsi du Mali un grand producteur du riz, faisant partie de la deuxième catégorie des pays en Afrique de l'Ouest (après la catégorie des géants Nigeria et Guinée-Conakry). Malgré cette situation, le Mali recourt aux importations de riz pour couvrir ses besoins en riz. En effet, 45 % du riz commercialisé sur le marché national provient de l'importation (Bilan alimentaire CPS/SDR 2007).

En 2009/10, le Mali a importé 278 166 tonnes de riz (DNCC 2012) pour un montant de 32 859 704 995 FCFA. Outre les importations, le Mali bénéficie également des aides et dons alimentaires (japon, etc.) dans le cadre des coopérations bilatérales ou multilatérales qui peuvent avoir plus d'influence sur le fonctionnement de la filière riz local.

En effet, étant donné que les besoins en consommation ne cessent d'augmenter et que seulement 19 à 20% des potentialités en riziculture sont exploitées, il serait plus avantageux pour les décideurs politiques et les acteurs de la filière riz d'opter à court et moyen terme pour une substitution progressive des importations par la production locale. L'objectif ultime étant de produire la totalité des quantités de riz demandées par les populations en vue de garantir une certaine sécurité alimentaire.

Actuellement, on constate que les importations, les aides et dons de riz entraînent un certain nombre de distorsions sur les marchés et les grandes zones de productions (Office du Niger) au nombre desquelles on peut citer :

- la mévente de la part des producteurs nationaux qui demeurent tributaires aux conséquences des produits importés,
- la mise à mal de l'efficacité des actions de promotion de la production entreprises aussi
- bien par l'Etat que par des structures privées (subventions publiques, programmes de développement, aides publiques au développement, etc.)
- l'accroissement de la pauvreté des producteurs locaux dont les produits sont de moins en moins compétitifs par rapport aux produits importés et surtout aux dons du riz bien que les populations expriment un goût du riz local « ».

La Plateforme Nationale des Producteurs de Riz du Mali (PNPR), est une organisation professionnelle agricole à caractère associatif. Elle fédère sept représentations régionales appelées (Plateformes Régionales des Producteurs de Riz) avec plus de 300 organisations rizicoles de base, de taille et de nature différentes (fédération, unions de coopératives, des

groupements, des coopératives, des associations, syndicats, etc.). Un recensement est en cours pour mettre en place une base de données de toutes les OP membres de la PNPR. A terme, la plateforme nationale des riziculteurs désire être le cadre de concertation de référence des organisations paysannes rizicoles, en s'impliquant davantage dans le processus de définition des politiques de développement du monde rural en général et de la riziculture en particulier, au plan national, sous régional et international. L'objectif de la plateforme est d'une part d'œuvrer pour assurer aux exploitations rizicoles du Mali un revenu décent de leur activité et d'autre part d'offrir un cadre de concertation, de promotion et de renforcement des capacités des organisations membres, pour leur meilleure participation à la définition et la mise en œuvre des actions de développement durables.

Dans le cadre de la construction de ses argumentaires pour sa mission de dialogue politique, la PNPR s'intéresse à connaître l'impact des « importations, leur saisonnalité, les dons et aides alimentaires » sur le fonctionnement de la filière du riz local, notamment le segment de commercialisation du riz local.

Éléments qui permettront à la PNPR et ses partenaires VECO, UE, SOS Faim de travailler pour apporter une réponse idoine à la valorisation de la filière riz, notamment pour offrir à la profession agricole rizicole du Mali, un cadre de vie meilleure, favorable à leur épanouissement.

La démarche de la présente étude s'inscrit dans le cadre des actions de plaidoyer, pour attirer l'attention des décideurs, à percevoir les réalités du fonctionnement de la filière riz dans toutes ses dimensions. Elle s'inscrit également dans la mise en œuvre d'un projet sous régional multi-pays en Afrique de l'Ouest intitulé « Organisations Paysannes (OP) comme acteurs clefs dans une bonne gouvernance des filières rizicoles au niveau national et régional en Afrique de l'Ouest ».

Ainsi, l'étude va s'intéresser aux éléments ci-après :

- étude sur les importations du riz ;
- étude sur les dons et aides alimentaires (don japonais, etc.) et de leur utilisation ;
- analyse de la qualité relative de riz local et importé ;
- Plaidoyer/ lobbying sur les questions de politiques rizicoles.
- Etc.

2. Objectifs de l'étude

2.1. Objectif général

L'objectif de l'étude est de permettre à la PNPR de promouvoir des conditions de valorisation/promotion de la filière riz au Mali, à travers des actions de réflexions, d'une dimension beaucoup plus large et décisionnelle sur les politiques agricoles au niveau national, régional, et international dans un contexte marqué par les accords de partenariats économiques, de libéralisation des échanges.

2.2. Objectifs spécifiques

Spécifiquement, l'étude va s'intéresser à :

«La présente étude a été réalisée avec l'aide de l'Union européenne. Le contenu de la publication relève de la seule responsabilité du consultant et ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue de l'Union européenne.»

- Faire un état des lieux de la production nationale et faire le lien de ce résultat en fonction de la couverture nationale des besoins du pays en termes de qualité et de quantité.
- Analyser l'évolution de la politique nationale des importations du riz et leur saisonnalité au Mali. Dans cette analyse un focus sera mis sur les volumes dans un contexte beaucoup plus global sur le plan national.
- Analyser les circuits de commercialisation du riz importé : les structures de mise en marché et leur efficacité
- Analyser l'évolution des prix du riz local pendant les cinq dernières années par rapport au riz importé.
- Analyser la dynamique plus récente (05 dernières années) des échanges marchands du riz local et du riz importé à l'échelle nationale.
- Analyser l'évolution des volumes des dons et aides alimentaires à l'échelle nationale des 5 dernières années.
- Analyser la part des dons de riz et aides alimentaires dans la satisfaction des besoins nationaux
- Analyser l'incidence de ces dons et aides sur la commercialisation du riz local à l'échelle nationale.
- Analyser les acteurs impliqués dans la gestion des dons de riz et l'implication des OP riz
- Mesurer les effets socio-économiques des différents éléments sur la valorisation du riz local.
- Déterminer le rôle et le mode d'intervention de l'état et les offices de régulation s'il s'avère nécessaire compte tenu de l'évolution du contexte national, régional et international.
- Elaborer des propositions pour une gestion concertée des dons de riz
- Elaborer des propositions de stratégies à l'issue des éléments d'analyse globale permettant au riz local de reconquérir une part du marché occupé par les importations.

3. Résultats attendus

- Les statistiques de la production nationale sont connues ;
- Des éléments de comparaison sont mis en relief entre la production nationale et le taux de couverture du besoin ;
- L'évolution de la Politique des importations, leur saisonnalité, les dons et aides alimentaires est analysée ;
- Les circuits de commercialisation du riz importés (les structures de mise en marché et leur efficacité) sont analysés
- L'évolution des prix du riz local pendant les cinq dernières années par rapport au riz importé est analysée.
- L'incidence de ces dons et aides sur la commercialisation du riz local à l'échelle nationale est analysée.
- La part des dons de riz dans la satisfaction des besoins nationaux en riz est analysée
- Les effets socio-économiques des différents éléments sur la valorisation du riz local sont mesurés.
- Le rôle et le mode d'intervention de l'état et les offices de régulation sont bien déterminés.

«La présente étude a été réalisée avec l'aide de l'Union européenne. Le contenu de la publication relève de la seule responsabilité du consultant et ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue de l'Union européenne.»

- Des propositions pour une gestion concertée des dons de riz sont faites
- Des propositions de stratégies opérationnelles à l'issu des éléments d'analyse globale sont faites.
- Une restitution de l'étude sera faite par le consultant suivi de la remise d'un draft de rapport 5 jours avant la fin de la durée contractuelle.

4. Méthodologie pour la réalisation de l'étude

Une démarche méthodologique sera proposée par le consultant. Toutefois le consultant travaillera en étroite collaboration avec le comité technique mis en place. Il est un cadre de travail du projet VECO/UE du groupe Mali.

Une rencontre de cadrage pourra être organisée autour du contenu des TDR de l'étude pour mieux expliciter le contenu si nécessaire au consultant.

5. Mandant du Consultant

Le consultant pourra faire une revue documentaire sur toutes les informations disponibles sur les importations, les dons et aides alimentaires. Il travaillera en étroite collaboration avec les organisations partenaires du projet (PNPR, AMASSA-Afrique Verte, CNOP, SEXAGON), des structures publiques (Ministère de l'Industrie et du Commerce, la DNCC, la DNA, la CPS/Ministère du Développement Rural, l'OPAM, la Douane, les ports, la Direction Nationale des statistique et de l'informatique, Commissariat à la Sécurité alimentaire, ECOFIL, OMA, etc.). De ce fait, il sera chargé de :

- Collecte d'information pour les revues documentaires Collecte de données sur les dons et aides alimentaires au niveau des structures cibles possédant les informations y afférentes,
- Analyse, traitement et l'interprétation des informations collectées.
- Proposition des outils/stratégies d'argumentaires de régulation des importations, de l'utilisation des dons et aides alimentaires et d'incitation à l'amélioration des prix aux producteurs permettant à la PNPR de poursuivre sa mission de plaider auprès des pouvoirs publics et partenaires stratégiques.

6. Profil du consultant

Le consultant recherché, doit être de profil Agronome, Agro- économiste, Economiste, Sociologue ou équivalent ayant des capacités suivantes :

- Très bonne connaissance du monde agricole notamment les organisations paysannes ;
- Expérience avérée en matière d'étude similaire au niveau national et régional,
- Bonne connaissance des circuits administratifs en matière des textes réglementant le commerce.
- Bonne capacité d'analyse et d'interprétation des résultats statistiques.
- Bonne connaissance des stratégies de lobbying/plaidoyer.

7. Durée et calendrier de consultation

La réalisation de l'étude est prévue en mois de mai 2014 pendant une période de 40 jours. L'étude va démarrer le 08 mai 2014 et se termine le 18 juin 2014.

«La présente étude a été réalisée avec l'aide de l'Union européenne. Le contenu de la publication relève de la seule responsabilité du consultant et ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue de l'Union européenne.»

8. Documents à fournir à la fin de la consultation

Un rapport provisoire de l'étude sera produit et mis à disposition. Le rapport provisoire sera fourni en version dure, et prendra en compte les propositions de stratégies opérationnelles d'argumentaires à la PNPR. Il fera l'objet d'une restitution et d'une amélioration de l'équipe technique du groupe Mali et de la coordination régionale du projet VECO/UE.

Un rapport définitif sera également produit en version PDF en copie dure, accompagné d'une version électronique. Ce rapport sera fourni par le contractant une semaine après les observations des différentes parties prenantes.

9. Procédures de recrutement

Le recrutement sera lancé à partir d'un avis d'appel d'offre restreint d'au moins trois offres. Les différents documents à fournir pour répondre à l'offre sont :

- Un CV du consultant décrivant les expériences en lien avec la présente étude
- Une proposition d'offre technique
- Une proposition d'offre financière

Une analyse des offres se fera sur au plus 3 offres afin de retenir le consultant ou le bureau compétent et le moins disant pour réaliser l'étude.

Les propositions d'offre doivent parvenir sous plis fermés au siège de la Plateforme Nationale des Producteurs de riz du Mali (PNPRM), à l'adresse : Rue : 270 ; Porte : 145 ; Tél : 20 74 01 73/79 08 91 44. Courriel : pnpr mali@orangemali.net / seydou_keita@yahoo.fr au plus tard le 05 mai 2014 à partir de 16h 30 mn 00s.

Annexe 2 : Evolution des indicateurs de production du riz au Mali

	2006/2007	2007/2008	2008/2009	2009/2010	2010/2011	2011/2012	2012/2013	Moyene
Superficie (ha)	408495	391869	626573	665109	686496	830 408	679 369	612617
Production (T)	960420	1082384	1607647	1950805	2308233	1741473	1914867	1652261
Rendement (T/Ha)	2,351	2,762	2,566	2,933	3,362	2,097	2,819	2,697

Source: CPS/SDR, mars 2013

Annexe 3: Importations de riz (milliers de tonnes), de 2000/2001 à 2010/2011

Années	2000/2001	2001/2002	2002/2003	2003/2004	2004/2005	2005/2006	2006/2007	2007/2008	2008/2009	2009/2010	2010/2011
Volumes	39	170	149	125	138,1	130,36	150,25	189,46	205	140,86	100

Source: Bilans céréaliers DNSI/CPS-MA et USDA, Avril 2011

Annexe 4: Evolution des prix mensuel du riz local au producteur en F CFA/Kg

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Moyenne
2008	226	237	256	282	294	301	318	322	351	259	271	276	283
2009	278	281	276	290	301	279	288	307	265	233	222	244	272
2010	244	255	245	254	250	227	234	257	251	244	227	233	243
2011	231	246	266	280	296	292	291	315	322	290	327	308	289
2012	303	303	330	358	351	301	292	282	276	241	256	248	295
2013	246	262	260	262	261	261	241	254	254	238	322	232	258
2014	229	236	244	255	264	242	248						245
Moyenne	251	260	268	283	288	272	273	290	287	251	271	257	269

Source: OMA, série de prix du riz au producteur de riz

Annexe 5: Evolution des prix mensuel du riz local au consommateur en F CFA/Kg

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Moyenne
2008	259	270	292	313	324	338	363	356	371	350	313	321	323
2009	320	320	319	324	329	339	338	356	351	296	284	299	323
2010	304	301	298	302	300	302	296	295	296	295	286	286	297
2011	283	282	298	315	333	334	335	363	363	366	342	350	330
2012	351	354	272	401	412	389	365	343	345	325	318	314	349
2013	321	321	320	335	335	320	320	320	320	320	325	318	323
2014	312	313	315	315	316	316	316						315
Moyenne	307	309	302	329	336	334	333	339	341	325	311	315	323

Source: OMA, série de prix du riz au producteur de riz

«La présente étude a été réalisée avec l'aide de l'Union européenne. Le contenu de la publication relève de la seule responsabilité du consultant et ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue de l'Union européenne.»

Annexe 6: Comparaison des prix moyens du riz local et du riz importé (BB et RM40)

Années	Riz local	Riz BB importé	RM40 importé
2008	356	417	354
2009	362	448	332
2010	342	368	343
2011	365	396	369
2012	406	396	368
2013	365	396	369

Source: Consultant, à partir des données de l'OMA, (séries des prix de 2008 à 2013)

Annexe 7: Ecart de prix moyen (FCFA) entre le riz local et le riz importé

Années	Ecart Riz local - Riz BB importé	Ecart Riz local - Riz RM40 importé
2008	-61	2
2009	-86	30
2010	-26	-1
2011	-31	-4
2012	10	38
2013	-31	-4

Source: Consultant, à partir des données de l'OMA, (séries des prix de 2008 à 2013)

Annexe 8: Evolution du prix moyen au consommateur du riz local 2008-2013

Mois	Prix moyen 2008-2013
Janvier	348
Février	351
Mars	354
Avril	363
Mai	369
Juin	375
Juillet	375
Août	377
Septembre	381
Octobre	376
Novembre	363
Décembre	361

Source: OMA, série de prix du riz au producteur de riz

«La présente étude a été réalisée avec l'aide de l'Union européenne. Le contenu de la publication relève de la seule responsabilité du consultant et ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue de l'Union européenne.»

Annexe 9: Variation saisonnière du prix moyen des types de riz

Mois	Prix moyen Riz local	Prix moyen RM40 importé	Prix moyen BB importé
Janvier	348	344	423
Février	351	351	423
Mars	354	357	416
Avril	363	350	418
Mai	369	350	425
Juin	375	356	394
Juillet	375	359	394
Août	377	355	397
Septembre	381	358	404
Octobre	376	357	402
Novembre	363	357	411
Décembre	361	355	405

Source: OMA, série de prix du riz au producteur de riz

Annexe 10: Evolution du prix au producteur de riz local, riz étuvé blanc et riz étuvé rouge en F CFA/Kg

	Riz Local	Riz Etuvé Blanc	Riz Etuvé Rouge
2002	205	205	205
2003	188	216	205
2004	188	186	158
2005	216	220	206
2006	213	234	209
2007	213	233	195
2008	269	274	241
2009	269	300	247
2010	242	300	196
2011	281	300	188
2012	295	315	195
2013	258	305	190
Moyenne	236	257	203

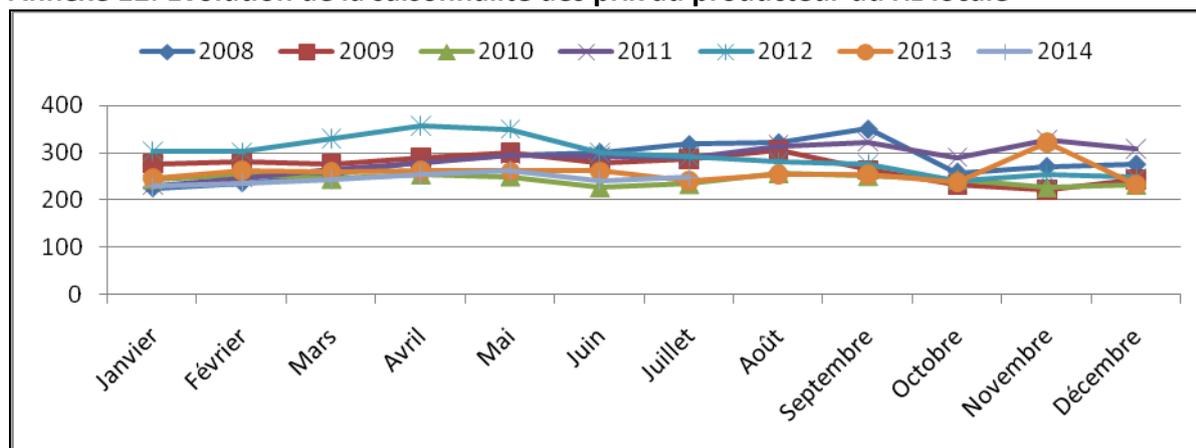
Source: OMA, série de prix du riz au producteur de riz

«La présente étude a été réalisée avec l'aide de l'Union européenne. Le contenu de la publication relève de la seule responsabilité du consultant et ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue de l'Union européenne.»

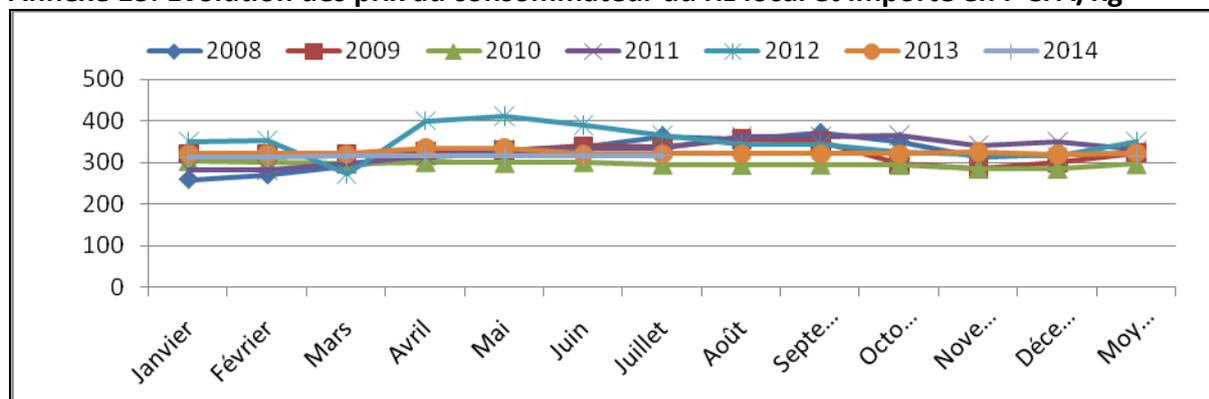
Annexe 11: Evolution des prix au consommateur du riz local et importé en F CFA/Kg

	Riz brisure importé	Riz RM40 importé	Riz Local	Riz Etuvé Blanc	Riz Etuvé Rouge
2002	285	275	278	271	273
2003	281	252	267	269	269
2004	290	259	260	247	245
2005	300	280	292	287	291
2006	290	284	290	300	301
2007	307	287	298	297	300
2008	396	357	359	368	371
2009	417	344	363	385	403
2010	375	339	354	362	384
2011	388	379	384	402	423
2012	385	385	349	395	450
2013	380	370	323	388	445
Moyenne	341	318	318	331	346

Source: OMA, série de prix du riz au producteur de riz

Annexe 12: Evolution de la saisonnalité des prix au producteur du riz locale

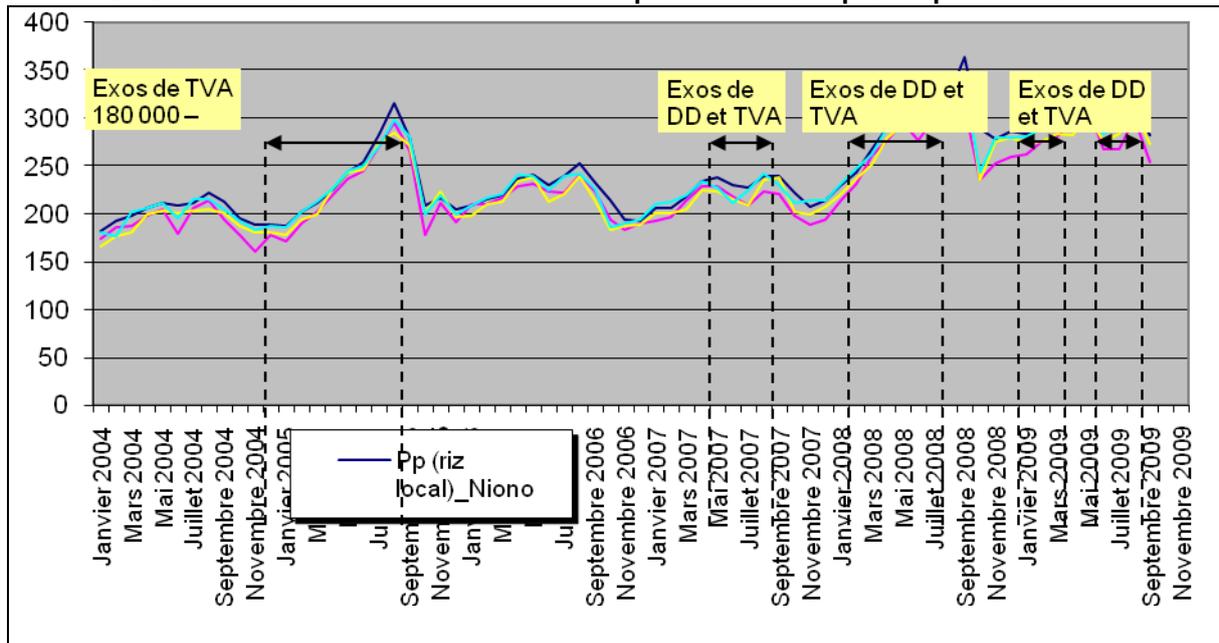
Source: OMA, série de prix du riz au producteur de riz

Annexe 13: Evolution des prix au consommateur du riz local et importé en F CFA/Kg

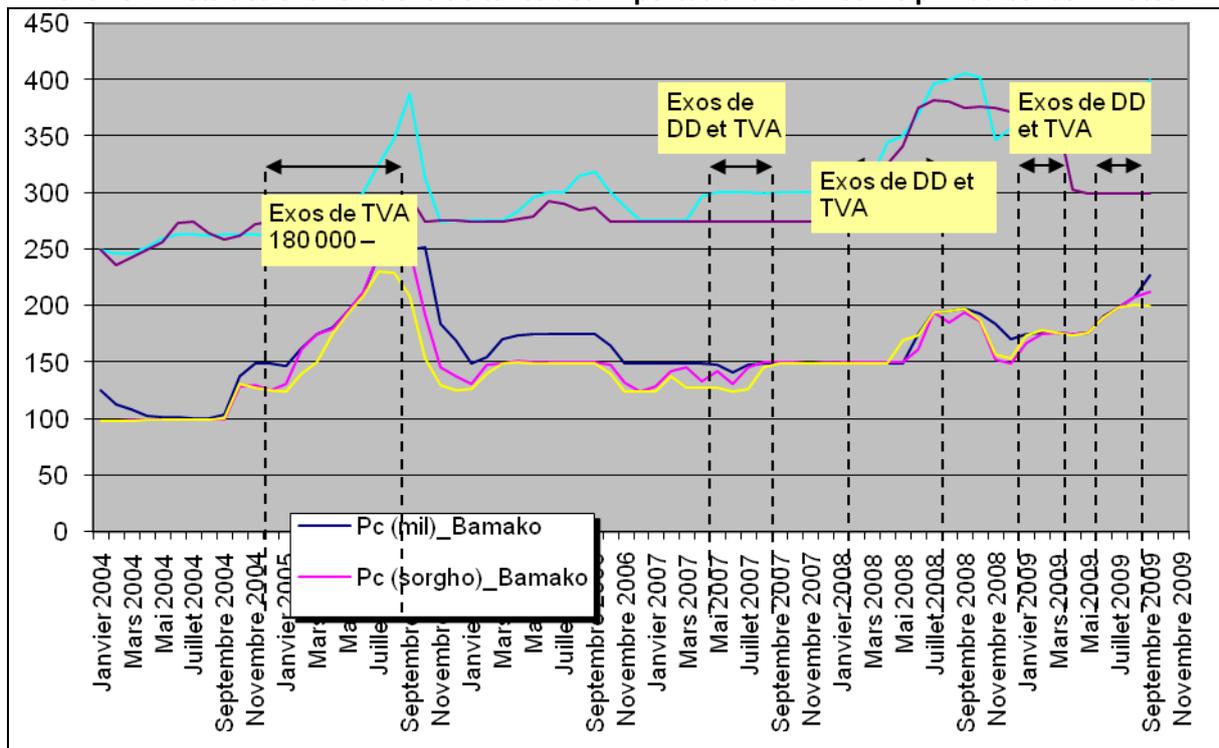
Source: OMA, série de prix du riz au producteur de riz

«La présente étude a été réalisée avec l'aide de l'Union européenne. Le contenu de la publication relève de la seule responsabilité du consultant et ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue de l'Union européenne.»

Annexe 14: Effets des exonérations de taxes des importations sur le prix au producteur

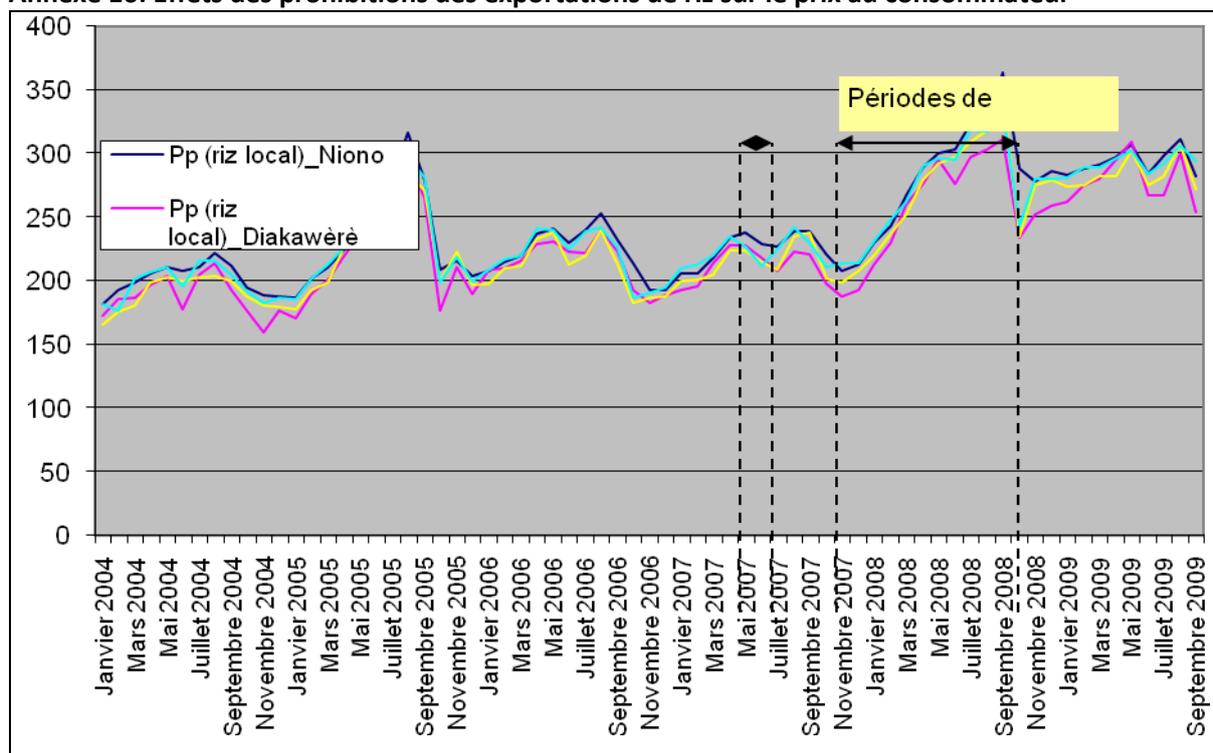


Annexe 15: Effets des exonérations de taxes des importations de riz sur le prix au consommateur

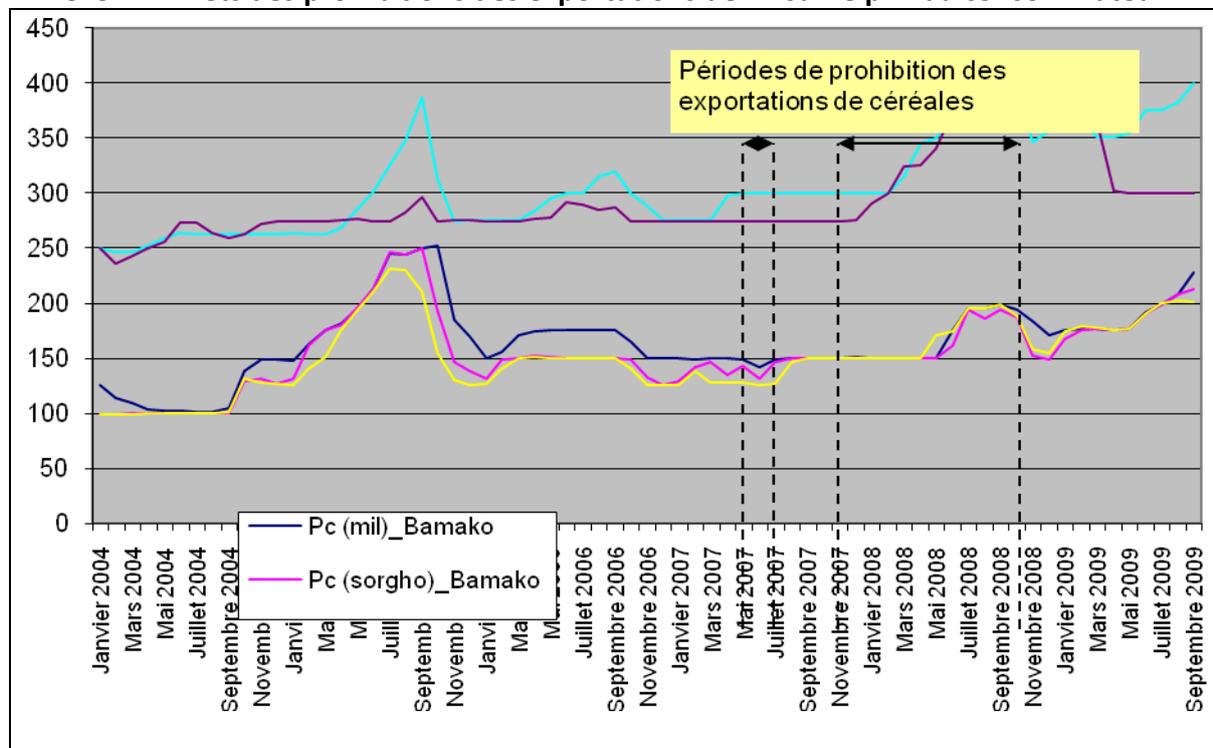


«La présente étude a été réalisée avec l'aide de l'Union européenne. Le contenu de la publication relève de la seule responsabilité du consultant et ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue de l'Union européenne.»

Annexe 16: Effets des prohibitions des exportations de riz sur le prix au consommateur



Annexe 17: Effets des prohibitions des exportations de riz sur le prix au consommateur



«La présente étude a été réalisée avec l'aide de l'Union européenne. Le contenu de la publication relève de la seule responsabilité du consultant et ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue de l'Union européenne.»